



Original: Anglais

# RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS DE L'OMSA EN 2022

(90 SG/1)

# **TABLE DES MATIERES**

١V			LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	
l <b>.</b>			DES ACTIVITES TECHNIQUES	
		on des info	ormations	3
	1.1.1		ions zoosanitaires	
	1.1.2		ons	
	1.1.3	Documer	ntation	8
	1.1.4 1.1.5		ance des donnéesnondial des maladies animales [GBADs]	
	_		ipplication des normes	
	1.2.1		u processus d'établissement des normes	
	1.2.2		des Commissions spécialisées et des Groupes <i>ad hoc</i>	
		1.2.2.1	Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres	
		1.2.2.2	Commission des normes biologiques	
		1.2.2.3	Commission scientifique pour les maladies animales	
		1.2.2.4	Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques	
		1.2.2.5	Activités des Groupes de travail	
	1.2.3	_		
	1.2.3	Statuts	rectrices	18 19
	1.2.7	1.2.4.1	Demandes de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire	
		1.2.4.2	Reconfirmations annuelles	
		1.2.4.2	Auto-déclarations	
		1.2.4.5		
	125		Développement de la Plateforme de gestion des statuts	
	1.2.5 1.2.6		coire	
		riospect cement d	ivees capacités	
	1.3.1		s PVS	
	1.3.2	Projets d	e jumelage	25 25
	1.3.3	Plateforn	ne pour la formation des Services vétérinaires	
	1.3.4		ctivités de renforcement des capacités	
		1.3.4.1	Programme pour la Pérennité des laboratoires	27
	1.4. Cadres	mondiau	x	28
	1.4.1		e santé	20
		1.4.1.1	Contexte stratégique mondial	28
		1.4.1.2	Résistance aux agents antimicrobiens	31
		1.4.1.3	Rage	35
		1.4.1.4	Influenza zoonotique	
		1.4.1.5	Tuberculose	
		1.4.1.6	Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV)	
		1.4.1.7	Santé de la faune sauvage	
	1.4.2	Maladies	animales transfrontalières	
		1.4.2.1	Contexte stratégique mondial	
		1.4.2.2	Peste porcine africaine	
		1.4.2.3	Fièvre aphteuse	
		1.4.2.4	Peste des petits ruminants	
		1.4.2.4	Activités liées à la phase post-éradication de la peste bovine	
		1.4.2.5		
	1 4 2		Enregistrement des kits de diagnostic	
	1.4.3 1.4.4		en faveur du bien-être animal pour la santé des animaux aquatiques	
	1.4.5		des situations d'urgence et préparation	
			· O I - FF	

	1.5. Coop	ération interr	nationale	52
	1.5.1	Réseaux scie	entifiques	52
		1.5.1.1	Système scientifique de l'OMSA	52
			Centres collaborateurs	
			Laboratoires de référence	
			STAR-IDAZ IRC	
	1.5.2	Autres résea		
	1.5.3		techniques	
2.			S ACTIVITES ADMINISTRATIVES	
	2.1. Gouve	ernance instit	utionnelle	59
	2.1.1	Activités des	s organes statutaires	59
		2.1.1.1	Assemblée mondiale des Délégués	59
			Conseil	
			Commissions régionales	
	2.1.2		Groupes régionaux restreints	
	2.1.3		ec les Membres	
	2.1.4	Accords		63
	2.2. Admi	nistration gén	érale	
	2.2.1	Ressources I	humaines	63
	2.2.2		64	
	2.2.3	Services gén		
	2.2.4	Systèmes d'	information	65
	2.2.5		n d'événements	
	2.2.6		tion	
	2.2.7		diques	
	2.2.8		a performance et contrôle interne	
			Gestion des performances	
		2.2.8.2	Modèle opérationnel destiné aux Représentations régionales et sous-régiona	les 69
	2.3. Gestic	n financière		69
	2.3.1		gétaire et financière	69
	2.3.2.		t et exécution du budget en 2022	
			rénéral	70
		<ul><li>Fonds m</li></ul>	ondial pour la santé et le bien-être des animaux	70
3.	MISE EN	ŒUVRE DI	U SEPTIEME PLAN STRATEGIQUE EN 2022	73
	3.4.1	Initiatives de	e premier plan	74
	3.4.2	Initiatives tr	ansrégionales (ITR)	75

\*\*\*\*\*

# **AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Après les années 2020 et 2021 fortement perturbées par la crise COVID-19, l'année 2022 a été marquée par la reprise d'un rythme de travail soutenu, afin que les engagements pris envers les Membres et les partenaires soient tenus. La mise en œuvre du 7ème plan stratégique qui avait été engagée dans une période difficile à la suite de son adoption à la Session Générale de mai 2021 a été accélérée et les premiers résultats significatifs ont pu être enregistrés en 2022. Tel est l'objet de ce rapport annuel d'activités.

Sans mésestimer le travail de l'ensemble des équipes de l'OMSA qui est présenté dans ce rapport, je souhaite cependant mettre en lumière quelques réalisations significatives pour l'Organisation.

En premier lieu, des avancées ont été majeures en ce qui concerne la gouvernance des données. Vous noterez l'optimisation et les améliorations continues apportées à la nouvelle plateforme WAHIS depuis son lancement en mars 2021, le lancement de la base de données ANIMUSE pour le suivi de l'usage des antimicrobiens, ainsi que l'initiation de plusieurs projets tels que le développement d'une plateforme en ligne pour un suivi sécurisé des dossiers relatifs à la reconnaissance officielle et au maintien du statut zoosanitaire, ainsi qu'aux auto-déclarations d'absence de maladie. La rénovation du centre de documentation donne aussi satisfaction avec de nombreuses consultations, dont plus du tiers étant extérieures à l'Organisation. Je souhaite souligner que ces réalisations qui doivent bénéficier aux Membres s'appuient sur un travail interne de fond posant les bases d'une architecture des données plus structurée. En 2022, la réalisation majeure illustrant la justesse des investissements faits ces dernières années en matière de gouvernance des données est la publication du premier rapport annuel de l'Observatoire, pour lequel je me réjouis de l'accueil chaleureux qu'il a reçu. Des résultats plus tangibles sont attendus en 2023, à la suite de la création d'un Service dédié (Service de l'intégration de la donnée).

En matière d'expertise scientifique, j'ai été attentive à l'opérationnalisation de plusieurs stratégies, notamment celles portant sur la santé des animaux aquatiques et le cadre de travail sur la santé des animaux sauvages, pour lesquels des plans d'action précis ont été finalisés afin que leur mise en œuvre soit facilitée dans leurs suivis. Des résultats intéressants ont été obtenus dans de nombreux autres domaines tels que la lutte contre l'antibiorésistance, la rage, la peste porcine africaine ou le suivi de la situation sanitaire au regard de l'influenza aviaire. Mais, je souhaite particulièrement appeler votre attention sur la réflexion engagée pour la révision du cadre scientifique de l'OMSA (ref. section 1.5.1), dossier pour lequel des informations seront régulièrement partagées avec le Conseil sur l'avancement des travaux avant une présentation plus formelle à l'Assemblée.

Concernant le 3ème pilier du plan stratégique relatif à la réponse aux besoins des Membres, et plus particulièrement les évolutions apportées au Programme PVS, je vous invite à vous reporter au section 1.3 du présent rapport, et surtout à consulter l'édition spéciale du *Panorama* consacrée à ce sujet. Plus que jamais, un développement rigoureux de ce Programme et une implication des Membres sont essentiels alors que toutes les négociations actuelles quant à l'élaboration d'un futur Traité sur les pandémies et les déclarations politiques de haut niveau soulignent la nécessité d'avoir des services de santé (dont les Services Vétérinaires) robustes, structurés et efficaces. De plus, certains instruments financiers en cours de déploiement, tel que le Fond Pandémie récemment créé par la Banque Mondiale, font référence au PVS parmi les critères d'allocation des soutiens financiers.

Pour ce qui a trait aux partenariats et à la coopération avec les partenaires pour mieux répondre aux défis mondiaux, l'année 2022 a été particulièrement prometteuse pour l'OMSA. Grâce à un travail permanent de plaidoyer de notre Organisation et de ses atouts, grâce au soutien de plusieurs Membres qui ont fait écho à notre voix, la reconnaissance de l'OMSA est toujours plus grande. Le renforcement de la Quadripartite (FAO- OMSA- OMS- PNUE) qui a établi un Plan d'Actions Conjoint officiellement présenté à la conférence mondiale Une Santé organisée à Singapour (Novembre 2022) en est l'exemple le plus parlant. Ces avancées devraient se traduire dans la reconnaissance de l'OMSA comme une organisation comptant dans l'architecture de la future gouvernance sanitaire mondiale.

Enfin, la modernisation interne de l'OMSA  $-5^{\rm ème}$  pilier du plan stratégique- a aussi été à l'agenda de l'année 2022 avec des réalisations importantes : établissement d'un processus renforcé de passation des marchés, l'amélioration du processus budgétaire avec l'établissement de nouvelles bases pour le dialogue budgétaire avec les équipes, l'établissement d'une fonction de contrôle interne relançant le Comité interne et le suivi des risques, une communication interne rénovée avec un nouvel Intranet ... Les questions de responsabilité sociale et environnementale ont également été abordées au sein d'un groupe dédié à la question du genre. Les économies d'énergie, la régulation des voyages longue distance, le recyclage des déchets ... font l'objet d'une attention particulière.

Le contexte politique post-COVID est une opportunité majeure pour que les missions de l'OMSA soient reconnues comme des contributions importantes à la réalisation de plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies, et que l'Organisation soit associée comme un partenaire légitime aux discussions de haut niveau sur la gouvernance sanitaire mondiale. Sans oublier les missions fondamentales de lutte contre les maladies pour un commerce plus sûr des animaux et de leurs produits, l'Organisation a rapidement élargi son champ d'action. Avec l'ensemble des collaborateurs de l'OMSA, je m'attache à ce que notre action demeure cohérente et crédible, s'appuyant sur des process internes solides.

J'espère que ce rapport d'activités 2022 en apporte le témoignage.

\*\*\*\*\*

# 1. PRÉSENTATION DES ACTIVITES TECHNIQUES

#### 1.1. GESTION DES INFORMATIONS

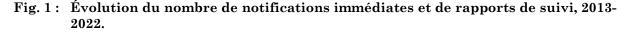
#### 1.1.1 Informations zoosanitaires

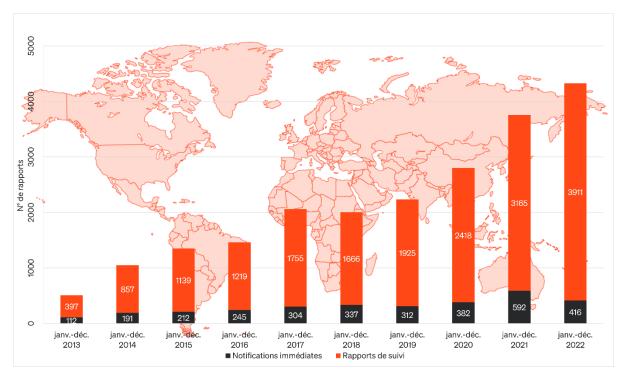
#### Activités de recherche active

L'OMSA surveille activement les rumeurs de maladies sur internet en utilisant la plateforme Epidemic Intelligence from Open Sources (EIOS) et diffuse un récapitulatif aux parties prenantes internes et externes trois fois par semaine. Ce récapitulatif joue un rôle important en attirant l'attention sur les menaces de maladies nouvelles et potentiellement émergentes, ainsi qu'en alertant le personnel de l'OMSA sur les foyers de maladies animales figurant sur la Liste. Le nombre de rumeurs de maladies détectées par EIOS a augmenté de 42 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 170 000 en 2022. Parmi celles-ci, 1 845 ont été vérifiées et 523 ont fait l'objet d'un suivi, des précisions ayant été demandées aux Membres, ce qui a donné lieu à la soumission de treize notifications immédiates et de 22 rapports de suivi à l'OMSA.

# Activités d'alerte précoce

Le nombre de notifications immédiates et de rapports de suivi soumis via le module d'alerte précoce du Système mondial d'information zoosanitaire (WAHIS) est en constante augmentation depuis 2019, les soumissions de 2022 étant presque deux fois plus nombreuses que celles de 2019 (Fig. 1). Cent dix-neuf Membres ont soumis des notifications immédiates (416) et des rapports de suivi (3 911) fournissant des informations sur 13 929 foyers dont la date de début se situe en 2022. Les trois maladies les plus fréquemment notifiées en 2022 étaient l'influenza aviaire hautement pathogène chez les oiseaux autres que les volailles, la peste porcine africaine et l'influenza aviaire hautement pathogène chez les volailles (Fig. 2).





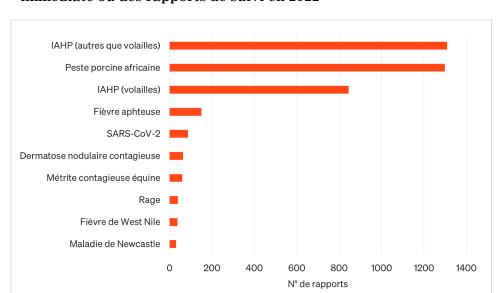


Fig. 2: Les dix principales maladies signalées via des rapports de notification immédiate ou des rapports de suivi en 2022

#### Activités de suivi (rapports semestriels)

En 2022, 543 rapports semestriels ont été soumis par 124 pays. Parmi ceux-ci, 106 concernaient 2022 (premier semestre), 282 concernaient 2021 et le reste concernait 2020 ou les années antérieures. Le nombre de rapports validés est supérieur au nombre de rapports soumis en 2022, et il est prévu que les rapports semestriels non validés résultant de l'augmentation du nombre de rapports soumis après la mise en ligne du nouveau module de rapport semestriel à la mi-2021 seront validés au début de 2023. Comme le niveau de soumission des rapports semestriels n'est pas encore revenu à son niveau d'avant la refonte de WAHIS, un objectif supplémentaire pour 2023 sera d'encourager la reprise de la notification régulière des rapports semestriels par les Membres.

#### Activités de codification

L'objectif du projet de codification de l'OMSA était de créer un système de codification des principales composantes des données zoosanitaires afin de constituer un référentiel pouvant être utilisé par d'autres organisations internationales et parties prenantes concernées pour améliorer la collecte et le partage des informations zoosanitaires et faciliter une réponse rapide aux foyers de maladie. En 2022, les codes électroniques développés dans le cadre de ce projet ont été mis à la disposition des parties prenantes internes de l'OMSA, et un processus interne de mise à jour des tables de référence pertinentes est en cours d'élaboration. En outre, un exercice de délimitation du champ d'application pour l'incorporation de ces codes dans WAHIS a été mené en vue d'une mise en œuvre en 2023.

# Activités du programme WAHIS et soutien aux Membres

En 2022, le programme WAHIS a continué de répondre aux priorités énoncées dans le septième Plan stratégique afin que WAHIS conserve son statut de plateforme de référence mondiale pour les données officielles validées sur les maladies animales d'importance épidémiologique, tant chez les espèces domestiques que chez la faune sauvage. Le programme reste axé sur : (1) l'optimisation et la maintenance évolutive de la plateforme active ; (2) l'amélioration continue (nouveaux développements) ; et (3) le partenariat avec les acteurs de la santé mondiale.

L'OMSA prend acte des commentaires relatifs à WAHIS reçus de la part des utilisateurs depuis le lancement de la nouvelle plateforme en mars 2021. En 2022, dans le prolongement des efforts entrepris après la Session générale de 2021, des sessions d'observation des utilisateurs ont été organisées afin de comprendre pleinement leurs besoins et d'adapter le périmètre du module d'alerte précoce optimisé. En conséquence, en septembre 2022, l'OMSA a lancé ce module optimisé beaucoup plus ergonomique et plus performant qui a considérablement simplifié et amélioré le processus de création de rapports. Les commentaires des utilisateurs depuis le lancement en septembre ont été très positifs, ce qui encourage l'OMSA à adopter des approches similaires pour poursuivre ses efforts

d'optimisation et de développement. En 2022 également, une activité de définition du champ d'application a été lancée pour le module de rapport annuel, l'optimisation du module de rapport semestriel et la refonte de l'interface publique. Le travail de stabilisation des tableaux de bord et d'amélioration globale des performances du système s'est poursuivi. Parmi les indicateurs de la réussite de ces initiatives figure le fait que les Membres ont pu utiliser la plateforme WAHIS pour soumettre un nombre record de notifications immédiates et de rapports de suivi en 2022, et que ces derniers ont pu être validés en temps voulu par l'équipe du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale.

En plus de disposer d'un outil fonctionnel (la plateforme WAHIS), il est important d'apporter un soutien aux Membres dans leur utilisation de l'outil, et de faciliter la saisie des données. Le soutien apporté par l'OMSA aux utilisateurs (via des foires aux questions, des tutoriels vidéo et d'autres moyens) s'est avéré inestimable pour promouvoir l'utilisation de la plateforme. Le service d'assistance dédié à WAHIS a été transféré vers un outil professionnel, ce qui facilite l'assistance aux utilisateurs et permet de suivre l'évolution des besoins d'assistance et les performances du service.

L'OMSA a organisé une série de sessions en collaboration avec ses Membres, les Représentations régionales et sous-régionales, et ses partenaires :

- **Des réunions trimestrielles** avec le personnel des Représentations régionales et sousrégionales de l'OMSA ont permis d'assurer un soutien adéquat au points focaux.
- En 2022, six webinaires ont été organisés pour aider les points focaux chargés de la notification des maladies animales ainsi que le personnel national au Moyen-Orient et en Afrique à utiliser WAHIS. Ces sessions étaient basées sur les besoins exprimés par les participants via un questionnaire partagé en amont de la formation. Afin d'évaluer l'impact de ces initiatives en ligne et de recueillir les commentaires des utilisateurs, un sondage a été systématiquement réalisé après la formation. En outre, deux indicateurs principaux ont été utilisés pour mieux évaluer l'impact sur des groupes spécifiques de participants : le taux de soumission de notifications immédiates sur la plateforme de formation pendant la formation et le pourcentage d'amélioration dans les réponses à un même questionnaire distribué en amont puis en aval de la formation.
- Tout au long de l'année 2022, des formations individuelles via les canaux numériques ont été dispensées pour répondre aux demandes spécifiques des Membres.
- En septembre 2022, des sessions d'observation et d'acceptation avec les utilisateurs ont été organisées avant le lancement du module d'alerte précoce optimisé (notifications immédiates et rapports de suivi) afin de garantir que celui-ci soit bien aligné sur les commentaires des utilisateurs.
- En novembre 2022, des sessions de retour d'expérience en ligne ont été organisées avec les points focaux pour les animaux terrestres et aquatiques, en mettant l'accent sur les nouvelles fonctionnalités du module optimisé et sur les domaines dans lesquels les utilisateurs ont rencontré des difficultés.
- En décembre 2022, l'OMSA et la Commission européenne ont dispensé une session de formation et de retour d'expérience sur l'utilisation du système européen d'information sur les maladies animales (ADIS), en préparation de l'interconnexion de WAHIS avec ADIS en 2023. Environ 85 participants ont assisté à cette session, qui s'adressait aux points focaux pour ADIS et WAHIS.

La feuille de route du programme WAHIS pour 2023 est en cours de révision pour s'aligner sur les priorités de l'Organisation.

#### Utilisation des données WAHIS pour soutenir les Membres

Lors de la 89° Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués, l'OMSA a présenté à ses Membres un rapport sur la <u>situation actuelle de la santé animale dans le monde</u>. Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, le format semi-hybride de la présentation a permis des échanges virtuels et en personne entre l'OMSA et certains de ses Membres.

En 2022, un rapport sur la situation régionale en matière de santé animale a été présenté lors de chacune des deux conférences régionales de l'OMSA : la 30° Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Europe (Catane, Sicile, Italie, 3-7 octobre 2022) et la 26° Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour les Amériques (réunion virtuelle, 8-9 novembre 2022).

À de nombreuses reprises tout au long de l'année, les Représentants régionaux et sous-régionaux ont bénéficié d'une assistance pour les seconder dans leur travail avec les Membres concernant les extractions, les résumés, les visualisations et les interprétations des données de la plateforme WAHIS.

En outre, à titre de mesure provisoire jusqu'à la mise en place de l'interopérabilité publique, des extractions hebdomadaires de données d'alerte précoce ont été mises à la disposition des utilisateurs. L'OMSA a encouragé l'utilisation de ces extractions auprès des Membres et d'autres organisations, en soulignant l'importance des données relatives à la santé animale pour soutenir la prise de décision fondée sur les risques en matière de commerce, et dans la gestion de la santé animale et publique.

#### Communication sur les avantages de la plateforme WAHIS

En 2022, l'OMSA a poursuivi son travail sur le positionnement de WAHIS en tant que système de référence mondial et source de suivi de la situation zoosanitaire mondiale.

Afin d'accroître sa visibilité au-delà des parties prenantes de l'Organisation, une nouvelle initiative de communication a été lancée en mars 2022, les dernières notifications immédiates étant partagées régulièrement par l'intermédiaire de Twitter (une plateforme de média social clé qui compte plus de 250 000 adeptes). Cette initiative s'est avérée très utile pour le public, en augmentant la visibilité de WAHIS sur les réseaux sociaux de 89 %, ainsi que le trafic des réseaux sociaux vers la plateforme WAHIS de 52 %. Les principales maladies couvertes jusqu'à présent par cette initiative sont l'influenza aviaire, suivie de la peste porcine africaine, de la fièvre aphteuse et de la dermatose nodulaire contagieuse. Les tweets faisant suite aux informations sur les foyers de maladies ont suscité un grand intérêt parmi les Membres du public qui n'étaient pas au courant de l'existence des notifications WAHIS.

Cette initiative est devenue une activité régulière de communication sur WAHIS qui se poursuivra en 2023.

#### 1.1.2 Publications

Les publications de l'OMSA diffusent les connaissances scientifiques de l'Organisation, des informations sur ses normes internationales, des nouvelles ainsi que des rapports au sein de l'Organisation et sur la santé animale dans le monde.

Les publications de l'OMSA, dont la plupart sont en libre accès, comprennent une revue scientifique semestrielle (*Revue scientifique et technique*), un bulletin en ligne composé de trois sections, des Codes et des Manuels, des rapports de programme et des co-publications avec des partenaires, principalement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Les publications sont gérées par une équipe de professionnels de l'édition en interne et en externe, qui veillent à la qualité et à la livraison des contenus dans les délais impartis, afin de permettre aux Membres, aux lecteurs et aux acteurs concernés d'accéder de manière pratique et fiable aux informations scientifiques relatives à la santé animale, au bien-être des animaux et à la santé publique vétérinaire.

Tableau 1 : Publications clés de l'OMSA

Titre	Objet	Périodicité cible	Langues(s)
Code sanitaire pour les animaux terrestres Code sanitaire pour les animaux aquatiques	Fournissent des normes pour l'amélioration de la santé animale et la santé publique vétérinaire à travers le monde	1 par an	Anglais, français, espagnol
Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques	Fournissent des normes sur les tests de diagnostic et les vaccins pour la prévention et le contrôle des maladies animales, contribuent à l'amélioration de la santé animale et permettent des échanges commerciaux dénués de risques sanitaires	1 par an	Anglais, espagnol
Bulletin de l'OMSA   Newsletter	Relaie les nouvelles de l'OMSA et de ses régions, de ses réseaux et de ses partenaires	8–9 par an	Anglais
Bulletin de l'OMSA   L'Officiel	Constitue la voix institutionnelle de l'OMSA	2–3 par an	Anglais, français, espagnol
Bulletin de l'OMSA   Panorama	Rapports spéciaux sur des sujets d'intérêt pour l'OMSA	2–3 par an	Anglais, français, espagnol
Revue scientifique et technique	Présente des études scientifiques approfondies sur des sujets en particulier	2 par an	Anglais, français, espagnol

#### Publications phares en 2022

- Revue 41: Questions de sécurité et enjeux réglementaires et environnementaux liés à l'élevage et au commerce international d'insectes vivants (J. Mumford and M.M. Quinlan, eds)
- <u>L'Officiel</u> 2022-1
- L'Officiel 2022-2
- Newsletter: mensuelle, avec deux éditions doubles, neuf éditions publiées
- 6e <u>Rapport annuel sur les agents antimicrobiens</u> destinés à être utilisés chez les animaux
   OMSA
- <u>SEACFMD Roadmap 2021–2025</u>: South-East Asia, China and Mongolia Foot and Mouth Disease Campaign [Feuille de route SEACFMD 2021–2025 (Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine)] Sous-représentation régionale de l'OMSA pour l'Asie du Sud-est
- Mise en œuvre des normes de l'OMSA : <u>Rapport annuel de l'Observatoire</u>, 1ère édition, 2022
- Rinderpest and its eradication [La peste bovine et son éradication] (FAO/OMSA)
- GF-TADs 12e réunion du Comité de pilotage mondial : <u>Rapport d'activité</u>, <u>Rapport de la réunion</u>, et <u>Recommandations</u>
- Publications phares à paraître en 2023
  - Revue 42 : Animal health data management [La gestion des données de santé animale]
     (S. Reid, ed.)
  - Panorama 2023-1 : Capacity building [Renforcement des capacités]
  - Panorama 2023-2: Aquatic Animal Health Strategy implementation and aquatic welfare [La mise en œuvre de la Stratégie de santé des animaux aquatiques et le bien-être des animaux aquatiques]
  - Panorama 2023-3 : Antimicrobial resistance [La résistance aux antimicrobiens]
  - Overview of the Futures Literacy Laboratory on 'The Futures of Climate Responses, 2040'
     [Aperçu du laboratoire d'analyse prospective sur »Les perspectives d'avenir des réponses climatiques »]
  - Global Rinderpest Action Plan [Plan d'action mondial contre la peste bovine], 2e édition
  - Rapport annuel de l'Observatoire de l'OMSA, 2ème édition, 2023

En 2022, l'Unité des Publications a continué à mettre en œuvre la Stratégie des Publications visant à accroître l'efficacité de ses processus et à garantir la qualité et la ponctualité des publications de l'OMSA.

Les points d'action stratégiques suivants ont été mis en œuvre en 2022 :

- Politique de libre accès en ligne et déclarée auprès de SHERPA/RoMEO
- Pré-impressions d'articles de la Revue scientifique et technique mises en ligne sur
- Rebranding des publications clés achevé
- Renforcement des relations avec les partenaires de publication (signature de l'avenant à l'accord Tripartite et nouvel accord Quadripartite en cours d'examen)
- Publication de lignes directrices et processus disponible sur le SharePoint des Publications
- Nouvelle Librairie en ligne

Les points d'action en cours comprennent la collaboration avec la Cellule Documentation et le Service Communication afin d'accroître la visibilité des publications de l'OMSA; la consolidation des processus existants afin de garantir une utilisation correcte dans toute l'organisation; l'élaboration de processus de demande et de validation plus fluides pour les publications ; et l'évaluation des besoins de l'équipe en matière de formation et de technologie.

Visibilité et accessibilité des publications de l'OMSA

Conformément aux objectifs visant à améliorer l'accessibilité des contenus de l'OMSA et à réduire l'impact environnemental de l'Organisation, les publications clés de l'OMSA sont désormais en libre accès et produites uniquement en format numérique. Les publications de l'Organisation en format papier restent disponibles à l'achat sur la Librairie en ligne. Les publications de l'OMSA sont annoncées dans la Newsletter une fois qu'elles ont été publiées, et via les réseaux sociaux. Afin d'en améliorer l'accessibilité, l'accès aux publications de l'OMSA est évalué à l'aide de Crossref ; la figure 3 présente les résultats de l'OMSA en 2022.

le Portail documentaire de l'OMSA Clicks à partir de DOIs 60000 50000

Fig. 3: Nombre de clics sur des Crossref digital object identifiers (DOIs) dirigeant vers

#### 1.1.3 Documentation

40000 30000 20000 10000 04/2022 05/2022 06/2022 07/2022

L'OMSA collecte, organise et diffuse des documents émanant de ses propres travaux et activités, ainsi que des informations et connaissances extérieures liées à ses activités. Les activités de la documentation sont liées à quatre des cinq piliers du Septième plan stratégique : l'expertise scientifique, la gouvernance des données (notamment les métadonnées), la réponse aux besoins des Membres, et l'efficience et agilité.

#### • Centre de documentation de l'OMSA

Le Centre de documentation de l'OMSA, basé au Siège, met à la disposition du personnel des ressources externes d'information, notamment des livres, des rapports et des revues, à consulter sur place ou emprunter, ainsi qu'un accès en ligne aux principales revues, aux principaux livres numériques et aux principales bases de données scientifiques. Les collections physiques et électroniques se diversifient pour couvrir des sujets tels que l'économie, le commerce, la politique et la gestion, afin de mieux servir les publics en interne et d'accompagner le changement au sein de l'Organisation. Le catalogue complet est disponible via le portail documentaire (accès interne).

Les ressources et l'expertise du Centre de documentation de l'OMSA permettent d'accéder aux preuves et aux connaissances scientifiques, et les demandes sont régulièrement satisfaites, tant pour les utilisateurs internes qu'externes (Fig. 4). En 2022, 104 recherches documentaires ont été effectuées, dont 30 % étaient des recherches d'archives complètes et 14 % des analyses bibliométriques ou des revues de la littérature scientifique à valeur ajoutée.

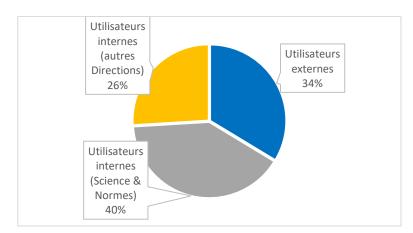


Fig. 4: Répartition des demandes de recherche par catégorie d'utilisateur final, 2022

#### • Mémoire institutionnelle de l'OMSA

L'OMSA organise la conservation durable et la valorisation de ses publications, ouvrages et documents institutionnels dans le cadre de la Mémoire institutionnelle de l'OMSA.

En 2022, deux collections de grande importance ont été numérisées : Les <u>rapports finaux de la Session générale (1921-2022)</u> et les rapports de la Commission du Code (1968-2022). L'histoire complète du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* a été retracée et un <u>nouveau point d'accès aux éditions précédentes du *Code terrestre* est désormais proposé sur le site web de l'OMSA pour répondre aux besoins des Membres. Il s'agit d'une étape importante dans la préservation d'éléments clés de la mémoire collective de l'Organisation et dans la mise à disposition de ces documents au public.</u>

Les documents de la mémoire institutionnelle de l'OMSA sont principalement disponibles via le Portail documentaire et stockés dans des entrepôts physiques et électroniques dédiés. Les inventaires et les documents de synthèse sont régulièrement mis à jour en vue du prochain centenaire de l'Organisation.

#### • Portail documentaire

Le <u>Portail documentaire</u>, pour lequel une nouvelle interface a été lancée en décembre 2021, constitue l'archive institutionnelle ouverte et la base de données des publications et travaux produits par l'OMSA. L'objectif du portail est d'indexer en permanence ces documents, d'en promouvoir le libre accès et d'accroître leur diffusion afin de contribuer au rayonnement scientifique et technique de l'Organisation.

Le portail donne accès à plus de 11 000 documents, dont des normes et des lignes directrices, des rapports, des livres et des publications phares, telles que la *Revue scientifique et technique* de l'OMSA. Quatre-vingt-sept pour cent de ces documents sont accessibles en texte intégral. La page d'accueil contient désormais des recommandations de contenus pour des publics ciblés (par exemple, le secteur de la recherche, y compris les écoles et les laboratoires vétérinaires, les services vétérinaires et les organisations partenaires). Il est également plus facile de trouver, de filtrer, de télécharger et de partager des documents.

Le portail documentaire présente de bonnes statistiques d'utilisation (Fig. 5), grâce au référencement des documents sur des bases de données externes telles que MedLine et EBSCO, et des liens depuis d'autres sites web. Un élément de communication a également été publié dans la <u>Newsletter de l'OMSA</u> en début d'année 2022 pour promouvoir la nouvelle interface.

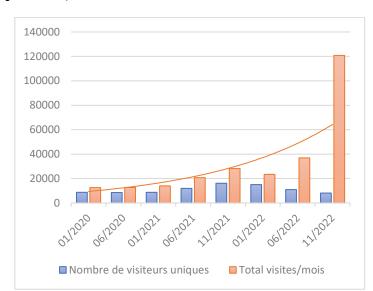


Fig. 5: Portail documentaire: nombre de visiteurs uniques par mois et nombre total de visiteurs par mois, 2020-2022

# Gestion des documents

L'OMSA sensibilise son personnel aux avantages d'une bonne gouvernance du cycle de vie des documents. Afin de sécuriser les documents liés aux activités de l'Organisation, l'OMSA a recruté une société de conseil externe pour l'aider à rendre opérationnels les processus d'archivage, en particulier pour les documents juridiquement contraignants. Des outils et des conseils seront fournis pour aider l'OMSA à mettre en œuvre le nouveau processus. À cette fin, une nouvelle activité consacrée à la gestion des archives et des dossiers sera créée en 2023.

#### 1.1.4 Gouvernance des données

La gouvernance des données est un impératif dans la mise en œuvre de la transition numérique de l'OMSA, car il existe un besoin crucial d'amélioration des pratiques en matière de gestion des données, ainsi qu'en matière d'accessibilité et de visibilité des données par les Membres et les autres parties prenantes.

Pour atteindre les objectifs du 7ème Plan stratégique de l'OMSA et établir les bases qui permettront à l'OMSA de mieux répondre à ses obligations en matière de données, un cadre de gouvernance des données va devoir s'appliquer, pour :

- encourager la maîtrise de la gouvernance des données, car il s'agit d'un domaine d'importance stratégique;
- accroitre la fiabilité et l'efficacité ;
- rationaliser l'intégralité des processus et systèmes de collecte, de stockage, d'analyse, de diffusion et d'utilisation des données;

- faciliter la consultation des départements techniques de l'OMSA et des Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA, ainsi que leur retour d'information, au fur et à mesure de la mise en place des politiques relatives aux données et des principes liés aux données;
- renforcer la confiance et garantir la cohérence.

Afin de poursuivre ses progrès en matière de gouvernance des données, l'OMSA a consolidé ses effectifs en 2022 en créant un nouveau Service de l'intégration de la donnée (DID). Ce service comprend des collaborateurs qui appartenaient auparavant à d'autres entités impliquées dans l'intégration, l'analyse et la visualisation des données (les programmes de l'Observatoire et de l'Impact mondial des maladies animales [GBADs] ainsi que deux analystes épidémiologiques qui travaillaient auparavant au sein de WAHIAD). Ce nouveau service accompagne la transformation numérique de l'Organisation d'un point de vue technique et métier, tandis que le Service de la transformation numérique et des systèmes d'information (DTIS) (créé en 2020) apporte son expertise en matière de technologies de l'information. Le DTIS et le DID travaillent en étroite collaboration avec l'appui de certains collaborateurs d'autres services par le biais d'un mécanisme de coordination appelé »Groupe de travail sur la gestion des données ».

Dans ce contexte, plusieurs axes de travail ont été poursuivis en 2022 :

- Certaines données de référence clés de l'OMSA ont été identifiées : les noms et frontières des Membres de l'OMSA (dont les caractéristiques n'étaient pas encore alignées sur l'ensemble des systèmes informatiques et des processus opérationnels de l'OMSA) ; le projet de codification référençant les noms des maladies animales, les agents pathogènes, les espèces hôtes (voir section 1.1.1), les statuts reconnus, les produits de base, entre autres. Si certaines des données de référence étaient bien définies fin 2022 et prêtes à être utilisées, d'autres sont encore en cours de consolidation.
- Des processus et des outils ont été élaborés pour identifier, valider et partager les jeux de données en interne et potentiellement avec des parties prenantes externes dans un avenir proche. Cela renforcera la qualité et la cohérence des données et ouvrira la voie à une gouvernance des données plus structurée.
- Des métadonnées ont été identifiées et testées dans le catalogue de données de l'Observatoire de l'OMSA. Un outil permettant de mieux gérer les catalogues de données a été identifié. Cet outil sera mis en œuvre en 2023 et devrait permettre d'étendre progressivement ce projet pilote à la création du catalogue de données de l'Observatoire de l'OMSA.
- L'architecture informatique ciblée de l'OMSA a été définie sur la base de travaux de consultance.
   Elle sera mise en œuvre en 2023 avec le déploiement de nouveaux outils essentiels à la gestion des données, de nouveaux processus et de nouveaux rôles et responsabilités.

L'approche adoptée consistait à rechercher des avancées graduelles par le biais de preuves de concepts et de leur consolidation progressive dans des processus, des politiques et des pratiques. L'approche de l'OMSA a été présentée lors de la Conférence de la Commission régionale pour l'Europe en 2022, étant entendu que, bien qu'il s'agisse d'un domaine critique pour le développement de l'OMSA, la structuration de la gestion des données est une entreprise à long terme qui nécessite des efforts soutenus au fil des années afin d'atteindre le degré de maturité souhaité.

Aujourd'hui, l'OMSA est convaincue de la valeur ajoutée que constitue pour ses Membres un système de gestion des données à la fois solide et adapté : de meilleures données probantes contribuent à améliorer le processus décisionnel, et des données de plus grande qualité permettent de mener des analyses plus fines et de tirer des conclusions transversales afin d'améliorer la santé animale dans le monde.

Pour 2023, le plan de travail en matière de gestion des données comprend les objectifs suivants :

- opérationnaliser et aligner les règles de gestion des données de référence de l'OMSA, c'est-à-dire un sous-jeu spécial de données destiné à la classification dans l'ensemble de l'Organisation;
- identifier l'outil adéquat pour gérer le catalogue de données et le mettre progressivement en œuvre au sein de l'Organisation;
- commencer à mettre en œuvre et à déployer l'architecture informatique cible définie en 2022 sur la base des données issues du projet d'architecture centrée sur les données réalisé en 2022.

#### 1.1.5 Impact mondial des maladies animales [GBADs]

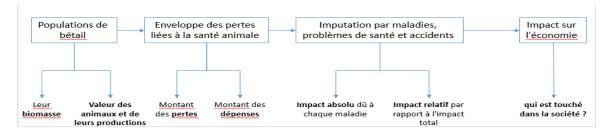
Depuis l'adoption du programme sur l'Impact mondial des maladies animales (GBADs) lors de sa Session générale de 2016, l'OMSA n'a cessé d'en soutenir le développement. Ce programme, co-dirigé par l'Université de Liverpool (Royaume-Uni), est mis en œuvre par un consortium d'organisations et d'universités qui opère au carrefour entre les politiques publiques, la stratégie du secteur privé, et les universités.

En 2022, plusieurs étapes clés ont été franchies en termes de développement d'une approche systématique pour l'évaluation de l'impact économique des maladies animales, apportant des estimations des pertes nettes de production, des dépenses connexes et des impacts commerciaux, déterminant les lieux et les victimes de cet impact, et identifiant les causes et les facteurs de risque. L'équipe du programme GBADs (i) a lancé le processus de validation externe des méthodologies GBADs; (ii) a établi des estimations initiales d'impact pour l'étude de cas de l'Éthiopie et a organisé le premier atelier des parties prenantes locales pour présenter les résultats du programme obtenus jusqu'à présent; et (iii) a élargi et testé des prototypes de tableaux de bord du moteur de connaissances du programme. Les connaissances et les outils développés par le programme GBADs bénéficieront aux Membres et aux partenaires de l'OMSA ainsi qu'à un grand nombre d'autres prestataires de santé animale et d'éleveurs en améliorant leur capacité à prendre des décisions éclairées sur les investissements en matière de santé animale.

Alors qu'en 2021, les travaux se sont concentrés sur la définition des choix méthodologiques, des progrès considérables ont été accomplis en 2022 pour lancer l'examen par des experts externes des méthodologies choisies afin de garantir la solidité scientifique du programme. En juillet 2022, un groupe de référence composé de scientifiques spécialisés dans la modélisation des populations animales, l'épidémiologie, l'économie et la science des données a été constitué et chargé d'évaluer les flux de données GBADs, les sources de données et les outils analytiques appliqués proposés et utilisés. Le programme a fourni une première réponse aux recommandations formulées par le groupe de référence. En outre, <u>plusieurs articles</u> sur des méthodologies spécifiques ont été publiés dans des revues à comité de lecture réputées, ce qui est considéré comme l'un des indicateurs de validation au sein de la communauté scientifique. La sollicitation et l'intégration de commentaires d'experts externes contribueront à garantir que le programme GBADs est suffisamment flexible pour refléter les variations en matière de disponibilité des données, de maladies préoccupantes et de caractéristiques régionales, tout en apportant des estimations comparables pour aider les décideurs.

L'année 2022 a également été l'occasion pour le programme d'établir des estimations initiales dans l'ensemble de la structure analytique du programme (figure 6). Celles-ci comprenaient (i) en Éthiopie, une étude de cas clé pour démontrer l'applicabilité des choix méthodologiques au niveau national, et (ii) une étude de cas mondiale sur les animaux d'engraissement. Les premiers tableaux de bord prototypes illustrent les estimations dérivées et la répartition par maladie pour la biomasse et la valeur économique totale (VET), ainsi que pour l'enveloppe des pertes liées à la santé animale (nom d'utilisateur : GBADs. mot de passe : welcometogbads), une estimation reflétant l'écart de production et d'utilisation des ressources dû aux maladies animales et aux problèmes sanitaires, ainsi que la répartition de ces pertes. Pour présenter les résultats obtenus jusqu'à présent, un atelier réunissant des parties prenantes a été organisé avec succès en Éthiopie en novembre 2022 dans le but de déterminer et de hiérarchiser les éventuels travaux de suivi afin de garantir la valeur des résultats du programme GBADs pour les services vétérinaires, le secteur privé, les associations et le monde universitaire. D'autres études de cas sont mises en œuvre simultanément en Europe et en Indonésie, et une est en cours de préparation pour le Sénégal, afin de permettre l'expérimentation et l'affinement des méthodes GBADs pour assurer l'applicabilité de l'approche GBADs dans les pays à revenu élevé et à revenu moyen inférieur avec des données de qualité et de volume variables.

Fig. 6: Structure analytique de l'impact mondial des maladies animales



Parmi les autres réalisations notables en 2022, on peut citer les suivantes :

- le programme a obtenu 317 365 dollars supplémentaires de la part du Fleming Fund pour développer une méthodologie susceptible d'être utilisée pour définir l'impact économique de l'utilisation des antimicrobiens et de la résistance aux antimicrobiens;
- a renforcé son engagement auprès de publics externes pour la diffusion d'informations sur les méthodologies et l'informatique du programme GBADs, notamment lors du symposium international sur l'épidémiologie et l'économie vétérinaires (ISVEE) en août 2022 et de la réunion de la communauté »Livestock Data for Decisions » (LD4D) en septembre 2022. L'ISVEE s'est intéressé aux interactions avec les principaux chercheurs en santé animale, tandis que la réunion LD4D a porté sur les interactions avec des producteurs de données, des utilisateurs de données, des représentants et autres acteurs engagés pour favoriser une prise de décision éclairée en matière d'investissements dans la santé animale. Des informations sur d'autres activités de mobilisation sont disponibles ici.

#### 1.2. ELABORATION ET APPLICATION DES NORMES

### 1.2.1 Aperçu du processus d'établissement des normes

Chacune des quatre commissions spécialisées de l'OMSA, élues en mai 2021, s'est réunie en février 2022 (réunion virtuelle) et en septembre 2022 (réunion en présentiel). Après n'avoir pas pu se réunir en présentiel depuis février 2020, les membres ont apprécié cette possibilité de se retrouver en personne au siège de l'OMSA en septembre 2022. Ils ont reconnu que la qualité des discussions et l'efficacité du travail étaient meilleures dans la mesure où ils disposaient de plus de temps ensemble, sans l'inconvénient de travailler dans des fuseaux horaires différents comme c'est le cas lorsqu'il s'agit d'une réunion virtuelle.

Le Cadre de gestion de la performance visant à évaluer la performance des Commissions spécialisées a été relancé en septembre 2021 à la suite de la première réunion des Commissions nouvellement élues. Ce Cadre comprend un certain nombre d'activités qui seront menées tout au long du mandat (c'est-à-dire jusqu'en mai 2024), telles que l'examen des réunions, des entretiens entre les membres des Commissions et la Directrice générale adjointe « Normes internationales et science », ainsi que des auto-évaluations de la performance des membres et de leurs Commissions respectives. Ce Cadre a pour objectif de promouvoir l'amélioration continue du travail des membres et de chaque Commission.

Le Secrétariat commun de l'OMSA a continué de contribuer à la promotion de bonnes pratiques réglementaires dans le cadre du processus d'élaboration et d'examen des normes internationales de l'OMSA. Le Secrétariat commun est parvenu à améliorer la coordination des travaux des Commissions spécialisées, des Groupes ad hoc et des Groupes de travail, et à renforcer les relations de travail entre les Secrétariats des différents services et entre les Commissions. Divers mécanismes ont été mis en place pour faciliter et coordonner la gestion horizontale du travail associé aux quatre Commissions spécialisées.

En février 2022, le Secrétariat commun a continué à mener une étude pilote avec la Commission des animaux aquatiques afin d'évaluer le potentiel d'un outil prêt à l'emploi dans le cadre d'un système de commentaires en ligne (OCS) de l'OMSA. L'objectif de l'OCS est de gérer la réception des commentaires des Membres sur les textes - nouveaux ou révisés - des normes de l'OMSA, le processus

d'examen par les Commissions spécialisées et le processus de rédaction des rapports. Le Comité exécutif de l'OMSA a examiné les résultats de l'étude pilote et a convenu que, bien que l'outil ait bien fonctionné, les avantages ne justifiaient pas les coûts permanents de la licence. Il a donc été décidé de ne pas poursuivre l'utilisation de l'outil OCS pour le moment. Toutefois, il a été convenu de procéder à un examen des enseignements tirés de l'étude pilote et de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer les processus et le système actuels.

Fortes du succès de la Session générale virtuelle de 2021, les Commissions spécialisées de l'OMSA ont organisé des webinaires en amont de la Session générale hybride de 2022. Ces webinaires ont permis aux Membres de l'OMSA et aux organisations partenaires d'obtenir des informations sur les textes nouveaux et révisés qui allaient être proposés pour adoption. Cette initiative a permis aux Membres de prendre une part active à la préparation de la Session générale. Ces webinaires continueront à être organisés dans les années à venir, indépendamment de la modalité de la Session générale, car il s'agit d'un mécanisme supplémentaire pour faciliter la participation des Membres au processus d'établissement des normes.

#### 1.2.2 Activités des Commissions spécialisées et des Groupes ad hoc

Les quatre Commissions spécialisées de l'OMSA supervisent un grand nombre d'activités (notamment les travaux de nombreux Groupes *ad hoc*) et contribuent à garantir que les normes internationales de l'OMSA (*Code aquatique*, *Manuel aquatique*, *Code terrestre*, et *Manuel terrestre*) soient régulièrement mises à jour et reflètent l'actualité des connaissances scientifiques.

La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres supervise le travail d'établissement des normes du *Code terrestre*, la Commission des normes biologiques supervise le travail d'établissement des normes du *Manuel terrestre*, et la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques supervise le travail d'établissement des normes du *Code aquatique* et du *Manuel aquatique*. La Commission des normes biologiques et la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques supervisent également le travail des Centres de référence de l'OMSA. La Commission scientifique pour les maladies animales ( »Commission scientifique ») supervise la reconnaissance officielle par l'OMSA du statut zoosanitaire des Membres.

Afin d'exercer ses responsabilités respectives, chaque Commission collabore étroitement avec les autres Commissions et avec le personnel dédié au Secrétariat de plusieurs services techniques de l'OMSA.

#### 1.2.2.1 Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code) s'est réunie à deux reprises : en février et septembre 2022. Les <u>rapports</u> sont disponibles en ligne.

Lors de ces réunions, la Commission du Code a contribué au processus normatif de l'OMSA en étudiant des propositions ou des demandes d'élaboration de textes nouveaux ou révisés pour le *Code Terrestre* et en répondant aux commentaires reçus des Membres sur les textes diffusés pour commentaires, ainsi que sur d'autres sujets d'importance. Au titre de ce travail d'élaboration des normes, la Commission a également tenu compte des rapports des Groupes *ad hoc* lors de la révision des textes du *Code Terrestre*. La Commission du Code a également travaillé en lien avec la Commission scientifique, la Commission des normes biologiques, et la Commission des animaux aquatiques sur des sujets d'intérêt commun, afin d'assurer l'harmonisation des travaux concernés et d'émettre des avis scientifiques, le cas échéant.

Parmi les principales activités de la Commission, il convient de noter l'adoption par l'Assemblée des textes suivants – nouveaux et révisés – dans le *Code terrestre* :

• définitions révisées du Glossaire ( »Autorité compétente », »Autorité vétérinaire », »Services vétérinaires », »Chien en état de divagation »);

- 10 chapitres révisés pour le *Code terrestre*, comprenant sept chapitres partiellement révisés et la révision complète des :
  - Chapitre 7.7. Gestion des populations canines
  - Chapitre 8.16. Infection par le virus de la peste bovine
  - Chapitre 11.10. Theilériose
- publication de l'édition 2022 du Code terrestre

#### 1.2.2.2 Commission des normes biologiques

La Commission des normes biologiques a tenu deux réunions (en mode virtuel) en 2022. Les <u>rapports</u> correspondants sont disponibles en ligne.

Lors de ces deux réunions, la Commission des normes biologiques :

- a contribué au processus normatif de l'OMSA en supervisant la production du Manuel terrestre;
- a fourni ses avis à l'OMSA concernant l'utilisation appropriée des tests de diagnostic et des vaccins;
- a évalué les dossiers de 14 candidats au statut de Centre de référence de l'OMSA, 12 changements d'experts, et l'accomplissement du mandat des Centres de référence par l'examen de 282 rapports annuels d'activité dans le domaine des animaux terrestres ;
- a supervisé le registre des kits de diagnostic certifiés par l'OMSA ;
- a travaillé en lien avec la Commission scientifique et la Commission du Code sur des sujets d'intérêt commun.

Parmi les principales activités de l'année :

• révision des commentaires reçus des Membres au sujet des 20 projets de chapitres qui leur avaient été envoyés en octobre 2021 pour un premier cycle de consultations, et approbation de la mise en circulation de 19 projets de chapitres pour un second cycle de consultations. Ces 19 chapitres, ajoutés au glossaire mis à jour, ont été présentés aux Membres de l'OMSA lors d'un webinaire pré-Session générale organisé en avril 2022. Les 19 chapitres ont finalement été adoptés lors de la 89e Session générale, en mai 2022, et sont disponibles en ligne. Lors de la réunion de septembre 2022 de la Commission, la mise en circulation de 15 chapitres, pour un premier cycle de consultations, a été approuvée; ils ont été envoyés aux Membres en octobre 2022.

La Commission a continué à travailler à l'élaboration d'un modèle de »rapport de validation » pour les tests recommandés dans le *Manuel terrestre*. Les Laboratoires de référence seront invités à remplir le modèle de »rapport de validation », qui sera disponible sur le site web de l'OMSA pour toute personne recherchant les données de validation disponibles pour ce test en particulier. Le modèle sera également utilisé par les candidats qui souhaitent que leurs nouveaux tests soient ajoutés au *Manuel terrestre*.

#### 1.2.2.3 Commission scientifique pour les maladies animales

La Commission scientifique s'est réunie en visioconférence en février 2022 et en présentiel en septembre 2022. Les <u>rapports</u> correspondants sont disponibles en ligne.

Lors de ces deux réunions, la Commission scientifique :

 a contribué au processus normatif de l'OMSA en donnant son avis scientifique chaque fois que celui-ci a été sollicité pour donner suite aux commentaires reçus des Membres sur les chapitres du Code terrestre, ou sur d'autres sujets le cas échéant;

- pour ce qui est des groupes ad hoc convoqués par la Directrice générale sous la supervision de la Commission, la Commission a étudié les termes de référence des prochains groupes ad hoc prévus et les rapports des groupes qui ont déjà tenu des réunions;
- a procédé à des évaluations de statut zoosanitaire de Membres, et a travaillé sur des normes applicables à la reconnaissance officielle des statuts;
- a travaillé sur des sujets spécifiques relatifs au contrôle des maladies, notamment (mais pas uniquement) l'élaboration de » définitions de cas » permettant de faciliter la notification, et sur l'évaluation des maladies au regard des critères d'inclusion dans la liste de l'OMSA énoncés au Chapitre 1.2 du *Code terrestre*;
- a travaillé en lien avec la Commission des normes biologiques et la Commission du Code sur des sujets d'intérêt commun.

Parmi les principales activités de l'année, on peut noter :

- cinq rapports de groupes *ad hoc* (portant sur l'évaluation d'un total de 14 dossiers de demande de reconnaissance officielle de statut zoosanitaire et de demande de validation par l'OMSA de programmes officiels de contrôle de maladies) ont été étudiés et avalisés. Sur les 14 dossiers, huit ont fait l'objet d'une reconnaissance officielle par l'Assemblée en mai 2022;
- 38 reconfirmations annuelles du statut zoosanitaire officiel obtenu en 2021 (correspondant à une sélection de 10 % des reconfirmations annuelles) et dix reconfirmations annuelles de validation de programmes officiels de contrôle de maladies ont été entièrement évaluées ;
- l'analyse d'impact relative aux normes révisées en matière d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et la liste des pays ayant déjà un statut officiel de risque d'ESB reconnu par l'OMSA ont été achevées;
- réévaluation annuelle des maladies émergentes existantes et appui à l'OMSA dans l'élaboration d'une procédure officielle normalisée permettant de déterminer si une maladie doit être considérée comme émergente.
- collaboration avec la Commission du Code sur les points suivants :
  - examen des Chapitres 1.8 et 11.4 sur l'encéphalopathie spongiforme bovine, afin de s'assurer d'une compréhension commune des principales préoccupations soulevées par les Membres, des décisions prises concernant le chapitre révisé, et de l'impact de ces décisions sur la reconnaissance officielle du statut, ainsi que des décisions prises concernant les procédures adaptées qui seront désormais exigées
  - examen du délai pour une zone de confinement, à l'article 4.4.7. du Chapitre 4.4.
     Zonage et compartimentation ;
  - examen de la période d'attente après la détection d'anticorps pour l'importation de chiens vaccinés au Chapitre 8.14. Infection par le virus de la rage;
  - approbation de cinq définitions de cas pour des maladies d'animaux terrestres et identification de domaines pour une meilleure cohérence dans la catégorisation des espèces au Chapitre 1.3;
  - évaluation de trois maladies au regard des critères d'inclusion dans la liste de l'OMSA énoncés au Chapitre 1.2 du *Code terrestre*, et l'examen des orientations pour l'interprétation des critères sur la base de l'expérience acquise au cours de l'année passée.

## 1.2.2.4 Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

La Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques a tenu des réunions en février et septembre 2022. Les <u>rapports</u> correspondants sont disponibles en ligne.

Lors de ces deux réunions, la Commission pour les animaux aquatiques a contribué au processus normatif de l'OMSA en examinant les propositions ou les demandes d'élaboration de textes nouveaux ou révisés pour le Code aquatique et le Manuel aquatique et en répondant aux commentaires reçus des Membres sur les textes diffusés pour commentaires, ainsi qu'à d'autres questions à mesure qu'elles se présentaient. Dans le cadre de ce travail normatif, la Commission a également tenu compte les rapports des Groupes ad hoc lors de la révision des textes concernés du Code aquatique. La Commission des animaux aquatiques a également assuré la liaison avec la Commission des normes biologiques et la Commission du Code sur des sujets d'intérêt commun afin d'assurer la cohérence des travaux correspondants, le cas échéant.

Parmi les principales activités de l'année figurent l'adoption par l'Assemblée des points suivants :

#### Code aquatique:

- trois définitions révisées pour le Glossaire ('Autorité compétente', 'Autorité vétérinaire', 'Services chargés de la santé des animaux aquatiques');
- l'inscription de l'Infection par le virus du tilapia lacustre au Chapitre 1.3. Maladies listées par l'OMSA;
- un nouveau Chapitre 9.10 spécifique à l'Infection par le virus 1 iridescent des décapodes;
- trente-deux chapitres révisés pour le *Code aquatique*, y compris les textes suivants qui ont fait l'objet d'une mise à jour complète :
  - Chapitre 1.4. Surveillance des maladies des animaux aquatiques
  - Articles X.X.3. pour tous les chapitres spécifiques aux maladies des crustacés et des poissons
  - Modèle d'articles X.X.4. à X.X.8. pour tous les chapitres spécifiques aux maladies afin de traiter la déclaration de statut indemne de [pathogène X].

#### Manuel aquatique:

- Cinq chapitres révisés, y compris les chapitres suivants qui ont fait l'objet d'une mise à jour complète :
  - Chapitre 2.3.0. Informations générales (maladies des poissons)
  - Chapitre 2.3.4. Infection par des variants délétés dans la RHP du virus de l'anémie infectieuse du saumon ou aux variants RHP0 de ce virus (mis à jour avec le nouveau modèle)
  - Chapitre 2.3.6. Infection par l'herpèsvirus de la carpe koï (mis à jour avec le nouveau modèle).

Ces modifications ont été publiées dans l'édition 2022 du <u>Code aquatique</u> et du <u>Manuel</u> <u>aquatique</u>, respectivement.

Dans le cadre de ses travaux concernant les Centres de référence de l'OMSA, la Commission a évalué une candidature au statut de Centre de référence de l'OMSA, quatre changements d'experts et la conformité aux mandats en examinant les 40 rapports annuels sur les activités des Centres de référence dans le domaine aquatique.

#### 1.2.2.5 Activités des Groupes de travail

#### 1.2.2.5.1 Faune sauvage

Le Groupe de travail sur la faune sauvage a tenu deux réunions hybrides en 2022. Les deux rapports de réunion sont disponibles sur la nouvelle <u>page de l'OMSA consacrée à la santé de la faune sauvage</u>.

Suite au lancement et à l'adoption du <u>Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage</u> en 2021, l'OMSA et le Groupe de travail sur la faune sauvage ont convenu que le Groupe jouerait un rôle consultatif stratégique, en soutenant la mise en œuvre du cadre. Le Groupe de travail a donc décidé d'organiser ses discussions et l'ordre du jour de ses réunions autour des modules de travail décrits dans le cadre.

Le Groupe de travail a examiné plusieurs études menées par des consultants, qui avaient été commanditées au cours de l'année pour fournir des preuves à l'appui du plan de travail du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. En conséquence, le Groupe de travail a formulé des recommandations sur la manière dont les résultats de ces études devraient éclairer la mise en œuvre du Cadre, ainsi que la stratégie globale de l'OMSA en matière de faune sauvage.

#### 1.2.2.5.2 Résistance aux agents antimicrobiens

Le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens, créé en 2019 et composé de sept experts internationaux, a poursuivi son programme de travail. Les rapports complets des trois réunions tenues en 2022 sont <u>disponibles en ligne</u>. Les temps forts de la période sont les suivants :

- La création et l'approbation du <u>Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les suidés</u>, qui vise à fournir des informations supplémentaires, spécifiques à l'espèce, sur les agents antimicrobiens disponibles pour un usage médical.
- L'approbation du <u>Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les espèces aquatiques</u>, élaboré par le Groupe ad hoc chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques, qui comprenait également des membres du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens.
- L'approbation d'une <u>version révisée du chapitre 6.10.</u> portant sur l'Usage responsable et <u>prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire</u> dans le *Code terrestre*, la révision ayant été effectuée par un sous-groupe du Groupe de travail de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens. Le chapitre révisé a ensuite été soumis à la Commission du Code en septembre 2022, qui l'a approuvé pour qu'il soit distribué parmi les Membres de l'OMSA afin de recueillir leurs commentaires au cours du dernier trimestre 2022.
- La décision de procéder à la mise à jour de la liste principale des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire a été prise après l'élaboration de référentiels techniques spécifiques pour les espèces bovines, ainsi que pour les chats et les chiens. Ces référentiels techniques seront élaborés par deux groupes ad hoc qui comprendront des experts externes et des membres du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens.
- Une évaluation sur sept ans de la stratégie de l'OMSA en matière de résistance aux agents antimicrobiens, considérant que le cadre général est toujours adapté. Le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens a mis en évidence les domaines dans lesquels des actions devraient être menées en vue d'éventuelles mises à jour de la stratégie, notamment la gestion des données (du contrôle à la surveillance) et la bonne gestion des agents antimicrobiens (impliquant tous les acteurs de la santé et du bienêtre des animaux).

#### 1.2.3 Lignes directrices

Les tests de laboratoire sont essentiels pour le diagnostic de la peste porcine africaine et sont déterminants pour garantir la réussite des activités de surveillance de cette maladie. Bien que le *Manuel terrestre* décrive les normes internationales reconnues pour le diagnostic de la peste porcine africaine, dans certaines circonstances il n'est pas possible de soumettre, de traiter et de tester les échantillons en temps voulu en utilisant les tests de diagnostic prescrits. À cette fin, le réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA pour la peste porcine africaine a dressé un tableau général des tests sur le lieu de soins afin d'orienter (en anglais) les tests de terrain pour la peste porcine africaine, permettant ainsi un diagnostic et une réponse rapides aux foyers dans les situations d'endémie.

En 2022, le réseau a poursuivi sa surveillance de l'émergence de souches de virus de la peste porcine africaine à faible virulence et a mis à jour le manuel d'algorithmes de laboratoire pour guider la détection de ces souches.

Publication de deux nouvelles lignes directrices en matière de communication: <u>Lutter contre la résistance aux antimicrobiens</u>: <u>Guide pour les professionnels de la santé des animaux aquatique</u>s et <u>Lutter contre la résistance aux antimicrobiens</u>: <u>Guide pour les éleveurs d'animaux aquatiques</u>.

#### 1.2.4 Statuts

## 1.2.4.1 Demandes de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire

Dans le cadre de la promotion de la sécurité des échanges internationaux de marchandises par la reconnaissance officielle du statut de pays ou de zone indemne de maladie, l'OMSA a reçu au total 14 demandes de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire ou de validation de programmes officiels de contrôle des maladies en 2022 (Tableau 2). Ces dossiers ont été évalués lors des réunions du Groupe *ad hoc* respectif de chaque maladie, tenues entre septembre et décembre 2022, à l'exception d'une demande de recouvrement d'un statut de peste porcine classique suspendu qui a été évaluée directement par la Commission scientifique. Les demandes et les rapports d'évaluation des Groupes *ad hoc* ont été transmis à la Commission scientifique pour évaluation et recommandation à l'Assemblée pour adoption lors de la  $90^{\rm ème}$  Session Générale en mai 2023.

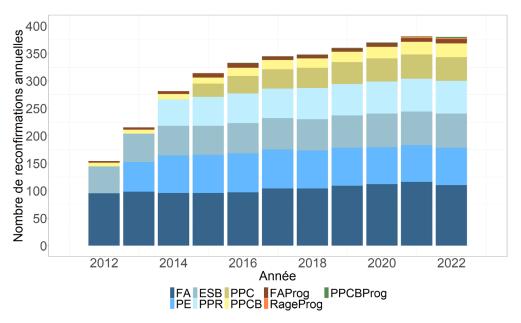
Table 2. Répartition des demandes reçues en 2022 par maladie

Maladie et catégorie	Nombre de demandes
Péripneumonie contagieuse bovine	
Pays indemne	1
Peste porcine classique	
Pays indemne	2
Recouvrement d'un statut suspendu	1
Fièvre aphteuse	
Pays indemne avec vaccination	1
Zone indemne sans vaccination	1
Zone indemne avec vaccination	2
Recouvrement d'un statut suspendu	2
Peste des petits ruminants	
Pays indemne	2
Validation d'un programme de contrôle	1
Rage véhiculée par les chiens	
Validation d'un programme de contrôle	1
Total	14

#### 1.2.4.2 Reconfirmations annuelles

Conformément au *Code terrestre* et aux procédures officielles normalisées, les Membres de l'OMSA qui disposent d'un statut zoosanitaire officiellement reconnu ou d'un programme de contrôle officiel validé par l'OMSA sont tenus de reconfirmer le maintien de leur statut officiel ou de la validation de leur programme de contrôle chaque année au cours du mois de novembre. En raison des nouveaux statuts et programmes reconnus et validés par l'Assemblée de l'OMSA chaque année, depuis 2015, on observe une augmentation annuelle moyenne de 5 % du nombre de reconfirmations annuelles soumises par les Membres. Au total, 380 reconfirmations annuelles ont été examinées par le Département des statuts en 2022 ; le statut indemne de fièvre aphteuse a représenté la plus grande proportion de reconfirmations, suivi de la peste équine, de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et d'autres maladies pour lesquelles la procédure s'applique (voir Fig. 7). Environ 70 % des reconfirmations annuelles ont été soumises avant la fin du mois de novembre 2022 (date limite officielle de soumission).

Fig. 7: Nombre de reconfirmations annuelles par maladie présentant une tendance annuelle à la hausse, 2012–2022



#### 1.2.4.3 Auto-déclarations

Outre la reconnaissance officielle du statut zoosanitaire, les Membres de l'OMSA ont la possibilité d'auto-déclarer leur pays, une zone ou un compartiment de leur territoire comme indemne de toute maladie répertoriée. Toutes les auto-déclarations sont publiées sur le site web de l'OMAH afin d'améliorer leur visibilité au sein de la communauté internationale. Ces dernières années, les Membres ont continué à manifester leur intérêt pour ce service gratuit de publication de leurs auto-déclarations sur la page web dédiée de l'OMSA, avec plus de 30 dossiers d'auto-déclaration soumis ces deux dernières années (33 dossiers en 2022). En 2022, l'IAHP est restée la maladie pour laquelle les Membres ont soumis le plus d'auto-déclarations indemnes (23 dossiers), suivie par la rage (2/33) et les maladies aquatiques (2/33). La plupart des demandes de publication d'auto-déclarations provenaient de la région Europe (73%). Le nombre croissant d'auto-déclarations soumises pour publication nécessite des ressources et impose des exigences budgétaires importantes à l'OMSA. Les membres sont de plus en plus conscients de la valeur de cette procédure et la reconnaissent, comme en témoigne la forte participation aux trois webinaires organisés sur le sujet dans trois régions différentes en 2022.

Fig. 8: Nombre d'auto-déclarations de Membres publiées, 2018-2022

#### 1.2.4.4 Développement de la Plateforme de gestion des statuts

En 2022, l'OMSA a lancé un appel d'offres pour un projet de développement d'une plateforme en ligne destinée à servir de système centralisé sécurisé pour archiver, suivre, rechercher et soumettre tous les dossiers liés à la reconnaissance officielle et au maintien des statuts zoosanitaires, ainsi qu'aux auto-déclarations d'absence de maladie. Ceci est conforme aux objectifs stratégiques du 7ème plan stratégique en optimisant la gouvernance des données par la transformation numérique et en modernisant les processus et les outils internes pour une gestion efficace et rigoureuse des activités. L'objectif de cette plateforme est de faciliter les échanges entre l'OMSA et les Membres et de fournir un accès facile et sécurisé à leurs documents et rapports respectifs concernant les procédures de reconnaissance officielle et de maintien du statut zoosanitaire, et les auto-déclarations d'absence de maladie, et de permettre le partage de directives liées à ces procédures.

# 1.2.5 Observatoire

En septembre 2022, l'équipe de l'Observatoire a été consolidée avec l'arrivée de deux responsables scientifiques et a été incorporée dans un service nouvellement créé (le Service d'intégration de la donnée), sous la responsabilité de la Directrice générale adjointe « Normes internationales et science ». Le Service d'intégration de la donnée comprend également les équipes chargées du programme sur l'impact mondial des maladies animales et de l'analyse épidémiologique. Cela met en évidence le rôle transversal que joue l'Observatoire dans la numérisation de l'Organisation en général et dans l'intégration des données en particulier.

L'année 2022 a vu la mise en œuvre de l'Observatoire de l'OMSA, après quatre années de conception et de phases pilotes. Sa principale réalisation étant la publication <u>du premier Rapport annuel de l'Observatoire</u>.

Le Rapport annuel 2022 a été élaboré sur la base des enseignements tirés de la phase pilote de l'Observatoire, en particulier des commentaires reçus sur le <u>prototype relatif à la peste porcine africaine</u>.

Le Rapport annuel 2022 est composé des éléments suivants :

- un rapport écrit, divisé en douze sections (encart X), qui se lit individuellement et suit une structure cohérente (encart Y);
- douze tableaux de bord interactifs (un par section);
- douze résumés (un par section).

En outre, une matrice d'indicateurs et un catalogue de données ont également été mis à disposition. Toutes les informations sont disponibles <u>ici</u>.

#### Encart X : Structure générale du premier rapport annuel de l'Observatoire : douze sections spécifiques

- 1. Gouvernance et performance des services vétérinaires
- 2. Effectifs et ressources des services vétérinaires
- 3. Notifications de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
- 4. Détection, surveillance et diagnostic des maladies
- 5. Transparence des services vétérinaires
- 6. Auto-déclarations de statut zoosanitaire
- 7. Restriction des déplacements à l'intérieur des pays/territoires et précautions aux frontières
- 8. Zonage et compartimentation
- 9. Préparation aux situations d'urgence
- 10. Utilisation des agents antimicrobiens et résistance aux antimicrobiens
- 11. Mise en œuvre de l'approche « Une seule santé »
- 12. Bien-être animal

# Encart Y : Structure interne de chaque section du premier Rapport annuel de l'Observatoire

- a. Introduction, présentant le contexte et les normes de l'OMSA en rapport avec le sujet
- b. Proposition d'indicateurs de suivi standard
- c. Données, sources de données et avantages et limites des données de suivi standard utilisées
- d. Analyse descriptive de chaque indicateur
- e. Conclusions et recommandations d'amélioration

- Ce rapport annuel identifie les lacunes ainsi que les processus ou les services que l'OMSA pourrait améliorer pour mieux répondre aux besoins de ses Membres. Des recommandations sont formulées sur les processus de collecte et de gestion des données, sur les services offerts par l'OMSA à ses Membres ainsi que sur la manière dont ses Membres peuvent améliorer la mise en œuvre des normes de l'OMSA, le cas échéant. L'OMSA assurera le suivi de ces recommandations dans les années à venir.
- Ce rapport sera discuté lors de webinaires régionaux qui seront organisés en 2023 avec le soutien des Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA. Au cours de ces webinaires, les représentants des Membres de l'OMSA seront invités à partager leurs points de vue sur le rapport et sur l'Observatoire.
- Pour soutenir ce travail, un groupe d'experts et de consultants a été mis en place. Ce groupe a contribué à faire en sorte que le travail de l'Observatoire soit soutenu par des experts en la matière et que les Membres soient inclus dans les activités en cours du programme.

En 2022, plusieurs événements et activités de l'Observatoire ont alimenté les communications de l'OMSA liées au rôle normatif de l'Organisation :

- L'accueil et la co-organisation de l'événement annuel 2022 du <u>Partenariat des organisations</u> internationales pour <u>l'efficacité des normes internationales</u> (Partenariat des OI) géré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La visibilité de l'OMSA et de son Observatoire s'en est trouvée accrue auprès d'autres organisations internationales.
- L'élaboration de documents pour communiquer sur les expériences réussies en matière de mise en œuvre des normes de l'OMSA et des bénéfices tirés, en collaboration avec plusieurs services de l'OMSA (Services des Normes, Services des Statuts, Service de la Communication) :
  - La contribution des normes de l'OMSA à la stimulation du commerce en Namibie;
  - La fièvre aphteuse et le zonage au <u>Brésil</u>;
  - o La lutte contre l'ESB au Royaume-Uni.
- L'importance des normes de laboratoire pour les activités quotidiennes des laboratoires en Côte d'Ivoire et aux Philippines (pour les maladies des animaux aquatiques).
- Douze fiches illustrant les messages clés des douze sections du premier Rapport annuel publié par l'Observatoire, chacune en anglais et traduite en français et en espagnol.
- Les différents outils développés dans le cadre du lancement du Rapport annuel de l'Observatoire seront largement diffusés au cours des prochains mois grâce à une puissante stratégie de diffusion.

# 1.2.6 Prospective

L'OMSA a poursuivi sa collaboration avec ses collègues de l'OCDE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin d'améliorer la connaissance et l'application pratique des méthodes prévisionnelles et de la réflexion sur l'avenir dans l'ensemble de l'Organisation (voir l'article du *Bulletin* de l'OMSA sur le second <u>Laboratoire de littératie des futurs</u> (en anglais) et le rapport du premier <u>Laboratoire de littératie des futurs</u> (en anglais)). L'OMSA conclura les travaux sur la littératie des futurs au début de 2023 par la tenue d'une conférence sur la théorie, la pratique et les résultats obtenus par les laboratoires de littératie des futurs.

Un projet avec le centre collaborateur de l'OMSA à Teramo (épidémiologie, modélisation et surveillance à l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise) et avec des collègues de la NASA (National Aeronautics and Space Administration, États-Unis d'Amérique) sur une méthodologie de prévision intitulée « Defining Ecoregions and Prototyping an EO-based Vectorborne Disease Surveillance System for North Africa (PROVNA) » (Définition des écorégions et prototypage d'un système de surveillance des maladies à transmission vectorielle basé sur l'observation de la Terre pour l'Afrique du Nord) a été lancé en 2022. En utilisant des données de télédétection et d'observation de la terre ainsi que des données entomologiques historiques, une carte statique (utilisant la moyenne annuelle des variables climatiques et environnementales) des

écorégions d'Afrique du Nord, ainsi que des cartes mensuelles/saisonnières (utilisant l'agrégation mensuelle/saisonnière des variables climatiques et environnementales) des écorégions de zones d'intérêt spécifiques, seront produites pour aider et guider les services vétérinaires dans leurs futures activités de surveillance dans la région du Maghreb.

#### 1.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le renforcement durable des capacités est considéré comme l'une des activités les plus importantes du Septième plan stratégique de l'OMSA (2021-2025) pour l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux dans le monde entier afin de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux. Parmi les fonctions transversales de l'OMSA, différents types d'initiatives de renforcement des capacités aident les Membres à réduire les inégalités en termes de capacités et de ressources des services vétérinaires nationaux, dans le but d'améliorer l'efficacité et la durabilité de la santé et du bien-être des animaux à l'échelle mondiale et de contribuer au renforcement de la gouvernance mondiale en matière de santé. Le Processus de Performance des Services Vétérinaires (PVS) propose des services institutionnels et adaptés à chaque pays à l'attention des Autorités vétérinaires et autres Autorités compétentes, tandis que la <u>Plateforme de formation</u> offre aux individus des solutions centrées sur l'apprenant individuel. Les deux initiatives, combinées et complémentaires, garantissent une approche simultanée descendante et ascendante axée sur les compétences. Les projets de jumelage permettent aux Membres de partager leur expertise dans des domaines thématiques spécifiques. Parallèlement à ces initiatives structurées, l'OMSA fait preuve d'agilité pour répondre aux besoins émergents et renforcer les capacités dans le cadre des engagements de la Quadripartite et du cadre Une seule santé. Un numéro spécial du Panorama de l'OMSA a été publié sur le thème du renforcement des capacités.

#### 1.3.1 Processus PVS

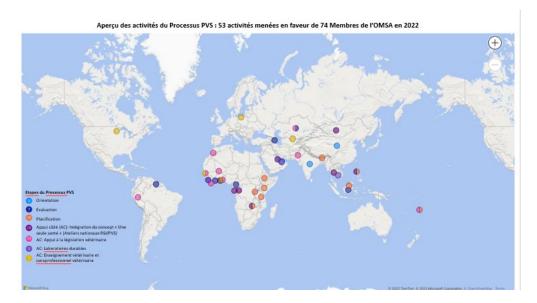
## Système d'information du Processus PVS

Une numérisation progressive du cycle complet du Processus PVS est prévue sur plusieurs années afin de développer des bases de données, des référentiels de rapports et des analyses et tableaux de bord de données PVS plus accessibles pour les Membres et les parties prenantes, et d'améliorer les processus de gestion des missions et le reporting. Le système d'information PVS fournira une plateforme pour améliorer l'accès, l'utilisation et le partage de toutes les données PVS, y compris les évaluations PVS, les analyses des écarts PVS et d'autres activités du Processus PVS. Un système de gestion des experts PVS est également envisagé dans le cadre de cette initiative pour favoriser le renouvellement et la gestion du pool d'experts PVS de manière transparente et structurée.

Le système d'évaluation PVS est le premier élément du système d'information sur le Processus PVS. La base de données comprendra des tableaux de bord permettant d'extraire plus facilement des informations des missions d'évaluation/de suivi PVS et de visualiser et d'analyser des données de base. La première phase du projet mettra en place l'infrastructure informatique nécessaire au système d'information sur le Processus PVS, en créant un portail unique sur le Processus PVS qui comprendra un registre de documents, un outil de recherche et une interface de connexion avec différents niveaux d'accessibilité. L'utilisation de services cognitifs pour l'analyse des données qualitatives sera étudiée.

# ■ <u>Coup d'œil sur le PVS en 2022</u>

En 2022, le **programme du Processus PVS** a assisté 76 Membres de l'OMSA dans le cadre de 53 activités PVS. Outre les prestations en présentiel, de nouvelles modalités et méthodologies telles que les missions mixtes d'orientation (combinant e-learning et présentiel et/ou e-learning et sessions virtuelles) et d'évaluation (combinant des composantes à distance et en présentiel), ont été pilotées avec succès afin d'améliorer la réalisation de ces activités.



# • Quoi de neuf dans le PVS ?

Un Groupe *ad hoc* a mis au point une méthodologie **d'Evaluation PVS avec un contenu spécifique à la peste porcine africaine**, qui devrait être expérimentée en 2023. En outre, une composante PPP a été incorporée dans les documents de référence et le manuel PVS (volume 2), et un document intitulé »Principes de référence pour la prise en compte des PPP dans une mission d'évaluation PVS » a été élaboré à l'intention des équipes PVS pour qu'elles puissant l'utiliser au cours de la mission.

L'approche de l'analyse des écarts PVS et son lien avec la méthodologie de la planification stratégique sont actuellement en cours de révision afin de permettre une mise en œuvre à distance, de se concentrer davantage sur les priorités nationales et de favoriser une participation plus active des autorités économiques et financières des pays.

Après une mise en œuvre réussie des missions à distance en 2021, une nouvelle modalité hybride a été mise au point pour les missions PVS pour la Pérennité des laboratoires.

L'enrichissement de la boîte à outils PVS pour la Pérennité des laboratoires pour améliorer les résultats des missions et l'impact des recommandations s'est poursuivi. L'amélioration de la méthodologie et de la réalisation des missions a porté sur l'amélioration des procédures de collecte de données, des rôles, du soutien, des réunions, du diagramme de GANTT de la mission, des communications, des ordres du jour et des dossiers de diapositives, tous testés et édités en fonction des leçons tirées des missions pilotes. Enfin, des manuels de mission pour les pays et les experts sont en cours d'élaboration et il est prévu de les

En 2019, l'OMSA a lancé un **programme de développement des effectifs vétérinaires** pour aider les Membres à créer un environnement propice à la mise en place des effectifs capables de relever les défis actuels et futurs. En 2022, l'accent a été mis sur le pilotage et le perfectionnement des approches de développement des effectifs. Ce programme comprend un ensemble de mesures visant à aider les pays à évaluer leurs besoins en matière d'effectifs vétérinaires, à planifier ceux-ci en conséquence et à mettre en œuvre les activités adéquates. Une vidéo sur le programme ciblant la région Asie-Pacifique a été réalisée à l'intention des responsables politiques, des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires (PPV) afin qu'ils prennent conscience de l'importance du développement des effectifs vétérinaires.

Le programme comprend des ateliers sous-régionaux de développement des effectifs, des ateliers nationaux de développement des effectifs accompagnés de plans nationaux, et des missions pilotes d'appui au programme de formation des PPV.

Les ateliers sous-régionaux et nationaux invitent les Membres à entamer une réflexion sur la planification des effectifs et sur la promotion d'un environnement propice à l'intégration de tous les professionnels et paraprofessionnels vétérinaires. La mise en place de partenariats a permis de renforcer les liens avec les différentes parties prenantes des services vétérinaires, notamment la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD), Vétérinaires Sans Frontières International (VSF International) et l'Association des techniciens vétérinaires d'Afrique (ATA). La coopération étroite entre les bureaux régionaux de l'OMSA se poursuit, avec une implication multisites pour favoriser la participation et le pilotage au niveau national, ainsi que la constitution d'un pool plus large d'experts internationaux et régionaux en matière de PPV.

Les activités de développement des effectifs vétérinaires ont continué à bénéficier du soutien, entre autres, de l'Agence française de développement, de la Defense Threat Reduction Agency des États-Unis et du ministère allemand de la coopération économique et du développement. Un projet de deux ans a été lancé (financé par BHA/USAID [Bureau d'aide humanitaire/Agence des États-Unis pour le développement international]), en partenariat avec VSF International, afin d'examiner les approches mondiales en matière de formation des agents de santé animale communautaires et d'élaborer des lignes directrices sur les compétences et la formation des agents de santé animale communautaires. Ce projet suivra une approche similaire à l'élaboration des lignes directrices de l'OMSA sur les compétences et le programme d'études pour les paraprofessionnels vétérinaires en procédant à une analyse des modèles de formation et de mise en œuvre des agents de santé animale communautaires existants dans le monde entier et des critères de leur programme d'études en matière de santé et de production animales.

Dans le cadre de l'initiative PPP2.0 en cours, les partenariats public-privé ont été intégrés dans les missions d'Evaluation PVS (terrestre et aquatique), tandis qu'un soutien ciblé sur les PPP est mis en place pour renforcer les capacités de partenariat des Membres afin qu'ils puissent identifier les opportunités de PPP, lorsque cela est nécessaire, pour leur permettre de relever des défis propres au domaine vétérinaire ; d'identifier par eux-mêmes les partenaires adéquats ; de mettre en œuvre les partenariats et de suivre les progrès avec les outils d'évaluation des PPP. Cette initiative est financée par la Fondation Bill & Melinda Gates.

À cet effet, l'OMSA a lancé une <u>base de données PPP</u> en libre accès, qui permet aux parties prenantes intéressées d'explorer les possibilités offertes dans divers domaines de la santé et du bien-être des animaux, de la préparation aux situations d'urgence, de la résistance aux antimicrobiens et de l'initiative Une seule santé.

#### 1.3.2 Projets de jumelage

#### Jumelages de laboratoires

A fin décembre 2022, 73 projets étaient achevés, 29 projets étaient en cours et 3 projets étaient en attente. Parmi les projets achevés, 11 institutions ont été désignées comme Laboratoires de référence de l'OMSA et quatre comme Centres de collaboration de l'OMSA.

Une évaluation du Programme de jumelage de laboratoires a été lancée. Elle vise principalement à comprendre l'impact à long terme des projets de jumelage de laboratoires pour les candidats et la durabilité des résultats obtenus au cours des projets. Les actuels et anciens participants au programme seront impliqués en 2023 dans l'évaluation par le biais d'une enquête, d'entretiens et d'un atelier de restitution. Les résultats préliminaires seront présentés lors de cet atelier. Les conclusions de l'évaluation devraient aboutir à un outil de suivi et d'évaluation des projets de renforcement des capacités des laboratoires actuellement en cours, ainsi qu'à une série de recommandations visant à améliorer le programme. Un article analysant la mise en œuvre du programme de jumelage des laboratoires de l'OMSA au cours des 16 dernières années a été publié dans Frontiers in Veterinary Science (Marrana et al., 2022).

Pour plus de détails sur les projets de jumelage sur la rage, voir la section 1.4.1.3.

# Jumelage des Établissements d'enseignement vétérinaire

Trois **projets de jumelage** étaient en cours pendant l'année : 1) Université du Minnesota (États-Unis d'Amérique) et Institut vétérinaire de Samarcande (Ouzbékistan) ; 2) Université de Calgary (Canada) et Université vétérinaire et des sciences animales Guru Angad Dev (Inde) ; et 3) VetAgroSup (France) et École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires (Sénégal).

Un projet de jumelage, impliquant l'Ohio State University (OSU), aux États-Unis, et l'Université de Gondar (UoG), en Éthiopie, a été mené à bien et se distingue particulièrement par son impact. Alors que l'activité de jumelage initiale ne concernait que l'OSU et l'UoG, les discussions avec le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur en Éthiopie tout au long du projet de jumelage ont abouti à une décision ministérielle prévoyant que les réformes des programmes d'études élaborées au cours du projet seraient adoptées et mises en œuvre dans l'ensemble des 13 facultés vétérinaires d'Ethiopie. Par ailleurs, les outils d'évaluation des programmes développés au cours de ce projet de jumelage sont actuellement appliqués dans les écoles vétérinaires d'Asie du Sud-Est par l'OSU en coopération avec la représentation sous-régionale de l'OMSA pour l'Asie du Sud-Est. Ces établissements d'enseignement vétérinaire appartiennent au réseau des organismes statutaires vétérinaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ; l'objectif de l'examen des programmes d'études est de procéder à une réforme des programmes d'études afin d'obtenir une accréditation régionale pour ces établissements d'enseignement vétérinaire, ce qui contribuera à garantir l'harmonisation entre les États membres de l'ANASE et à faciliter la mobilité des vétérinaires dans la région. Ainsi, l'investissement initial de l'OMSA dans le projet de jumelage OSU/UoG continue de porter ses fruits en améliorant l'enseignement vétérinaire bien au-delà du projet initial.

#### 1.3.3 Plateforme pour la formation des Services vétérinaires

Bâtir le système de formation de l'OMSA est une vaste initiative qui a été lancée en 2018 avec l'ambition à moyen et long terme que la formation devienne une fonction transversale complète et ancrée dans les systèmes complexes de connaissances et de données de l'OMSA. Il faut d'abord développer ou renforcer ses » piliers » constitutifs, tels que le Cadre de formation basé sur les compétences de l'OMSA, le portail de formation de l'OMSA et son catalogue en ligne, et les lignes directrices de formation de l'OMSA (voir Fig. 9). Il faudra également procéder à des évaluations des besoins en matière d'apprentissage afin de garantir des programmes de formation solides et adaptés aux besoins des Membres et conformes aux normes et aux lignes directrices de l'OMSA.

Fig. 9 : État des lieux du développement des piliers du système de formation de l'OMSA

# Construire le Système de formation de l'OMSA Pour des Services Vétérinaires forts oeuvrant en conformité avec les normes de l'OMSA



Des possibilités de formation seront offertes aux Membres dès 2023, dans les trois langues officielles, par le biais du portail de formation de l'OMSA, principale source d'accès aux informations et aux enseignements. Trois modules d'apprentissage en ligne sur le leadership dans les services vétérinaires ont été élaborés et seront disponibles pour aider les Délégués et d'autres responsables des services vétérinaires (à différents niveaux de responsabilité) à assumer avec succès leur rôle primordial dans divers domaines, qu'ils soient techniques, financiers ou politiques, en temps de paix comme en temps de crise. D'autres modules virtuels, sur la gestion des urgences, la surveillance et le commerce de la faune sauvage, les enquêtes sur les foyers (anglais), les PPP et la surveillance (anglais), suivront. Les modules virtuels sur la résistance aux antimicrobiens, le commerce, le bienêtre des animaux et la peste porcine africaine ont été définis et un appel d'offres a été lancé pour recruter des prestataires de service de qualité. Une stratégie de communication énergique accompagnera la publication des ressources en ligne, en vue de constituer progressivement la communauté d'apprentissage de l'OMSA, principalement composée de membres des effectifs vétérinaires et de santé publique, y compris ceux appartenant à des systèmes Une seule santé. L'objectif est que cette formation devienne une composante à part entière du Programme de développement des effectifs vétérinaires.

Dans le cadre d'un projet de la Quadripartite, un cadre de compétences pour l'épidémiologie de terrain « Une seule santé » a été élaboré et validé par un groupe consultatif technique international, tandis que des lignes directrices complémentaires sur l'élaboration des programmes d'études, l'évaluation et la certification de l'apprentissage, le mentorat et la formation continue ont été produites et partiellement soumises pour validation. Ces orientations contribueront à garantir que les diplômés des programmes de formation en épidémiologie de terrain dans les pays possèdent les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre l'approche Une seule santé.

#### 1.3.4 Autres activités de renforcement des capacités

#### 1.3.4.1 Programme pour la Pérennité des laboratoires

Il est désormais bien établi que de nombreux laboratoires de diagnostic dans le monde sont confrontés à des défis en matière de pérennité, ce qui nuit à leur sécurité et à leurs performances. Les problèmes proviennent d'une multitude de facteurs liés à la gestion, à l'infrastructure, à la chaîne d'approvisionnement et au budget.

Depuis une dizaine d'années, avec le soutien financier d'Affaires mondiales Canada, l'OMSA travaille avec des partenaires, dont Chatham House, le Programme international de biosécurité du Royaume-Uni et l'OMS, à la recherche de solutions pour améliorer la pérennité des laboratoires. En 2022, plusieurs étapes ont été franchies :

La feuille de route de la recherche sur la biosécurité - Après s'être réuni régulièrement pendant deux ans, le Groupe de travail technique de l'OMSA a publié neuf documents scientifiques en faveur de la mise en œuvre d'une gestion des risques biologiques en laboratoire fondée sur des données probantes. Un examen actualisé des infections acquises en laboratoire et des fuites provenant des laboratoires a permis de mieux comprendre les causes des accidents survenus dans les laboratoires et a appelé à la mise en place d'un système international de signalement dénué de tout soupçon. Un tel système fournirait des éléments probants pour favoriser les améliorations en matière de sûreté et de sécurité des laboratoires. Le Groupe a également rédigé une série de documents portant sur des agents pathogènes spécifiques, soulignant les lacunes dans la base de données actuelle qui est nécessaire à la gestion des risques biologiques pour chacun de ces agents pathogènes. Ces documents explorent les preuves existantes pour étayer les mesures de biosécurité couramment utilisées pour chaque agent pathogène. Ces documents devraient être publiés dans des revues à comité de lecture en 2023. En outre, sur la base de ces documents scientifiques, l'OMSA, l'OMS et Chatham House rédigeront un document stratégique pour mettre en évidence les principales questions politiques qui doivent être abordées.

L'OMSA, en partenariat avec Affaires mondiales Canada, a également exploré la possibilité de trouver des solutions pratiques en vue d'améliorer la pérennité des laboratoires par le biais d'un Grand défi. Dans la mesure où il s'agirait d'un projet extrêmement ambitieux et complexe, l'OMSA a décidé de commander d'abord une étude de faisabilité afin de tester l'utilisation de l'approche du Grand défi. L'OMSA s'est associée à un spécialiste, Grand Challenges Canada, pour l'étude de faisabilité. La décision de lancer ou non un Grand défi complet sera prise après la remise du rapport de l'étude de faisabilité en juin 2023.

Une nouvelle page web de l'OMSA sur la pérennité des laboratoires a été lancée. Elle présente des données (sous forme de tableaux de bord de données) issues d'une enquête mondiale sur l'état des équipements de laboratoire et d'une analyse de cohorte des données relatives aux missions PVS Laboratoires. Le tableau de bord de l'enquête de l'OMSA sur la pérennité de la gestion des équipements et l'article sur les données présentent des indicateurs clés et des messages à retenir. Le tableau de bord de la cohorte des missions PVS sur les Laboratoires durables et l'analyse des données sur les résultats pour les systèmes de santé et les réseaux de laboratoires durables ont également été publiés sur la même page web. Une campagne de marketing a été lancée pour promouvoir les pages web et maximiser leur portée auprès de publics cibles spécifiques. Les pages ont également été promues via les réseaux sociaux lors de la Journée mondiale du développement durable et tout au long du mois de la biosécurité et de la sûreté biologique. Un manuscrit révisé par des pairs et présentant les résultats de l'enquête a été accepté par Emerging Infectious Diseases en tant que rapport en ligne, la publication étant prévue pour avril 2023. Les résultats ont également été présentés lors de la Conférence mondiale sur la sécurité sanitaire qui s'est tenue à Singapour en juin 2022, ainsi qu'à l'initiative de signature BIO du Partenariat mondial pour l'Afrique du G7 : Groupe de travail 1 (biosécurité et sûreté biologique) en septembre 2022. L'OMSA a également examiné et intégré les conseils économiques proposés sous la forme d'un document de plaidoyer sur les besoins d'investissement élaboré par des économistes agricoles dans le cadre des Manuels pour les pays et les experts des Missions de Laboratoires durables, et a développé une page web dédiée à la présentation de ce travail, ainsi que des tableaux de bord et des analyses de données.

#### 1.4. CADRES MONDIAUX

#### 1.4.1 Une seule santé

#### 1.4.1.1 Contexte stratégique mondial

L'initiative Une seule santé la plus importante au cours de l'année écoulée pour les quatre organisations partenaires de la collaboration Quadripartite - la FAO, l'OMSA, le PNUE et l'OMS – est le développement d'un <u>Plan d'action conjoint (PAC)</u> en faveur de l'approche Une seule santé. Le Plan d'action est destiné à guider les pays et les partenaires pour qu'ils travaillent ensemble à la mise en place de l'initiative Une seule santé à tous les niveaux. Deux <u>événements</u> de lancement et de plaidoyer ont été organisés pour des publics différents. Le premier a eu lieu lors du Sommet mondial de la santé à Berlin, en Allemagne, en octobre 2022, et le second, un événement de plaidoyer de haut niveau, a eu lieu lors du Congrès Une seule santé qui s'est tenu à Singapour en novembre 2022.

Le plan définit des objectifs opérationnels, notamment : fournir un cadre pour une action collective et coordonnée afin d'intégrer l'approche Une seule santé à tous les niveaux ; offrir des conseils politiques et législatifs en amont et une assistance technique pour aider à fixer des objectifs et des priorités au niveau national ; et promouvoir la collaboration multinationale, multisectorielle et multidisciplinaire, l'apprentissage et l'échange de connaissances, de solutions et de technologies. Il encourage également les valeurs de coopération et de responsabilité partagée, d'action et de partenariat multisectoriels, d'équité entre les genres et d'inclusion.

Le PAC adopte l'approche Une seule santé avec une perspective plus large intégrant une approche systémique pour contribuer à la santé des humains, des animaux, des plantes et de l'environnement. Il comporte six pistes d'action : i. Améliorer les capacités de l'initiative Une seule santé pour renforcer les systèmes de santé ; ii. Réduire les risques d'épidémies et de pandémies zoonotiques émergentes et réémergentes ; iii. Contrôler et éliminer les maladies zoonotiques et à transmission vectorielle endémiques et négligées ; iv. Renforcer l'évaluation, la gestion et la communication des risques liés à la sécurité alimentaire ; v. Enrayer la pandémie silencieuse de résistance aux antimicrobiens ; et vi. Intégrer l'environnement dans l'initiative Une seule santé. Chaque piste d'action consiste en un ensemble d'actions comportant des activités spécifiques avec des résultats attendus, et un calendrier.

Le plan est guidé par une Théorie du changement, qui a été élaborée en collaboration avec le <u>Groupe d'experts de haut niveau Une seule santé</u> (OHHLEP).

À la suite du lancement, la Quadripartite a entrepris d'élaborer le guide de mise en œuvre du PAC afin que les pays puissent disposer de conseils pratiques pour élaborer, adapter et améliorer les plans nationaux de mise en œuvre de l'initiative Une seule santé en définissant clairement les rôles et les responsabilités des groupes de parties prenantes à tous les niveaux.

Un calcul des coûts du PAC a été effectué par la Quadripartite sous la direction de son groupe de travail sur la mobilisation des ressources. L'exercice fournit des chiffres globaux en attendant que soient définis les besoins et les demandes spécifiques à chaque pays. Il est estimé que 3,7 milliards de dollars sont nécessaires pour mettre en œuvre le PAC, avec les hypothèses de coût suivantes :

- Les coûts indicatifs fournis tiennent compte des coûts des quatre organisations pour 5 ans dans 10 à 12 pays par an.
- Les coûts sont fondés sur les activités et en partie sur les coûts de certains outils existants.
- Les coûts comprennent :
  - Biens publics mondiaux et régionaux le coût global de la mise à disposition de données probantes, d'orientations, d'outils et de cadres politiques applicables à tous les niveaux.
  - ii. Mise en œuvre au niveau national mise en place d'une enveloppe modulable pour un appui au niveau national, grâce à laquelle l'ensemble des mesures d'appui de la Quadripartite sera conçu et chiffré pour répondre aux besoins spécifiques des pays, sur la base d'une évaluation diagnostique Quadripartite approfondie dans le cadre de l'initiative Une seule santé.

Le budget sera ajusté pour tenir compte des besoins spécifiques des pays, après finalisation du plan de mise en œuvre et des plans nationaux spécifiques.

Les prochaines étapes comprennent des activités de sensibilisation et de plaidoyer visant à mobiliser des ressources pour soutenir le PAC Une seule santé. Il s'agit notamment :

- des sessions d'information avec les organes directeurs respectifs de la Quadripartite ;
- de l'implication du Groupe d'amis Une seule santé;
- d'un appui à la mobilisation de ressources spécifiques pour les pays et les activités prioritaires identifiés;
- de l'élaboration de propositions conjointes de la Quadripartite en vue d'un financement.

Des efforts sont déployés pour responsabiliser et renforcer les mécanismes de coordination régionale afin de conduire le développement de projets pilotes de mise en œuvre du PAC en pleine consultation avec les pays. Des ateliers régionaux sont prévus pour 2023 afin de discuter de la mise en œuvre et de l'engagement des pays.

#### ■ Plateformes du G7 et du G20

L'OMSA a participé à deux réunions techniques organisées par le G7, l'une sur la Surveillance collaborative et l'autre sur les Effectifs d'urgence en santé publique, en octobre 2022.

La réunion sur la Surveillance collaborative a été l'occasion de souligner la nécessité de prendre en compte l'approche Une seule santé dans la surveillance collaborative et de mettre en lumière certaines activités clés de l'OMSA. Cette réunion a mis l'accent sur la nécessité d'une meilleure intégration de la surveillance via l'approche Une seule santé (comprenant les animaux et les écosystèmes) dans les agences de santé publique. L'OMSA a souligné que les activités Une seule santé étaient actuellement menées dans le cadre d'une coordination tripartite et quadripartite et qu'elles seraient étendues grâce au cadre Quadripartite proposé pour une étude sur le périmètre des informations relatives à Une seule santé. L'importance des normes de l'OMSA, du Processus PVS, des réseaux de Centres de référence de l'OMSA et du réseau de points focaux de l'OMSA pour la notification des maladies a été soulignée au cours de la séance en petits groupes.

L'OMSA a activement participé aux réunions préparatoires des Groupes de travail du G20 sur la santé et aux réunions rassemblant les Ministres des finances et de la santé du G20 sous la présidence indonésienne. Elle a également contribué au document final des Ministres de la santé du G20 sur le renforcement de l'architecture mondiale de la santé et à l'élaboration du document stratégique du G20 de Lombok sur Une seule santé, qui a été mentionné dans la Déclaration des dirigeants.

Les conclusions de la réunion sont résumées dans le Compte-rendu du Président.

Au cours de la réunion, les interventions faites par l'OMSA ont souligné le <u>rôle essentiel</u> <u>que jouent les services vétérinaires dans le système de santé mondial</u> et la nécessité d'un financement approprié et durable.

L'OMSA est un membre actif du Groupe de travail conjoint du G20 sur les finances et la santé et continuera à défendre la santé animale et le rôle crucial des services

Comme c'est le cas dans le cadre des négociations sur l'instrument de lutte contre la pandémie, le FIF (Fond intermédiaire financier) se contente de reconnaître que les investissements réalisés au niveau national sont conformes aux principes de l'approche Une seule santé. Lors des réunions de la Task Force du G20, l'OMSA a délivré les messages suivants en sa qualité de principale organisation internationale pour la santé animale et les zoonoses :

- Nous en appelons au principe d'inclusivité du FIF et demandons que l'OMSA soit considérée en tant que :
  - membre du panel consultatif,
  - entité chargée de la mise en œuvre,
  - source d'expertise scientifique et technique capable de conseiller sur les implications de la santé animale, de la faune sauvage et des zoonoses en termes de prévention, de préparation et de réponse (PPR).

Le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé la création du FIF le 30 juin 2022, et l'OMSA a invité ses Membres, dans le cadre de leurs discussions avec la Banque mondiale ou leurs Ministres des finances, à plaider pour que le concept Une seule santé, les services vétérinaires nationaux et l'OMSA occupent une place plus importante dans le FIF.

#### • Instrument/traité de lutte contre les pandémies

L'OMSA continue de collaborer activement avec <u>l'Organe intergouvernemental de négociation</u> en participant à toutes les sessions, aux auditions publiques et à la consultation sur l'initiative Une seule santé, afin de s'assurer que les préoccupations du secteur de la santé animale soient dûment prises en compte dans les négociations du traité sur les pandémies, ainsi que le rôle important que les Services vétérinaires et la gestion de la santé animale, y compris la faune sauvage, jouent dans la prévention et la préparation aux pandémies. L'OMSA entend également participer à la rédaction et à la négociation du traité afin que les voix de ses Membres et des parties prenantes soient bien prises en compte et pas seulement consultées a posteriori. Si un accord est trouvé, le traité devrait être signé en mai 2024.

Des notes d'information ont régulièrement été envoyées à l'ensemble des 182 Délégués de l'OMSA afin de fournir des informations sur le traité et d'encourager les Délégués à mobiliser leurs ministres respectifs et les autres ministres concernés par les négociations du traité, principalement ceux représentant les ministères de la santé et des affaires étrangères.

Les membres de l'OMSA ont adopté la <u>Résolution n° 29/2022</u> sur la Contribution de l'Organisation mondiale de la santé animale et de ses membres aux négociations relatives à un instrument international de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies.

À cet égard, la Quadripartite a confié à l'OMSA le rôle de point focal pour le Groupe des amis et, à ce titre, l'OMSA a collaboré avec l'Australie et la France, qui coprésident le groupe, pour organiser des réunions avec la Quadripartite préalablement ou à la suite des sessions de l'Organe international de négociation, afin de discuter des documents publiés par l'Organe international de négociation et d'aligner les déclarations et les activités de plaidoyer sur l'initiative Une seule santé.

Au cours des sessions de l'Organe international de négociation, l'OMSA a fait des déclarations et délivré des messages clés destinés à être relayés aux niveaux national, régional et mondial et à être partagés avec les membres et les partenaires, tels que les suivants :

- L'OMSA plaide pour un rôle spécifique de la Quadripartite dans la "phase de conception" de l'instrument et pour que des dispositions spécifiques de gouvernance partagée soient établies entre les quatre organisations afin de permettre la mise en œuvre du nouvel instrument :
- L'OMSA préconise que toute mesure liée à la prévention soit clairement distincte des mesures liées à la préparation de la réponse ;
- L'approche Une seule santé devrait constituer le fondement de l'instrument et devrait également être intégrée dans chaque pilier de l'instrument : prévention, préparation, réponse et rétablissement;
- Il est à la fois crucial et urgent de mettre en œuvre le plan d'action conjoint Une seule santé élaboré par la Quadripartite pour répondre aux préoccupations sanitaires à l'interface homme-animal-plante-environnement, tout en favorisant à long terme la santé pour tous de manière globale.
- Collaboration quadripartite aux niveaux régional et sous-régional

Les représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA en Afrique, dans les Amériques, en Asie-Pacifique, au Moyen-Orient et en Europe sont impliquées dans le soutien des activités quadripartites par la mise en place de mécanismes de coordination régionale. Grâce à cette coordination, des plans de travail conjoints sont discutés et des activités sont menées tout au long de l'année afin de renforcer les approches Une seule santé

## 1.4.1.2 Résistance aux agents antimicrobiens

Donnant suite à la <u>Résolution n° 26</u> adoptée par l'Assemblée au cours de sa 83ème Session générale (mai 2015), l'OMSA a poursuivi ses diverses activités visant à combattre la résistance aux antimicrobiens (RAM) et à promouvoir l'utilisation prudente et responsable des antimicrobiens chez les animaux.

L'OMSA s'est également efforcée de **renforcer les connaissances sur la résistance aux antimicrobiens par le biais de la surveillance**. Le <u>sixième Rapport annuel sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux</u> a été envoyé à tous les Membres et aux principales parties prenantes le 19 mai 2022. Une <u>fiche d'information</u> a été élaborée pour en présenter les principaux résultats, qui, en bref, sont les suivants :

- Une participation de 155 Membres (85 %) avec une analyse ciblée des données de 2018, qui représentent environ 72% de la biomasse animale domestique mondiale.
- Une analyse des tendances de 2016 à 2018, indiquant une réduction de 27 % de l'utilisation des antimicrobiens (exprimée en mg/kg de biomasse) dans 72 pays participants, représentant 65 % de la biomasse animale mondiale. Cette tendance à la baisse a été observée dans toutes les régions de l'OMSA; elle confirme la tendance déjà signalée dans le cinquième rapport, et englobe l'utilisation d'antimicrobiens critiques pour la santé humaine, qui a également diminué au cours de la période analysée.
- L'utilisation d'antimicrobiens en tant que promoteurs de croissance n'est plus pratiquée par 69 % des participants. Pour rappel, l'utilisation des antimicrobiens comme promoteurs de croissance n'est pas une utilisation médicale vétérinaire des antimicrobiens et devrait être progressivement abandonnée en l'absence d'analyse des risques.

- Que 35 participants sur 126 (28 %) rendent leurs rapports nationaux accessibles au public, la grande majorité de ces participants (30 sur 35 ; 86 %) se trouvant dans la région Europe. Cette tendance n'a pas changé au cours des dernières années, ce qui devrait permettre de rappeler à tous nos Membres que la publication de ces données est d'une importance capitale pour garantir la transparence et permettre la mise en place de programmes de surveillance efficaces reposant sur l'évaluation des risques.

Le 21 septembre 2022, la base de données mondiale sur l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux (ANIMUSE) a été lancée pour les Membres, donnant ainsi le coup d'envoi du huitième cycle de collecte de données à l'échelle mondiale. Créé durant ces deux dernières années et conçu grâce aux commentaires des Membres avec la supervision du GT sur la RAM et d'un Groupe consultatif technique spécifique, ce nouveau système en ligne présente un outil personnalisé permettant aux participants de communiquer et d'analyser des données de manière autonome et confidentielle. Avec plus de 200 participants d'au moins 65 pays différents ayant assisté au webinaire initial disponible en ligne, une équipe de travail a été mise en place pour fournir aux Membres tout l'appui nécessaire pour se connecter et commencer à fournir des données dans ANIMUSE. Deux mois après son lancement, 114 Membres se sont connectés avec succès à ANIMUSE, dont 22 ont soumis avec succès leurs dossiers pour le 8ème cycle de collecte de données sur l'utilisation des antimicrobiens (AMU) à l'aide d'ANIMUSE, un nombre qui ne cesse d'augmenter. Pour faciliter l'appui à l'échelle locale et recueillir les commentaires des utilisateurs, un système d'assistance a été élaboré en interne et intégré à ANIMUSE. Le service d'assistance offre des conseils sur le déroulement des opérations pour résoudre les problèmes liés à ANIMUSE. La série de vidéos didactiques mise au point pour le questionnaire de données, le module de calcul et la visualisation des données sont diffusés dans le cadre d'ateliers ANIMUSE destinés aux points focaux nationaux pour les produits vétérinaires. Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations à ce sujet.

Les données ANIMUSE (uniquement aux niveaux mondial et régional) seront finalement intégrées dans le Système quadripartite unifié de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de surveillance de l'utilisation de ces produits. Le développement de la plateforme interagences est presque terminé. Le chargement des données et le lancement public auront vraisemblablement lieu au cours du second semestre 2023.

Le développement de moyens de collecte des données au niveau des exploitations, initié en 2021, s'est poursuivi en 2022. Outre l'élaboration de directives régionales OMSA/FAO pour la surveillance de l'AMU au niveau des exploitations pour la région Asie-Pacifique (actuellement en phase finale de rédaction), un inventaire des projets nationaux sur le terrain a été lancé afin d'identifier et d'enregistrer les activités existantes de communication de données sur l'AMU au niveau du terrain. Les résultats préliminaires démontrent sans surprise le manque d'harmonisation des méthodologies utilisées pour la collecte de données qualitatives et quantitatives sur le terrain. Ces projets sont généralement menés par les services vétérinaires, les instituts de recherche et les universités, même si certaines entreprises commerciales d'élevage collectent également des données. Cet inventaire des données de terrain est susceptible d'informer et aider les autorités nationales (points focaux et délégués), en complétant la collecte de données sur les importations et les ventes qu'elles effectuent déjà. L'inventaire s'appuie sur de multiples sources au niveau national, y compris la collaboration avec Mott MacDonald (prestataire de services du Fonds Fleming), les chercheurs et d'autres parties prenantes.

Les efforts de renforcement de la surveillance ont également été déployés pour la reprise des activités relatives à la mise en place d'un système d'alerte mondial concernant les produits vétérinaires de qualité inférieure et les produits vétérinaires falsifiés. La première phase du projet pilote, lancée à la fin de 2021 et visant à comprendre la situation au niveau local, a été achevée et comprenait 14 membres de l'OMSA, représentant différentes régions. Tous disposent d'une autorité chargée de l'enregistrement et de l'autorisation des produits vétérinaires, et tous, à l'exception d'un seul, disposent d'une autorité chargée de la surveillance de la qualité des produits vétérinaires. Seuls quelques Membres ont entamé une coopération ou une coordination avec un autre pays pour gérer un incident concernant un produit vétérinaire suspecté d'être de qualité inférieure ou d'être falsifié (trois Membres), ou un système de traçabilité en place (quatre Membres), ce qui suggère qu'il s'agit de domaines qui pourraient être ciblés pour le renforcement des capacités. Au cours de cette phase pilote, huit Membres participants ont soumis des

formulaires de notification immédiate à l'OMSA, et quatre autres Membres participants ont confirmé qu'ils n'étaient au courant d'aucun incident. À la fin de l'année 2022, 38 incidents, c'est-à-dire la découverte d'un ou de plusieurs produits vétérinaires inférieurs aux normes ou falsifiés à un moment et en un lieu donnés, ont été signalés, impliquant un total de 59 produits. Les produits vétérinaires signalés dans ces incidents ont été trouvés principalement au niveau des distributeurs (31 produits) ou dans des magasins de détail non autorisés (9 produits) ou autorisés (11 produits) à vendre des produits vétérinaires. D'autres sites ont été découverts, dans une moindre mesure, aux contrôles frontaliers et chez les fabricants. Les principaux motifs de suspicion sont les suivants : inspections de routine ou surveillance (35 produits); apparence inhabituelle de l'emballage (15 produits); et rappel de ces produits par les détenteurs de l'autorisation de mise sur le marché et/ou les autorités nationales. L'OMSA déploie actuellement une deuxième phase de cette expérience pilote, visant la participation d'un total de 40 Membres, afin de recueillir également les spécifications techniques requises pour le développement d'une plateforme numérique adaptée au domaine vétérinaire, similaire à celle utilisée avec succès par l'OMS dans le domaine de la santé humaine.

Les travaux ont progressé pour mettre en œuvre le plan de travail de l'OMSA sur la RAM dans l'aquaculture, conformément à la <u>Stratégie pour la santé des animaux aquatiques 2021-2025</u>. Il s'agit notamment de :

- La publication d'un Référentiel technique listant les agents antimicrobiens d'importance vétérinaire pour les espèces aquatiques, comme déjà mentionné dans la section 1.2.2.5.2 du présent rapport. Ce document comprend une liste actualisée de 26 antibiotiques dont l'utilisation est autorisée dans l'aquaculture des poissons et des crustacés (dans au moins un pays), une liste de 23 maladies bactériennes majeures pour les poissons et cinq pour les crustacés, ainsi qu'un tableau reprenant les 12 classes/sous-classes d'antibiotiques utilisées pour le traitement des maladies des poissons et les quatre classes utilisées pour les maladies des crustacés.
- La mise en œuvre d'un questionnaire plus détaillé pour la collecte de données sur l'utilisation des antimicrobiens, comprenant la sous-catégorisation des animaux aquatiques destinés à l'alimentation et la prise en compte des poissons d'ornement dans les espèces animales non destinées à l'alimentation, dans le questionnaire ANIMUSE pour le 7e cycle de collecte de données. Pas moins de 62 des 80 participants ayant fourni des informations sur les animaux aquatiques ont utilisé le format plus détaillé, mais tous n'ont pas encore fourni de données quantitatives différenciées pour les espèces animales aquatiques. Des analyses plus détaillées sont à venir avec le lancement du 7ème rapport ANIMUSE en 2023.
- La rédaction d'un document d'orientation technique pour surveiller l'utilisation des antimicrobiens au niveau des exploitations pour les animaux aquatiques. Compte tenu de l'intérêt que suscite la collecte de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens au niveau du terrain dans l'aquaculture, un projet visant à aider les Membres à ce sujet a été lancé au cours de la période comprise entre juin et septembre 2022 et se poursuivra en 2023.

Au cours de l'année 2022, de nombreuses **activités de formation pour le renforcement des capacités des points focaux nationaux** ont été proposées aux Membres grâce à une collaboration étroite entre le Siège de l'OMSA et les bureaux régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les partenaires concernés.

Après une expérience de près de 10 ans et six cycles de formation pour le renforcement des capacités des points focaux pour les produits vétérinaires, il a été décidé de prendre du recul pour examiner et renforcer l'approche de l'OMSA à l'égard de ces programmes de formation, en vue de mieux répondre à l'hétérogénéité des besoins au sein des régions. Une série de séances de réflexion internes a été organisée en collaboration avec nos collègues régionaux afin d'identifier et de cartographier les besoins essentiels en matière de formation par région. Parallèlement, un travail d'inventaire a également été mené en vue d'identifier les services fournis aux points focaux au cours de la même période au niveau mondial ou régional. Tous ces éléments faisant actuellement l'objet d'une analyse finale, des programmes de formation plus personnalisés et complémentaires seront élaborés pour 2023, selon une approche orientée vers les résultats.

L'OMSA a poursuivi son travail de fond en tant que membre principal de la **Quadripartite** sur la résistance aux antimicrobiens, en renforçant sa position sur la mise en œuvre du plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens, dans le cadre de l'initiative Une seule santé, en collaboration avec ses partenaires : FAO, PNUE et OMS. Les principaux points forts des activités conjointes en 2022 sont présentés ci-dessous :

- Poursuite de la mise en œuvre d'un Cadre de suivi et d'évaluation pour le Plan d'action mondial, initialement publié en juin 2019, comprenant le 6e cycle de l'enquête annuelle, connue sous le nom <u>d'Enquête tripartite d'auto-évaluation nationale (TrACSS)</u>, facilitée par l'OMSA pour la participation de ses Membres à ce processus, le cas échéant.
- Appui au Groupe des leaders mondiaux dans l'élaboration de nombreuses notes d'information, et en particulier celle pilotée par l'OMSA sur la <u>santé et le bien-être des</u> <u>animaux</u>, <u>disponible en ligne depuis novembre 2022</u>.
- Contribution majeure à la rédaction d'un <u>Cadre stratégique de deux ans de la collaboration sur la résistance aux antimicrobiens</u>. Soutenu par le Plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens et lancé début 2022, ce cadre stratégique a pour objectif général de préserver l'efficacité des antimicrobiens et d'assurer un accès durable et équitable aux antimicrobiens pour une utilisation responsable et prudente chez les humains, les animaux et les plantes, et de contribuer ainsi à réduire le développement et la propagation de la résistance aux antimicrobiens. Au niveau régional, elle contribue à l'élaboration d'une stratégie régionale quadripartite de lutte contre la résistance aux antimicrobiens pour l'Afrique, qui permettra d'orienter les Membres dans l'élaboration et la révision de leurs plans d'action nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens (PAN-RAM).
- Accord sur le mandat et les règles de fonctionnement d'une <u>Plateforme de partenariat multipartite</u>, une instance basée sur des groupes, facilitée et gérée par la Quadripartite, avec une représentation diversifiée (par exemple, les gouvernements, le secteur privé et la société civile, représentant la santé humaine, animale, végétale et environnementale, ainsi que l'agriculture et la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux). Lancée en novembre 2022, elle a pour mission de favoriser l'élaboration d'une vision mondiale commune sur la résistance aux antimicrobiens, d'inciter à agir pour enrayer sa propagation et de permettre le développement de connaissances sur la résistance aux antimicrobiens.
- Poursuite du développement de projets AMR financés par le Fonds fiduciaire multipartenaires (MPTF), au niveau national ou mondial. Outre la conduite d'un projet au Kenya et le suivi et l'évaluation du Plan d'action mondial, l'OMSA a largement contribué à la réalisation d'étapes importantes :
  - la production du premier lot (<u>20 000 doses de vaccin contre la theilériose</u>) dans le but de réduire l'utilisation de l'oxytétracycline chez le bétail dans les communautés rurales du Zimbabwe;
  - l'accompagnement des autorités nationales pour la validation d'un nouveau projet à Madagascar;
  - o le déploiement d'un outil d'analyse de la législation pertinente pour la RAM au Maroc ;
  - l'organisation d'un talk-show sur le contrôle de la RAM d'un point de vue industriel, qui constitue une étape importante vers l'établissement d'un partenariat public-privé durable en Indonésie;
  - o la traduction et la diffusion de matériel de communication dans des langues locales (par exemple, des vidéos sur l'utilisation responsable et prudente des antibiotiques dans les élevages de <u>volailles</u> et de <u>poissons</u> au Cambodge, en langue khmère et soustitrées en anglais, <u>10 brochures et affiches</u> sur l'utilisation responsable des antimicrobiens par les agriculteurs, les pharmaciens, les sociétés pharmaceutiques, les praticiens et les autorités compétentes, en anglais et en khmer, et un ensemble complet de matériel pédagogique en langue tadjike);
  - l'élaboration de documents décrivant les rôles et les responsabilités des organisations membres de la Quadripartite en matière de résistance aux antimicrobiens dans l'environnement, etc.

- En outre, des outils de communication communs ont été élaborés pour mieux promouvoir le projet, notamment une foire aux questions et un prospectus actualisé.
- Contribution significative à la préparation de la troisième Conférence ministérielle de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens (Oman, novembre 2022), qui a abouti à la signature par 39 pays du Manifeste de Mascate. Ce document fixe pour la première fois des objectifs chiffrés spécifiques pour l'utilisation des antimicrobiens dans les secteurs humain et animal et ouvre la voie à la prise d'engagements politiques lors de la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) sur la résistance aux antimicrobiens en 2024.
- Création d'un groupe de travail de la Quadripartite sur la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens afin d'élaborer une stratégie de communication conjointe à long terme. Ce groupe de travail a organisé une consultation mondiale en juin et juillet afin d'élaborer une approche, un langage et des messages communs pour la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'initiative Une seule santé. En outre, la Semaine mondiale de sensibilisation aux antimicrobiens (WAAW 2022) a été célébrée sur le thème "Prévenir ensemble la résistance aux antimicrobiens". Le tableau Trello commun a été mis à jour avec de nouvelles ressources destinées à soutenir les communications nationales, notamment un guide de campagne et plusieurs cartes pour les réseaux sociaux.

Concernant la stratégie de l'OMSA sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation prudente des antimicrobiens, pilier stratégique sur l'amélioration de la sensibilisation et de la compréhension de toutes les parties prenantes concernées, l'Organisation a lancé en 2022 un processus de révision de l'ensemble des informations sur la résistance aux antimicrobiens, estimant que nos activités se sont considérablement développées ces dernières années et que ces changements devaient être reflétés dans des documents et des messages actualisés. Comme point de départ de ce travail, une série d'entretiens a été menée avec le personnel (Siège de l'OMSA et bureaux régionaux) ainsi qu'avec plusieurs Délégués. Sur la base des résultats obtenus, deux flux de communication ont été définis dans le but de :

- continuer à donner à nos spécialistes (professionnels de la santé animale, fournisseurs d'aliments pour animaux, industrie pharmaceutique et agriculteurs) les moyens d'utiliser les antimicrobiens de manière optimale;
- améliorer la sensibilisation et la compréhension de la résistance aux antimicrobiens auprès de publics plus larges (décideurs, citoyens concernés, y compris les consommateurs de produits d'origine animale, les propriétaires d'animaux et d'animaux de compagnie, ainsi que les enfants et les jeunes).

Par conséquent, le <u>portail web sur la RAM</u> a été amélioré, afin de mieux répondre aux publics identifiés et de leur faciliter l'accès aux informations pertinentes. Près de 30 000 utilisateurs l'ont visité pendant la semaine mondiale 2022 pour un bon usage des antimicrobiens. L'OMSA a également élaboré des messages clés ciblés et une <u>boîte à outils</u> complète, fournissant un contenu plus éducatif et concret.

Toutes les activités et réalisations susmentionnées sont le fruit d'une étroite collaboration entre toutes les représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA (RR/SRR) et le Siège. Des échanges réguliers entre le Siège et les RR/SRR ont lieu par le biais d'une plateforme numérique, ainsi que lors de réunions de coordination organisées toutes les six semaines. Pour de plus amples informations sur les activités des RR/SRR, les Membres sont invités à visiter leurs sites web respectifs : Afrique, Amériques, Asie et Pacifique, Europe et Moyen-Orient.

## 1.4.1.3 Rage

L'OMSA joue un rôle clé en soutenant ses Membres dans la mise en œuvre d'activités de contrôle et de prévention de la rage, conformément à l'initiative "Zero by 30" : le plan stratégique mondial visant à mettre fin à la mortalité humaine due à la rage transmise par les chiens d'ici à 2030 (Zero by 30).

Les activités de l'OMSA sont coordonnées par le Réseau technique sur la rage, un mécanisme de coordination interne qui permet de relier et harmoniser les activités liées à la rage au niveau du Siège et des Représentations régionales et sous-régionales.

#### ■ Banque de vaccins de l'OMSA contre la rage

La banque de vaccins de l'OMSA permet à ses Membres d'avoir accès à des vaccins antirabiques de haute qualité pour chiens à un coût fixe et peu élevé, servant ainsi de catalyseur à la mise en œuvre de programmes de vaccination massives de chiens, qui constituent un pilier essentiel des stratégies efficaces de lutte contre la rage. En 2022, 963 400 doses de vaccin ont été livrées à 11 pays d'Afrique et d'Asie (Afrique : Bénin, Botswana, Côte d'Ivoire, Eswatini, Mozambique, Namibie, Nigéria, Tchad, Togo et Zambie ; Asie : Indonésie). Une infographie actualisée a été conçue pour expliquer le mécanisme de la banque de vaccins contre la rage.

# Soutien à la conception de programmes régionaux et de programmes nationaux d'élimination de la rage transmise par les chiens

Avec le concours de l'OMSA, des plans stratégiques nationaux ont été achevés et validés au niveau national par le Burkina Faso et la Sierra Leone en 2022. L'OMSA apporte également son soutien à l'élaboration de plans stratégiques nationaux au Botswana, au Burundi, au Cambodge, au Lesotho, au Sri Lanka, au Togo et en Ouganda.

En collaboration avec la Quadripartite et l'ASEAN, l'OMSA apporte son soutien à la mise à jour de la stratégie d'élimination de la rage de l'ASEAN (ARES).

La validation par l'OMSA des programmes officiels de contrôle de la rage transmise par les chiens offre aux Membres la possibilité d'obtenir une reconnaissance internationale de l'engagement et des progrès réalisés, tout en améliorant l'accès à l'expertise et aux ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes. L'OMSA a conçu une brochure décrivant la procédure que les Membres doivent suivre pour soumettre leur dossier en vue de la validation de leurs programmes et a donné un aperçu de cette procédure lors de plusieurs webinaires, y compris une formation virtuelle ciblée dans la région Afrique.

# • Soutien technique à la mise en œuvre de programmes régionaux et de programmes nationaux d'élimination de la rage transmise par les chiens

L'OMSA a fourni un appui technique dans plusieurs pays pour la mise en œuvre de programmes nationaux d'élimination de la rage transmise par les chiens, notamment par les actions suivantes : soutien aux campagnes de vaccination massive des chiens, sensibilisation à la rage et formation de vaccinateurs et de techniciens en santé animale en Angola et en Namibie ; soutien au renforcement des capacités de diagnostic et au lancement de méthodologies de recensement de la population canine en Erythrée; développement d'un projet pilote de gestion de la population canine en Guinée; formation de formateurs pour les campagnes de vaccination massive des chiens en Inde; soutien aux campagnes de vaccination antirabique et à la mise en œuvre pilote de la vaccination antirabique par voie orale des chiens en Indonésie; animation d'un atelier virtuel sur la vaccination antirabique par voie orale des chiens dans la région Asie-Pacifique afin de sensibiliser aux principes et d'explorer les possibilités de piloter la vaccination antirabique par voie orale des chiens dans plusieurs pays d'Asie-Pacifique ; appui à la collecte de données sur la rage dans les Balkans ; et conseils aux pays européens touchés par l'augmentation des déplacements de chiens en raison de la situation d'urgence actuelle. Au Cameroun, le projet de contrôle et d'élimination de la rage (RACE) a été lancé en 2022 dans le but de soutenir le programme officiel d'élimination de la rage du pays. Actuellement, les partenaires du projet RACE, les agences de mise en œuvre sur le terrain et les partenaires directeurs du projet national ont été identifiés et le recrutement du personnel clé du projet au niveau national est en cours. Pour 2023, il est prévu de mener un recensement des chiens, une surveillance accrue des cas de rage humaine et animale et des vaccinations massives de chiens.

#### ■ Sensibilisation et communication

En 2022, l'OMSA a collaboré étroitement avec les parties prenantes pour démultiplier les efforts de communication et de plaidoyer associés à la <u>Journée mondiale contre la rage</u>, sur le thème Une seule santé, zéro mort. L'OMSA a travaillé conjointement avec la Quadripartite sur les communications numériques et a appuyé les activités du Forum Unis contre la rage lors de la Journée mondiale contre la rage 2022. Des supports de communication ont été élaborés, tels qu'une <u>infographie</u> informative, une <u>affiche</u> et l'infographie de la <u>banque de vaccins de l'OMSA</u>. Des campagnes de sensibilisation ont été mises en œuvre à plusieurs reprises tout au long de l'année afin de mieux diffuser les outils par le biais des canaux de réseaux sociaux de l'OMSA.

Au niveau régional, l'OMSA a aidé plusieurs pays d'Afrique et d'Asie à mener des activités de sensibilisation et de plaidoyer lors de la Journée mondiale contre la rage 2022. L'OMSA a organisé un webinaire sur la rage en Afrique, en collaboration avec d'autres partenaires, intitulé "One Health: Building momentum to zero human deaths from rabies in Africa by 2030" [Une seule santé : Faire progresser la dynamique pour atteindre zéro décès humain dû à la rage en Afrique d'ici 2030], afin de promouvoir les outils et les ressources disponibles pour soutenir les pays dans leurs efforts de contrôle et d'élimination de la rage. Un webinaire au Moyen-Orient, intitulé "Towards enhanced rabies control" [Vers un meilleur contrôle de la rage, visait à aider les Membres à mieux comprendre la rage et les normes de l'OMSA qui s'y rapportent. L'OMSA a apporté son soutien technique et financier au Bangladesh, au Cambodge, au Laos, au Myanmar, au Népal et au Sri Lanka pour renforcer la sensibilisation à la rage, en ciblant principalement les écoliers et le grand public. Au total, 17 625 élèves de 97 écoles ont été sensibilisés lors de la Journée mondiale contre la rage. Des témoignages régionaux de la région Asie-Pacifique sur la manière dont les pays ont utilisé l'approche Une seule santé pour lutter contre la rage au cours des deux dernières années ont également été recueillis et sont disponibles <u>ici</u>.

## • Soutien au diagnostic de la rage

Le réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA pour la rage (RABLAB) se compose de 12 Laboratoires de référence de l'OMSA, qui assistent les Membres en favorisant des techniques de laboratoire normalisées et harmonisées (conformément au *Manuel terrestre* de l'OMSA), en améliorant le diagnostic et les tests de routine sur la rage, et en appuyant la surveillance et le reporting de la rage, ainsi que la diffusion des données sur la rage. Les activités en cours comprennent le soutien interlaboratoire pour assurer la production et la disponibilité d'un sérum standard de référence OMSA et des conseils sur l'utilisation d'appareils à flux latéral et de tests de diagnostic rapide pour la surveillance.

Au cours de la période considérée, quatre réunions virtuelles ont été organisées et la première réunion en personne du réseau a eu lieu au Siège de l'OMSA en décembre 2022. Pour la première fois, elle a eu lieu en collaboration avec la réunion des Centres collaborateurs de l'OMS, afin de promouvoir la collaboration intersectorielle Une seule santé entre les experts de la rage en santé humaine et en santé animale.

Le projet de jumelage de l'OMSA entre l'ANSES (France) et l'Institut de recherche en santé animale (Taipei chinois) s'est achevé avec succès en 2022. Des projets de jumelage sur la rage sont toujours en cours entre l'Institut de recherche vétérinaire d'Onderstepoort (Afrique du Sud) et le Centre national de diagnostic et d'investigation en santé animale (Éthiopie), entre l'ANSES (France) et l'Institut Pasteur (Tunisie), entre le FLI (Friedrich-Loeffler-Institut, Allemagne) et le Laboratoire vétérinaire central (Namibie), et entre l'Agence de santé animale et végétale (Royaume-Uni) et le Laboratoire vétérinaire central (Sierra Leone).

Les membres du RABLAB soutiennent la mise en place d'un réseau de Laboratoires de la rage d'Afrique australe et d'un réseau de Laboratoires de la rage d'Asie du Sud afin d'améliorer les capacités régionales de diagnostic et de surveillance. Les membres du RABLAB contribuent également au renforcement des capacités par le biais de formations et d'ateliers virtuels.

# Soutien technique pour une meilleure compréhension du bien-être des animaux et de la rage

L'OMSA offre un appui technique pour la mise à jour de la plateforme d'auto-évaluation et de suivi des normes de l'OMSA (outil SAM 2.0). En 2014, le contrôle des populations de chiens en liberté a été identifié comme un sujet prioritaire pour la plateforme de l'OMSA sur le bien-être animal en Europe. À ce jour, onze pays des Balkans et huit pays d'Eurasie de l'Ouest se sont mis d'accord sur une vision commune : parvenir à une conformité totale, respectivement d'ici 2025 et 2030, avec le chapitre 7.7 du *Code terrestre* sur la gestion des populations de chiens et le chapitre 8.14 sur la rage, ce qui permettra aux membres de l'OMSA de devenir complètement autonomes dans le suivi progressif et l'auto-évaluation du niveau de conformité avec les normes de la WO sur la gestion des populations de chiens. Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de l'initiative "Zero by 30".

#### ■ Forum Unis contre la rage : mettre en œuvre 'Zero by 30'

Le Forum Unis contre la rage, hébergé par l'OMSA et mené par la FAO, l'OMS et l'OMSA, comprend désormais plus de 50 membres. Ce réseau a été lancé en 2020 pour mettre en œuvre les objectifs définis dans le document "Zero by 30".

Au cours de la période couverte par le rapport, le <u>site web du forum "Unis contre la rage"</u> a été lancé, offrant aux parties prenantes une plateforme centrale d'accès aux outils et ressources relatifs à la rage. Un webinaire virtuel sur le thème '<u>Tackling Rabies and Dog Population Management: the Role of Local Authorities</u>' [Lutte contre la rage et la gestion des populations de chiens : le rôle des autorités locales] a eu lieu en octobre 2022, et la première lettre d'information du Forum Unis contre la rage a été diffusée à plus de 1 700 parties prenantes en novembre 2022, mettant ainsi en évidence les principaux résultats et ressources du réseau.

Les principales réalisations du réseau sont les suivantes : l'élaboration d'un modèle de plan stratégique national ; un document contenant des conseils et des définitions sur les éléments de données minimum nécessaires à une surveillance efficace ; un processus d'évaluation des outils, avec un référentiel guidant les parties prenantes dans la sélection de l'outil le plus adapté à leurs besoins ; et plusieurs études de cas soulignant le rôle de catalyseur que les partenaires peuvent jouer dans l'élimination de la rage, dans le but d'inspirer d'autres parties prenantes à contribuer et à investir dans la lutte contre la rage.

Une réunion en présentiel du Forum Unis contre la rage a eu lieu au Siège de l'OMSA du 14 au 16 décembre 2022, réunissant le Groupe de pilotage du Forum Unis contre la rage et les responsables de chaque activité spécifique du Groupe de travail. Cette réunion a porté principalement sur l'identification des défis et des points de blocage pour le réseau, sur les moyens de les surmonter et sur la proposition d'une révision de la gouvernance, du mode de fonctionnement et des domaines prioritaires du Forum pour 2023. Un rapport de réunion décrivant les activités de 2022 et la proposition de plan de travail du Forum pour 2023 sera publié en 2023 sur le site web du Forum Unis contre la rage.

## 1.4.1.4 Influenza zoonotique

L'OMSA a poursuivi la coordination du réseau d'expertise OMSA/FAO sur les influenzas animales (OFFLU), tout en hébergeant le secrétariat de l'OFFLU et en gérant le <u>site web</u> de l'OFFLU.

En 2022, le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a considérablement augmenté dans le monde entier, touchant les populations de volailles et d'oiseaux sauvages. L'épidémie d'IAHP, dont le sous-type prédominant est H5N1, a débuté fin 2021 et s'est propagée tout au long de l'année, touchant plus de 73 pays et territoires. En 2022, l'Europe et les Amériques ont été confrontées à l'épidémie d'IAHP la plus importante jamais enregistrée.

En réponse à ces foyers, les experts de l'OFFLU ont été mobilisés pour partager les données épidémiologiques et expérimentales, ainsi que les protocoles de diagnostic nécessaires à l'élaboration des politiques de surveillance et de contrôle, et pour établir des partenariats techniques avec les laboratoires nationaux. Ils ont également participé à la <u>déclaration du groupe de travail scientifique</u> sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages. Le rapport de la réunion du comité directeur et du comité exécutif est disponible <u>en ligne</u>.

Ci-après figurent des exemples de documents techniques élaborés pour soutenir les efforts nationaux de surveillance et de contrôle :

- Déclaration technique sur l'influenza aviaire H3N8
- Mise à jour des événements liés à l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages
- Mise à jour des événements liés à l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages
- Mise à jour des recommandations en matière de vaccin contre la grippe équine pour 2022 sur la base des données de surveillance et de foyers
- Influenza aviaire et faune sauvage Gestion des risques pour les personnes travaillant avec des oiseaux sauvages

Le réseau scientifique de l'OMSA sur l'influenza aviaire a continué à fournir des résultats concrets qui contribuent à l'atténuation des risques posés par les virus zoonotiques de l'influenza animale pour la santé publique et animale. Les réalisations notables sont présentées dans les paragraphes suivants.

Le réseau scientifique de l'OMSA, de la FAO et de l'OMS communiquent régulièrement pour partager les données relatives à la santé publique et à la santé animale afin que les évaluations des risques soient continuellement mises à jour sur les questions liées à l'interface entre l'animal et l'humain, y compris la publication d'une <u>évaluation conjointe</u> des risques sur les virus zoonotiques <u>émergents</u> de l'influenza aviaire (en anglais) et la préparation aux pandémies.

Le réseau a participé aux réunions de composition des vaccins de l'OMS de février et septembre 2022 et a fourni un total de 1 676 séquences de virus de l'influenza aviaire H5, H7 et H9 isolées en Europe, en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique, en Océanie et dans les Amériques. En outre, 858 séquences des virus H1 et H3 de la grippe porcine ont été fournies. Les données antigéniques ont été générées par le test d'inhibition de l'hémagglutination en utilisant les réactifs des centres de collaboration de l'OMS et de l'OFFLU. Les rapports sont disponibles en ligne.

En janvier 2022, les experts de l'OFFLU ont mis à jour le document relatif au site de clivage qui fournit des informations sur les séquences d'acides aminés au niveau du site de clivage de l'influenza A et aide à différencier les virus de l'influenza A aviaire faiblement et hautement pathogènes par le biais d'analyses moléculaires. Ces informations sont mentionnées dans le chapitre consacré à l'influenza aviaire du *Manuel terrestre* et sont disponibles en ligne.

Le panel de tests d'aptitude de l'OFFLU pour l'année 2022 a été reçu par les Centres de référence de l'OMSA/FAO et a été conçu pour évaluer la capacité des laboratoires à détecter et caractériser les isolats de l'influenza aviaire. Le cycle a été coordonné par le Centre australien de préparation aux maladies (Australian Centre for Disease Preparedness) et réalisé dans le cadre de son accréditation ISO 17043.

L'OFFLU s'est lancé dans un projet visant à caractériser les virus de l'influenza aviaire en circulation dans différentes régions afin de favoriser la vaccination des volailles (Avian influenza matching). Des rapports annuels seront publiés afin de fournir au secteur de la santé animale, aux gouvernements et aux fabricants de vaccins pour la volaille des informations actualisées sur les caractéristiques antigéniques des virus de l'influenza aviaire en circulation, y compris des comparaisons avec les antigènes des vaccins. Ces informations faciliteront la sélection de vaccins appropriés pour les volailles et la mise à jour des antigènes des vaccins pour les volailles dans les endroits où les vaccins sont utilisés.

L'OMSA continue de suivre la notification de l'apparition de l'influenza aviaire par l'intermédiaire de WAHIS et produit des <u>rapports</u> qui font le point sur la situation de l'influenza aviaire aux niveaux mondial et régional. Les documents présentent brièvement les principaux risques à l'origine des événements actuels, la façon dont les souches interagissent avec les hôtes (oiseaux sauvages et volailles, et parfois les humains) et l'environnement (saisonnalité, systèmes d'élevage, écosystèmes), et les possibles évolutions des événements dans les mois à venir. La fréquence de production de ces rapports de situation dépend en grande partie du nombre et de la gravité des notifications d'influenza aviaire reçues dans WAHIS.

L'OMSA a réalisé plusieurs vidéos avec des experts pour sensibiliser le public à propos de l'influenza aviaire et répondre aux principales questions. Ces vidéos sont disponibles <u>ici</u> et ont été diffusées sur les réseaux sociaux tout au long de l'année. Des articles ont également été rédigés sur le sujet et diffusés en ligne :

- Grippes à potentiel zoonotique : la contribution du secteur de la santé animale pour la préparation aux pandémies
- Hausse du prix des œufs : les effets des maladies animales

Compte tenu des changements importants observés dans l'épidémiologie des virus de l'IAHP ces dernières années, l'OMSA a collaboré avec la FAO par l'intermédiaire du mécanisme du Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) et a créé le Groupe de travail sur l'IAHP afin d'entamer la révision de la stratégie mondiale de prévention et de lutte contre l'IAHP, dont la dernière mise à jour date d'octobre 2008.

#### 1.4.1.5 Tuberculose

Reconnaissant que l'actuelle tuberculine bovine de référence internationale (TBRI) était en voie d'épuisement, l'OMSA a réuni un Groupe ad hoc chargé de mettre au point une nouvelle TBRI de remplacement. En 2022, le Groupe ad hoc s'est réuni virtuellement sur une base régulière pour discuter des résultats de plusieurs essais de sensibilisation de cobayes à la TBRI avec *Mycobacterium bovis* vivant, menés dans deux laboratoires différents au cours de l'année. L'activité plus faible que prévue de la tuberculine candidate a nécessité des études supplémentaires, y compris l'évaluation d'une dégradation possible de l'actuelle TBRI et l'évaluation de sa précipitation (agrégation) à l'aide d'un analyseur de particules.

Le Groupe *ad hoc* et la Commission des normes biologiques ont été informés que les stocks de l'actuelle tuberculine aviaire de référence internationale (TARI) étaient épuisés. Au cours de l'année 2023, l'OMSA travaillera avec le Groupe *ad hoc* et la Commission pour identifier une TARI de remplacement.

L'OMSA a rencontré régulièrement la FAO et l'OMS pour coordonner les activités liées à la mise en œuvre de la Feuille de route pour la tuberculose zoonotique. La feuille de route définit dix priorités d'action et s'articule autour d'une approche « Une seule santé ». Elle reconnaît l'interdépendance des secteurs de la santé humaine et animale pour faire face aux répercussions sanitaires et économiques majeures de cette maladie. En outre, elle présente des actions immédiates claires que toutes les parties prenantes peuvent entreprendre pour traiter cette question au travers de différents secteurs et disciplines, et définit des étapes à court et moyen terme. L'OMSA soutient la FAO et l'OMS dans la réalisation d'une enquête visant à évaluer la mise en œuvre de la feuille de route en Asie et en Afrique, et à identifier les succès ainsi que les défis rencontrés dans cette mise en œuvre. Cette enquête contribuera à l'élaboration d'un plan d'action quinquennal pour quinze pays africains et à l'identification des meilleures pratiques dans la mise en œuvre de l'initiative « Une seule santé » pour lutter contre la tuberculose zoonotique. Cette enquête contribue également à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint « Une seule santé » (2022–2026).

En outre, l'OMSA a poursuivi son travail d'identification de stratégies alternatives pour le contrôle et l'élimination de l'infection par le complexe *Mycobacterium tuberculosis* chez le bétail. L'OMSA prolongera cet effort en 2023.

## 1.4.1.6 Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV)

L'OMSA a maintenu des communications régulières avec ses homologues d'autres organisations concernées pour l'échange d'informations sur les cas impliquant l'interface entre l'humain et l'animal. Le <u>rapport</u> de la réunion technique mondiale sur le MERS-CoV et les autres coronavirus zoonotiques émergents, qui s'est tenue en novembre 2021, a été finalisé et publié en 2022.

## Riposte aux événements importants survenus à l'interface entre l'humain et l'animal

Au cours de la même période où des cas de variole du singe ont été signalés en nombre croissant chez les humains en dehors de la zone géographique habituelle (ce qui a conduit l'OMS à déclarer un événement de santé publique de portée internationale), plusieurs cas de transmission de la variole de l'humain à l'animal ont été signalés dans ces régions nouvellement atteintes. Pour faire face aux risques liés à la variole du singe à l'interface entre l'humain et l'animal, l'OMSA a rapidement réuni un groupe d'experts informel chargé de prodiguer des conseils sur les priorités en matière de recherche, de surveillance et de gestion des risques. L'OMSA a diffusé ces informations et conseils aux Membres par le biais d'un portail dédié à la variole du singe. Les Membres de l'OMSA ont également été encouragés à signaler à l'OMSA l'apparition de la variole du singe chez les animaux, conformément à l'article 1.1.5. du *Code terrestre* et un cas de variole du singe chez le porc a été signalé par la République démocratique du Congo en décembre 2022.

L'OMSA a poursuivi son soutien aux Membres en diffusant des informations sur l'apparition du coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2) chez les animaux (le SARS-CoV-2 devait être notifié à l'OMSA en tant que maladie émergente). Avec le soutien du Groupe *ad hoc* sur le COVID-19 à l'interface entre l'humain et l'animal, l'OMSA a élaboré et diffusé des orientations par l'intermédiaire du <u>portail COVID-19</u>, notamment des <u>orientations</u> sur la surveillance du SARS-CoV-2 chez l'animal. Alors que l'OMS et l'OMSA passaient d'une phase de réaction au COVID-19 à une situation à plus long terme, l'OMSA a entamé une réflexion sur les possibilités de se doter d'une structure plus permanente, susceptible de surveiller les risques liés aux maladies émergentes et de fournir des conseils en la matière.

#### 1.4.1.7 Santé de la faune sauvage

Au cours de la période 2020-2021, l'OMSA a élaboré et adopté une stratégie relative à la faune, le « Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage ». Une stratégie de communication visant à étendre la visibilité de l'OMSA en matière de santé de la faune est également en cours d'élaboration et sera lancée en 2023.

Au cours de l'année 2022, l'OMSA a progressé vers la concrétisation du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage et plusieurs études ont été commandées afin d'alimenter le plan de travail y afférent. Ces études comprenaient une évaluation des forces, des faiblesses et des possibilités d'aborder les questions de santé de la faune sauvage par le biais des normes de l'OMSA, et du Processus PVS et de son programme de législation vétérinaire. Les résultats seront utilisés pour affiner et hiérarchiser les activités du plan de travail du Cadre et informer la stratégie globale de l'OMSA en matière de faune sauvage.

Grâce au soutien d'un groupe *ad hoc*, des orientations visant à réduire le risque de propagation des maladies par le biais du commerce des espèces sauvages et tout au long de la chaîne d'approvisionnement ont été élaborées et seront publiées en 2023.

Différentes options pour un nouveau système de rapport adapté, destiné à remplacer WAHIS-Wild (qui a été mis hors service en 2018), ont été étudiées de manière approfondie par le biais d'une évaluation des besoins et d'une consultation des parties prenantes. Un système temporaire appelé WAHIS-Wild beta avait été développé en 2022, permettant aux Membres de continuer à notifier à l'OMSA les maladies non listées chez les animaux sauvages. Pour soutenir le développement à long terme du nouveau système de notification des maladies de la faune sauvage, un examen des événements historiques affectant les espèces sauvages menacées a également été entamé en 2022.

En 2022, l'OMSA a activement renforcé les partenariats externes existants et en a développé de nouveaux aux niveaux mondial et régional (notamment avec le PNUE, le CIC<sup>1</sup>, la CITES<sup>2</sup>, l'UICN<sup>3</sup>, le WWF<sup>4</sup> et la WCS<sup>5</sup>). L'engagement des partenaires est essentiel pour optimiser les synergies et contribuer à la réalisation des objectifs du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Dans ce contexte, l'OMSA a participé, pour la première fois, au segment de haut niveau de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15).

Afin d'instruire et d'attirer des publics externes, le <u>portail sur la santé de la faune sauvage</u> du site web mondial a été revitalisé, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de consultations et de l'utilisation. Le portail propose désormais un contenu destiné à la fois aux techniciens et au grand public. En outre, plusieurs campagnes de communication ont été lancées avec succès tout au long de l'année, notamment à l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage.

Dans le cadre du projet <u>EBO-SURSY</u>, la mise en œuvre d'activités en personne a repris, après deux ans de pandémie. Les résultats obtenus dans les pays ciblés comprennent une <u>campagne radiophonique</u> de sensibilisation aux risques liés aux maladies zoonotiques en Guinée et en République démocratique du Congo; <u>plusieurs actions de formation et ateliers</u> couvrant des thèmes multiples tels que la collaboration intersectorielle par le biais d'ateliers nationaux de transition; des protocoles de surveillance des fièvres hémorragiques virales chez les animaux sauvages; et un jeu sérieux intitulé « ALERT », conçu pour sensibiliser aux systèmes de surveillance « Une seule santé » dans le domaine de la faune sauvage. Des <u>études scientifiques</u> sont en cours et les résultats sont régulièrement <u>publiés</u> dans des revues à comité de lecture. Des informations plus détaillées sur les différentes activités sont disponibles sur la <u>page web du projet EBO-SURSY</u>.

#### 1.4.2 Maladies animales transfrontalières

## 1.4.2.1 Contexte stratégique mondial

Le Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) est un mécanisme mis en place par la FAO et l'OMSA en 2004 aux niveaux mondial et régional avec leurs principaux partenaires techniques et financiers afin de coordonner les efforts de lutte contre les maladies animales transfrontalières, en se concentrant sur les maladies prioritaires, mais aussi en prenant en compte les activités transversales.

# ■ <u>Le GF-TADs au niveau mondial</u>

Le Comité de gestion du GF-TADs est l'organe de décision du GF-TADs co-présidé par la FAO et l'OMSA. Le Comité de gestion est guidé par le Comité directeur mondial, qui rassemble des acteurs des secteurs public et privé de toutes les régions. Le Secrétariat mondial, dirigé par le coordinateur mondial de la FAO et soutenu par le coordinateur régional de l'OMSA et le facilitateur mondial de la FAO, aide le Comité de gestion à organiser toutes les activités du GF-TADs au niveau mondial qui ne sont pas couvertes par les groupes chargés de maladies, et assure la coordination avec les groupes chargés de maladies ainsi qu'avec les acteurs du GF-TADs au niveau régional. En 2022, cinq réunions du Comité de gestion ont eu lieu et ont permis d'examiner des questions pertinentes relatives à la coordination.

CIC: International Council for Game and Wildlife conservation

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> CITES: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

WWF: Fonds Mondial pour la Nature WCS: Wildlife Conservation Society

Depuis la fin de l'année 2021, le GF-TADs suit une <u>stratégie pour 2021-2025</u> qui s'articule autour de trois objectifs principaux :

- Établir des stratégies pour les maladies animales transfrontalières prioritaires aux niveaux sous-régional, régional et mondial.
- Développer et maintenir les capacités de prévention et de lutte contre les maladies animales transfrontalières.
- Améliorer la durabilité des stratégies de lutte contre les maladies animales transfrontalières prioritaires grâce à des partenariats multidisciplinaires.

Les détails des principales activités, des résultats et des réalisations du GF-TADs au niveau mondial sont publiés sur son site web : (gf-tads.org).

# ■ <u>Le GF-TADs au niveau régional</u>

Les Comités directeurs régionaux du GF-TADs, sous la direction de leurs présidents respectifs, coordonnent les principales parties prenantes des cinq régions pour soutenir les activités prioritaires mondiales et régionales en matière de maladies animales transfrontalières. Les Comités directeurs régionaux sont soutenus par les Secrétariats régionaux du GF-TADs, chacun étant dirigé par la Représentation régionale de l'OMSA concernée, avec le soutien des points de contact régionaux du GF-TADs de la FAO.

Les activités du GF-TADs dans les régions respectives continuent d'être menées sur les maladies prioritaires. Les mécanismes régionaux du GF-TADs prennent progressivement de l'ampleur. En 2022, les réunions des Comités directeurs régionaux se sont tenues dans les régions suivantes : Afrique, Amériques, Europe et Moyen-Orient. Une réunion du Comité directeur régional pour la région Asie-Pacifique est prévue en février 2023. Ils sont soutenus par les groupes d'experts permanents établis pour les maladies prioritaires.

L'engagement des parties prenantes par le biais d'une communication active a permis de renforcer la coordination et de mieux répondre aux besoins des Membres, comme dans les Amériques en ce qui concerne la situation de la peste porcine africaine et dans la région Asie-Pacifique, où l'OMSA prête son concours aux Membres dans l'élaboration et la révision de trois stratégies sous-régionales en matière de santé animale. Les activités régionales du GF-TADs sont présentées dans une section dédiée des sites web régionaux de l'OMSA et organisées par maladie animale transfrontalière prioritaire.

Tableau 3 : Réunions du Comité directeur régional et maladies animales transfrontalières prioritaires respectivement traitées

Région	Maladies animales transfrontalières prioritaires	Dernière réunion du
		Comité directeur régional
<u>Afrique</u>	Fièvre aphteuse, PPR, PPA, péripneumonie contagieuse	Juin 2022
_	bovine et fièvre de la vallée du Rift	
<u>Amériques</u>	Fièvre aphteuse, PPA, PPC, influenza aviaire et myiase	Septembre 2022
Asie-	Asie du Sud-Est : fièvre aphteuse, influenza aviaire, maladies	Juillet 2020
<u>Pacifique</u>	porcines (PPA, PPC, syndrome dysgénésique et respiratoire du	
	porc, diarrhée épidémique porcine), rage.	
	Asie du Sud : fièvre aphteuse, influenza aviaire, PPR, rage.	
	Pacifique : maladies animales transfrontalières (PPA présente	
	en Papouasie-Nouvelle-Guinée).	
	Asie de l'Est : fièvre aphteuse, influenza aviaire, PPR,	
	maladies porcines (PPA, PPC, syndrome dysgénésique et	
	respiratoire du porc, diarrhée épidémique porcine), rage.	
<u>Europe</u>	Fièvre aphteuse, PPA, PPR, dermatose nodulaire contagieuse	Octobre 2022
	et influenza aviaire	
Moyen-	Fièvre aphteuse, PPR, fièvre de la vallée du Rift et brucellose	Juin 2022
<u>Orient</u>		

## 1.4.2.2 Peste porcine africaine

La PPA (PPA) reste une maladie prioritaire pour l'OMSA, qui continue à soutenir les efforts de ses Membres pour lutter contre cette maladie.

L'OMSA a mis en place un groupe interne de coordination qui servira de mécanisme pour faciliter la transmission des mises à jour et le partage d'expériences et des leçons apprises entre le Siège et les Représentants régionaux et sous-régionaux. Ce groupe a tenu trois réunions en 2022.

#### • Sensibilisation et communication.

Au cours de l'année écoulée, l'OMSA a continué à élaborer, réviser et diffuser des matériels de communication sur la PPA destinés à diverses parties prenantes, en particulier la presse, les décideurs politiques, les vétérinaires, les éleveurs de porcs et les voyageurs. D'autres ressources ont été élaborées en collaboration avec des partenaires essentiels tels que la FAO, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation maritime internationale (OMI). Ces ressources sont disponibles en ligne.

Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été lancées au cours de l'année afin d'améliorer la diffusion de ces outils sur les chaînes des médias sociaux.

# • Le renforcement des diagnostics de laboratoire pour la PPA

Le siège de l'OMSA continue à travailler en étroite collaboration avec son <u>réseau</u> de sept Laboratoires de référence pour la PPA afin d'harmoniser, de standardiser, de valider et de rendre disponibles des épreuves de diagnostic de la PPA, mais aussi d'apporter à l'OMSA et à ses Membres une expertise spécialisée et des formations en lien avec le diagnostic, la surveillance et le contrôle de la PPA, et de collecter, analyser et diffuser des informations épidémiologiques sur la fréquence mondiale de la PPA ainsi que sur la caractérisation génétique du virus de la PPA.

Le réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA pour la PPA a été lancé en 2021 afin de faciliter la collaboration entre les Laboratoires de référence de l'OMSA et les laboratoires nationaux participant activement aux activités de lutte contre la PPA ou d'éradication de cette maladie. Au cours de la période couverte par ce rapport, quatre réunions ont été organisées pour mettre en commun l'expertise scientifique et technique de ces laboratoires pour ce qui concerne les principaux foyers de PPA, le diagnostic et les mesures de lutte. En outre, le réseau de Laboratoires de référence pour la PPA a commencé à réfléchir aux possibilités de créer une plateforme de partage d'informations en libre accès pour les données du séquençage du génome du virus de la PPA; en outre, il a élaboré des programmes de formation qui visent à aider les pays les plus exposés au risque et a également facilité la participation d'un certain nombre de pays aux essais d'aptitude interlaboratoires.

#### Lignes directrices pour le développement de vaccins contre la PPA

Alors que la mise au point de vaccins contre la PPA était toujours en cours, des vaccins candidats étant testés en 2022, l'OMSA, en collaboration avec des partenaires, a commencé à élaborer des lignes directrices sur la fabrication de vaccins sûrs et efficaces contre la PPA. Ces lignes directrices serviront d'orientation aux autorités nationales lors du processus d'enregistrement des vaccins contre la PPA tout en permettant de préparer les futures normes en la matière destinées au *Manuel terrestre*.

#### Notification de la PPA et rapports de situation sur la PPA

L'OMSA continue à assurer un suivi des notifications sur la fréquence de la PPA via WAHIS et à produire des rapports présentant un tableau actualisé de la situation de cette maladie à l'échelle tant mondiale que régionale. Les rapports de situation sur la PPA sont publiés deux fois par mois et sont disponibles en ligne. Ils font le point sur les foyers de PPA survenus dans les deux semaines précédentes, en plus d'apporter d'autres actualisations pertinentes et des recommandations essentielles destinées aux Membres.

# Soutien technique à la mise en œuvre des stratégies régionales et nationales de prévention et de contrôle de la PPA

Plusieurs réunions virtuelles à l'échelle nationale et régionale sur la PPA ont été organisées conjointement ou suivies par les Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA en 2022, en particulier :

- Formation régionale sur l'analyse des risques à l'importation pour la PPA (Membres francophones d'Afrique)
- Réunion régionale du réseau des experts de laboratoire de l'OMSA sur la PPA (région Asie et Pacifique)
- Webinaire régional sur les normes de l'OMSA, le commerce et la PPA (région des Amériques)
- Formation virtuelle sur diverses thématiques, dont l'analyse du risque, les interventions d'urgence et les politiques d'indemnisation, en collaboration avec des partenaires régionaux (région des Amériques).

Concernant l'élaboration d'outils, la Représentation sous-régionale de l'OMSA pour l'Asie du Sud-Est a publié un rapport sur la <u>PPA chez les porcs sauvages en Asie et dans le Pacifique</u>, qui fait le point sur l'état actuel des connaissances en matière d'écologie et de distribution de la PPA ainsi que sur l'importance des porcs sauvages dans l'épidémiologie des maladies porcines dans la région. Le rapport contient également des recommandations sur la gestion des populations de porcs sauvages, la gestion de l'interface entre porcs sauvages et domestiques et d'autres mesures contribuant à prévenir et à contrôler la PPA en Asie et dans le Pacifique.

# <u>Initiative du GF-TADs pour la lutte mondiale contre la PPA</u>

L'OMSA a continué à mener à bien nombre d'activités relevant de l'initiative du GF-TADs pour la lutte mondiale contre la PPA (Initiative mondiale), en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires techniques. Depuis son lancement en juillet 2020, l'<u>Initiative mondiale</u> cherche à maîtriser la PPA au niveau mondial.

De juillet 2022 à juin 2023, l'OMSA a assuré la présidence du Groupe de travail du GF-TADs sur la lutte contre la PPA, composé de six membres des Sièges et Bureaux régionaux respectifs de l'OMSA et la FAO. Le Groupe a pour tâches d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale et de concevoir et soutenir les stratégies de lutte contre la PPA à l'échelle mondiale et régionale. Le deuxième Rapport annuel de l'Initiative mondiale a été publié en 2022, soulignant les progrès accomplis et exposant certaines activités menées à bien en 2021 en appui des trois objectifs de l'Initiative.

Les activités du Groupe permanent d'experts sur la PPA (GPE-PPA) visant à renforcer le dialogue, la coopération ainsi que la coordination de la prévention et de la lutte contre la PPA au niveau régional font partie intégrante de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale. L'OMSA continue à apporter son soutien aux activités du GPE-PPA en Europe, en Asie et aux Amériques, notamment à travers l'organisation de réunions et la facilitation des échanges techniques et d'activités de renforcement des capacités. Lors de la séance inaugurale du Groupe permanent d'experts en Afrique, tenue en mars 2022, les participants de la région ont examiné les principaux enjeux de la lutte contre la PPA et relevé les priorités à traiter lors des réunions suivantes, qui portent notamment sur une meilleure compréhension des profils de production et des chaînes de valeur en Afrique, sur le renforcement de la biosécurité à tous les stades de la chaîne de valeur, et sur l'amélioration des capacités de surveillance et de diagnostic pour mieux lutter contre la PPA.

# 1.4.2.3 Fièvre aphteuse

La Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse du GF-TADs a été approuvée en 2012 pour une période de 15 ans, avec l'objectif de réduire ou d'éliminer la circulation du virus de la fièvre aphteuse à l'horizon 2027. Grâce au soutien financier des partenaires de développement, l'OMSA, appuyée par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD), collabore actuellement avec la FAO au renforcement des capacités des Membres et des non-Membres en vue de mettre en œuvre la Stratégie mondiale en s'appuyant sur l'outil « Approche progressive de la lutte contre la fièvre aphteuse » (PCP-FA). La PCP-FA facilite la conception des plans de lutte nationaux. S'agissant du renforcement des capacités des Services vétérinaires à lutter contre la fièvre aphteuse, la

PCP-FA reconnaît l'importance des outils d'évaluation PVS et d'analyse des écarts PVS de l'OMSA et a défini les compétences critiques parmi celles répertoriées dans l'Outil PVS dont l'exercice approprié permettra de renforcer la capacité de mise en œuvre des mesures de contrôle, y compris pour d'autres maladies animales transmissibles. En conséquence, l'OMSA continuera à proposer un soutien ciblé à ses Membres à travers le Processus PVS, y compris sous forme de projets de jumelage entre laboratoires relatifs à la fièvre aphteuse, et une aide à la planification stratégique au niveau national afin d'améliorer l'élaboration des plans de contrôle nationaux contre les maladies animales transmissibles. Les plans nationaux constituent une priorité pour soutenir les actions de sensibilisation au niveau national, la mobilisation de ressources et l'adhésion aux politiques menées. La mise à disposition des outils PCP-FA et la fourniture d'assistance et de soutien techniques, notamment à travers le programme d'appui aux responsables dans le cadre de la PCP-FA, ont ciblé en priorité les Membres se trouvant actuellement aux étapes 0 à 2 de l'Approche progressive, c'est-à-dire ceux où le risque de fièvre aphteuse n'est pas maîtrisé (S0), ceux où les risques et les options de lutte ont été identifiés (S1) et ceux où l'impact de la fièvre aphteuse est réduit dans des secteurs ou zones ciblés (S2).

La propagation et l'établissement de certains sérotypes du virus de la fièvre aphteuse dans de nouvelles régions et dans des pays ou zones précédemment indemnes, par exemple en Afrique méridionale, au nord de l'Afrique, en Asie et en Europe de l'Est restent inquiétants et les Membres doivent être soutenus pour maîtriser la propagation de ces sérotypes exotiques, renforcer les mesures de prévention et s'assurer que les pays et les zones indemnes conservent leur statut zoosanitaire. La notification des foyers de fièvre aphteuse dans WAHIS est d'une importance cruciale en termes de préparation et encouragera l'envoi de prélèvements en vue d'un diagnostic avancé et d'un contrôle efficace, enjeu qui se révèle difficile. L'OMSA continuera à collaborer avec ses Laboratoires de référence et ses partenaires afin d'apporter à ses Membres un soutien en matière de diagnostic, tout en élaborant à leur intention des documents de sensibilisation et de biosécurité relatifs à la fièvre aphteuse.

Il ressort des évaluations réalisées au cours des réunions régionales de suivi des feuilles de route qu'une majorité des Membres d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest étaient toujours à un stade d'avancement correspondant aux étapes 0 à 2 de la PCP-FA, contrairement à la situation observée dans d'autres régions comme l'Asie-Pacifique, le Moyen-Orient, l'Eurasie occidentale ou l'Afrique méridionale. En 2022, un Membre a obtenu la reconnaissance d'une zone indemne de fièvre aphteuse (avec vaccination) et un autre Membre a obtenu la validation de son programme officiel de contrôle par l'OMSA. Ceci s'écarte des accomplissements de 2021, année au cours de laquelle six zones de trois Membres différents ont été reconnues indemnes. En 2022, le statut indemne de fièvre aphteuse de trois Membres a été suspendu par l'OMSA suite à la survenue de foyers. Cela démontre le risque croissant de propagation de la fièvre aphteuse.

Les membres de la Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine (SEACFMD) poursuivront leurs activités de mise en œuvre de la feuille de route de la SEACFMD pour la période 2021–2025, lesquelles feront l'objet d'un suivi par le biais d'un nouveau cadre de suivi et d'évaluation doté d'un portail d'informations à l'intention des parties prenantes.

L'OMSA s'appuiera sur les résultats de l'examen externe de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse démarré en juillet 2022 pour adapter les interventions et les activités à l'échelle mondiale et régionale et pour soutenir les Membres dans la réalisation des objectifs de la Stratégie à l'horizon 2027. Cet examen externe prend également en compte d'autre évaluations, notamment celle de la campagne SEACFMD (1997-2020) conduite en 2022. Les résultats de l'examen devraient contribuer à l'actualisation des programmes d'activités et permettront au Comité mondial de coordination pour la fièvre aphteuse (GCC-FMD) de cibler les domaines prioritaires pour aller de l'avant.

L'OMSA a élaboré six supports de communication numérique visant à sensibiliser les principales parties prenantes, notamment les négociants, les vétérinaires, les paraprofessionnels vétérinaires et les communautés d'éleveurs. Ces matériels sont disponibles en ligne. Ils contiennent des recommandations concrètes et des orientations afin de prévenir la propagation de la fièvre aphteuse d'un animal à l'autre.

## 1.4.2.4 Peste des petits ruminants

En 2022, l'OMSA et la FAO ont poursuivi leur collaboration au sein du dispositif du GF-TADs relatif à la mise en œuvre la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR (PPR GCES), et ont apporté leur soutien à l'ensemble des partenaires concernés dans les différentes régions.

Une équipe d'experts conjointe FAO/OMSA a examiné les expériences acquises lors des cinq premières années du Programme mondial d'éradication de la PPR et rédigé les orientations pour la deuxième et la troisième phases (2022–2030) vers l'éradication, document constituant le « Plan directeur du Programme mondial d'éradication ». En s'appuyant sur les enseignements tirés pendant la première phase du programme mondial d'éradication, les experts ont proposé des solutions et des stratégies pour traiter les principales lacunes identifiées et fixé les priorités en matière d'activités préconisées dans le Plan directeur, qui a été lancé en novembre 2022. Des efforts ont ensuite été entrepris avec les partenaires africains pour aligner la Stratégie panafricaine contre la PPR sur les orientations du Plan directeur.

Les réunions organisées à l'échelle d'une région ou d'un épizone ont été l'occasion de soutenir les Membres dans leurs activités de contrôle de la PPR et d'évaluer et documenter les progrès accomplis dans le processus en quatre étapes vers l'éradication de la PPR. Trois missions PVS intégrant un contenu spécifique sur la PPR ont été menées à bien en 2022, au Cameroun (mission ayant également un contenu sur la rage), à la Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. Les rapports PVS se réfèrent à l'Outil de suivi et d'évaluation de la PPR (PMAT), qui prévoit une vérification de terrain objective des étapes constitutives de l'Outil et formule des recommandations ciblées destinées aux plans stratégiques nationaux. L'OMSA continuera à soutenir les Membres lors de l'élaboration de leurs plans de contrôle et d'éradication de la PPR et à dispenser des formations sur les procédures de l'OMSA relatives aux demandes de reconnaissance officielle du statut indemne de PPR.

Des consultations ont également été organisées au niveau mondial lors de la cinquième réunion du Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR, qui s'est tenue en décembre 2022. La réunion a mis en avant les thèmes de recherche prioritaires pour soutenir la mise en œuvre du Plan directeur du Programme mondial d'éradication.

Le PMAT a été présenté aux Membres lors de consultations tenues dans plusieurs régions et épizones afin d'envisager les perfectionnements à apporter à cet Outil. L'outil révisé a ensuite été soumis à l'examen des parties prenantes lors de l'atelier organisé à cette fin et à leur intention. Les travaux sur la version révisée du PMAT sont achevés et des discussions sont en cours entre le Service du Renforcement des capacités de l'OMSA et l'Académie numérique de la FAO pour élaborer un tutoriel qui facilitera l'utilisation du PMAT par les Membres et les partenaires cibles.

Le réseau des Laboratoires de référence de l'OMSA pour la PPR a tenu son <u>deuxième atelier</u> en décembre 2022. Les participants ont examiné les activités et objectifs du réseau et réfléchi aux améliorations qui pourraient y être apportées au bénéfice de tous ses membres. Le secrétariat du réseau est tenu par les trois Laboratoires de référence de l'OMSA (CIRAD, Institut Pirbright et Centre de santé animale et d'épidémiologie animale de Chine). Il a son propre <u>Site Web</u> dédié, où un <u>premier bulletin d'information</u> est paru en septembre 2022. Le réseau est composé actuellement de 21 laboratoires membres ; tout laboratoire participant activement au diagnostic de la PPR est bienvenu au sein du réseau.

Le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) a continué à fournir un appui technique à ses Membres bénéficiaires au Sahel. Tous les documents-types utilisés pour la programmation des plans stratégiques nationaux pour le contrôle et l'éradication de la PPR chez les Membres bénéficiaires du PRAPS ont été actualisés lors de la restructuration du PRAPS-2 et de son cadre de résultats. Les Membres bénéficiaires du PRAPS-2 ont adopté les bonnes pratiques de vaccination qui font l'objet d'un suivi au moyen d'indicateurs composites intermédiaires, parmi lesquels le suivi sérologique, le contrôle de la qualité des vaccins sur le terrain, l'achat de vaccins certifiés par le Centre panafricain des vaccins vétérinaires (PANVAC), la sensibilisation et la supervision. Tous les Membres bénéficiaires du PRAPS disposent désormais de modèles de simulation actualisés et le cadre de résultats du PRAPS-2 a été harmonisé en conséquence pour la période 2022 à 2027. Il est espéré qu'une bonne couverture vaccinale/immunitaire pourra être obtenue,

notamment grâce à l'application de protocoles pluriannuels de suivi sérologique et d'un outil d'analyse des données pour les campagnes de vaccination contre la PPR et la PPCB.

L'OMSA a élaboré plusieurs ressources de communication visant à sensibiliser ses Membres, les vétérinaires et les paraprofessionnels ainsi que les citoyens concernés; ces matériels donnent des informations sur la maladie et mettent en avant le recours à la vaccination en tant qu'outil contre sa propagation. Parmi ces ressources figurent notamment des infographies sur le diagnostic, la vaccination et le mécanisme de la banque de vaccins de l'OMSA.

En 2022, l'OMSA a publié en collaboration avec la FAO, l'ouvrage <u>Peste des Petits</u> <u>Ruminants Global Eradication Programme II & III: Overview of the plan of action [Programme d'éradication de la PPR, I & II: vue d'ensemble du plan d'action].</u>

## 1.4.2.5 Activités liées à la phase post-éradication de la peste bovine

Le mois de juin 2022 a marqué le onzième anniversaire de la déclaration de l'absence de la peste bovine dans le monde. Les efforts continus de sensibilisation menés conjointement par la FAO et l'OMSA ont abouti à une réduction considérable des stocks de virus de la peste bovine dans le monde au cours des onze années écoulées. La Figure 10 montre que si 44 Membres de l'OMSA détenaient encore du matériel contenant le virus de la peste bovine en 2013, ils n'étaient plus que onze dans cette situation en 2022. En 2022, le Vietnam a détruit ses installations détenant du virus de la peste bovine, avec l'aide de la FAO et de l'OMSA. Sur ces onze pays restants, six sont des pays où se trouvent des établissements habilités par la FAO et l'OMSA à détenir des matériels contenant le virus de la peste bovine. Une évaluation commandée par l'OMSA sur les risques de réapparition de la peste bovine dix ans après son éradication a été publiée en 2022 (Kim et al., sans date ; Budke et al., 2022). L'évaluation a déterminé que le risque de réintroduction avait diminué par rapport à l'estimation précédente réalisée en 2012, mais qu'il était toujours assorti d'un niveau élevé d'incertitude. Il est possible de réduire le risque de réintroduction en poursuivant les efforts visant à transférer et détruire les stocks de virus, à limiter leur utilisation et à restreindre la production et le stockage de souches vaccinales. Le projet d'évaluation du risque a néanmoins conclu que même en appliquant ces mesures, il était peu probable que le risque maximum envisageable soit ramené à un niveau négligeable, de sorte que la nécessité de continuer à assurer une préparation et une réponse proportionnelles au risque restait toujours d'actualité.

Afin de renforcer davantage la gouvernance des activités post-éradication de la poste bovine, le GF-TADs a été invité à jouer un rôle de supervision.

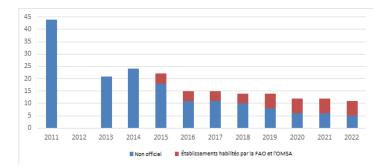


Fig. 10 : Nombre de Membres détenant du matériel contenant le virus de la peste bovine

#### 1.4.2.6 Enregistrement des kits de diagnostic

Depuis l'adoption de la Résolution n° XXIX lors de la 71° Session générale de 2003, le Secrétariat de l'OMSA pour l'enregistrement des kits de diagnostic a poursuivi ses activités relatives à la validation et à la certification des kits de diagnostic pour les maladies animales infectieuses, dans le but d'apporter aux Membres des informations sur ces kits, à la fois documentées et provenant de sources exemptes de biais. Actuellement, le Registre contient 13 kits de diagnostic différents applicables à 10 maladies des animaux terrestres et aquatiques listées par l'OMSA, sur les 117 maladies que compte actuellement la liste de l'OMSA. En outre, les kits validés par l'OMSA ne représentent qu'une proportion minime des tests actuellement disponibles dans le commerce à l'échelle mondiale. Face à ce constat,

le Secrétariat pour l'enregistrement des kits de diagnostic a mené à bien diverses consultations auprès des parties prenantes tant internes qu'externes à l'Organisation, qui ont permis d'identifier certaines pistes pour la valorisation du rôle joué par l'OMSA dans le domaine du diagnostic (à savoir : offrir une validation minimale de qualité, en particulier pour les contextes où les capacités de réglementation sont faibles ; faciliter la procédure de reconnaissance des kits certifiés dans les contextes dotés de capacités de réglementation suffisantes ; et dynamiser le dialogue entre les différents acteurs afin de faciliter l'harmonisation des réglementations applicables aux kits de diagnostic). Ces pistes ont été synthétisées dans une note conceptuelle interne et seront approfondies au cours de l'année 2023.

## 1.4.3 Stratégie en faveur du bien-être animal

La <u>Stratégie mondiale de l'OMSA en faveur du bien-être animal</u>, adoptée par l'Assemblée en 2017, continuer de donner des orientations pour les activités de l'OMSA dans le domaine du bien-être animal. Le programme de travail 2022-2023 prévoit neuf activités relevant des quatre piliers de la Stratégie, comme indiqué ci-dessous.

Des informations détaillées sur les activités de l'OMSA en matière de bien-être animal sont disponibles en ligne.

## Préparation des chapitres sur le bien-être animal destinés au Code terrestre

Le Groupe ad hoc chargé de la révision du chapitre 7.5, Abattage des animaux, et du chapitre 7.6, Mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire, s'est réuni à deux occasions afin d'examiner les commentaires émanant des Membres sur le projet de chapitre 7.5 révisé et d'avancer dans la révision du chapitre 7.6. Des informations détaillées sur ces travaux figurent dans les <u>rapports</u> de la Commission du Code, disponibles en ligne.

Les travaux de rédaction de futurs documents d'orientation visant à soutenir les Membres dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans les chapitres 7.2, Transport des animaux par voie maritime, et 7.3, Transport des animaux par voie terrestre ont commencé, avec la collaboration des Centres collaborateurs de l'OMSA pour le bien-être animal.

L'OMSA a poursuivi sa collaboration avec l'Association internationale du transport aérien (IATA), organisation internationale avec laquelle l'OMSA a conclu un accord de coopération, afin de mettre au point les modalités d'une collaboration pour la révision du chapitre 7.4, Transport des animaux par voie aérienne, compte tenu du rôle essentiel joué par l'IATA dans le transport par avion des animaux.

#### • Mise en œuvre des normes et des politiques relatives au bien-être animal

Le processus de révision des stratégies régionales sur le bien-être animal a débuté dans trois régions de l'OMSA, à savoir les Amériques, le Moyen-Orient, et l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie. Ce travail recouvre notamment la révision du contenu de leurs stratégies régionales respectives, l'actualisation des plans d'action et la révision de la composition des instances de gouvernance.

La Stratégie régionale sur le bien-être animal en Europe, dont la mise en œuvre est assurée par la Plateforme de l'OMSA sur le bien-être animal pour l'Europe, a organisé un atelier régional ainsi qu'un atelier plurirégional sous la forme d'un « scénario de transport couvrant l'ensemble du voyage » axé sur les routes de transport en Europe et au Moyen-Orient, afin de soutenir les Membres dans l'amélioration du bien-être animal et de veiller à la conformité avec les dispositions des chapitres 7.2 et 7.3 du *Code terrestre*.

### • Renforcement des capacités et activités liées à la formation

En collaboration avec la Coalition internationale pour le bien-être des animaux d'élevage (ICFAW) et le Centre collaborateur de l'OMSA pour la science du bien-être animal et l'analyse bioéthique : Consortium David Bayvel de la région Asie, Extrême-Orient et Océanie, le Siège de l'OMSA a assuré conjointement avec sa Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique la coordination d'un projet de formation de formateurs en Asie du Sud-Est sur le thème de la mise en œuvre des chapitres 7.13, Bien-être animal dans les systèmes de production de porcs, et 7.6, Mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire, du *Code terrestre*. Ce projet a également comporté l'élaboration de modules d'elearning sur le bien-être animal dans les systèmes de production de porcs basés sur les recommandations des chapitres 7.13 et 7.6, ainsi que la création d'un outil pour les partenariats public-privé en lien avec les systèmes de production de porcs.

Une note conceptuelle a été préparée pour la mise en place d'un nouveau réseau sur le bien-être animal, destinée à l'ensemble des Centres collaborateurs de l'OMSA concernés, et les travaux sur ce sujet se poursuivront dans les années à venir. Les objectifs de ce réseau sont les suivants : mettre en place une meilleure collaboration et coordination entre les Centres collaborateurs pour le bien-être animal ; soutenir l'OMSA dans la prise en compte d'une perspective mondiale ; contribuer à l'élaboration et à la révision des normes de l'OMSA relatives au bien-être animal et soutenir leur mise en œuvre ; combler les lacunes existantes en matière d'expertise scientifique dans les Centres collaborateurs des différentes régions.

Un nouveau mécanisme conçu pour renforcer les interactions avec les points focaux nationaux de l'OMSA pour le bien-être animal a été appliqué à l'occasion de deux réunions d'information Flash tenues respectivement en avril et en novembre 2022. Ces deux webinaires avaient pour objet d'apporter aux points focaux des informations importantes sur les travaux d'élaboration des normes relatives au bien-être animal entrepris par la Commission du Code lors de ses réunions de février et de septembre. Un grand nombre de points focaux ont participé à ces webinaires et ont apprécié cette initiative.

## ■ Forum mondial sur le bien-être animal

Le <u>quatrième Forum mondial de l'OMSA sur le bien-être animal</u> s'est tenu en octobre 2022 sous forme virtuelle ; il a rassemblé les représentants de la communauté mondiale du bien-être animal afin d'examiner le thème choisi pour cette édition du Forum : « L'économie du bien-être animal ». Une centaine de participants, y compris les points focaux nationaux, les représentants d'organisations internationales ayant conclu un accord de coopération avec l'OMSA, des Délégués et des experts de l'OMSA, ont pris part à cette manifestation en se connectant à la séance plénière et aux séances des groupes de travail.

Le Forum a fourni une plateforme pour examiner les coûts et les bénéfices associés à la mise en œuvre des politiques du bien-être animal, ainsi que les méthodes permettant d'évaluer les politiques susceptibles d'avoir un effet sur le bien-être et la productivité des animaux. Cette manifestation a été organisée en collaboration avec le projet GBADs, qui s'efforce également de réunir des données empiriques permettant d'intégrer le bien-être animal dans le volet dédié à la santé animale de la structure analytique du GBADs.

## • Sensibilisation et communication

Certains outils de communication ont été remaniés afin de réaffirmer l'importance de la mise en œuvre des normes et lignes directrices de l'OMSA relatives au bien-être animal (voir l'<u>infographie</u> dédiée). Des éléments de communication ont été partagés à l'occasion de la Journée mondiale de l'âne sur les différents canaux de l'OMSA.

#### 1.4.4 Stratégie pour la santé des animaux aquatiques

La première <u>Stratégie de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques</u> a été lancée en 2021 lors de la 88<sup>e</sup> Session générale. Il s'agit d'une stratégie sur quatre ans (2021-2025) qui a pour objet d'améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier, et de contribuer ainsi à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, ce qui aidera à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

La Stratégie traite des principales priorités de la santé des animaux aquatiques en termes de besoins et concentre ses ressources sur les activités susceptibles d'avoir des effets durables. La Stratégie pour la santé des animaux aquatiques recense 23 activités à travers desquelles elle oriente les efforts visant à renforcer quatre domaines : les normes, le renforcement des capacités, la résilience et le leadership.

Depuis le lancement de la Stratégie, une structure de gouvernance a été mise en place par le comité interne de la Stratégie : en outre, des chefs de projet ont été désignés pour chaque activité et des plans de projet ont été élaborés. Au 31 décembre 2022, 14 activités parmi les 23 prévues ont déjà démarré et le lancement de la plupart des activités restantes est prévu en 2023. Les points forts et les accomplissements de l'année 2022 sont décrits ci-après :

 Recensement des obstacles au renforcement des Services chargés de la santé des animaux aquatiques des Membres

Une enquête a été réalisée auprès des points focaux nationaux de l'OMSA pour les animaux aquatiques afin de déterminer quels sont les obstacles qui freinent la mise en œuvre des normes, la transparence de la notification des maladies et la participation au Processus PVS de l'OMSA dans ce domaine. Après analyse des réponses, l'étape suivante consistera à concevoir des activités permettant de résoudre les difficultés identifiées et d'accroître ainsi la participation de la communauté de l'OMSA.

 Réseaux régionaux pour la santé des animaux aquatiques afin de collaborer sur des questions d'intérêt commun

Des réseaux dédiés à la santé des animaux aquatiques sont en cours de création au Moyen-Orient (AQMENET), ainsi que dans les Amériques et en Afrique afin d'aider les Membres à mettre en œuvre la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques en répondant aux besoins régionaux tout en renforçant la collaboration pour que le système mondial de santé des animaux aquatiques gagne en robustesse. Ces réseaux ont vocation à soutenir le développement des secteurs aquacoles des Membres au moyen d'activités de prévention, de détection précoce et de contrôle des maladies des animaux aquatiques. Ils sont conçus dans continuité du Cadre régional de collaboration sur la santé des animaux aquatiques en Asie et dans le Pacifique, créé en 2019, qui a été couronné de succès.

Plusieurs projets régionaux contribuent déjà aux objectifs et aux résultats escomptés de la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques :

- Création d'une stratégie de surveillance de la santé des animaux aquatiques en Colombie, en Équateur et au Pérou;
- La <u>collecte et l'évaluation des directives et matériels de sensibilisation disponibles concernant la biosécurité dans le secteur de l'aquaculture à l'intention des petits élevages de la région Asie-Pacifique</u>;
- Un projet visant à prélever des échantillons contenant les agents responsables de la maladie de nécrose hépatopancréatique aiguë (AHPND) et d'autres maladies similaires dans la région Asie-Pacifique, à évaluer les méthodes d'essai existantes et à étayer les travaux entrepris par la Commission des animaux aquatiques pour réévaluer la définition de l'AHPND.
- Élaboration de nouvelles normes et révision des normes existantes de l'OMSA relatives à la santé des animaux aquatiques afin de répondre aux besoins des Membres

La Commission des animaux aquatiques a contribué au processus d'élaboration des normes en procédant à la rédaction et/ou la révision des normes de l'OMSA destinées au *Code aquatique* et au *Manuel aquatique* (voir section <u>1.2.2.4</u> pour de plus amples informations sur cette activité).

• <u>Création d'outils pour aider les Membres à gérer la menace d'antibiorésistance dans le secteur</u> aquatique

Un <u>Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les animaux aquatiques</u> a été élaboré pour accompagner la liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire.

La base de données ANIMUSE de l'OMSA a été actualisée pour intégrer les sous-catégories d'animaux aquatiques, en se fondant sur les groupes de poissons, de crustacés et de poissons d'ornement importants au plan économique dans la catégorie des animaux non destinés à l'alimentation humaine. Cela permettra de collecter des données plus précises sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques.

Des informations complémentaires concernant la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques et d'autres activités de l'OMSA dans ce domaine sont disponibles sur le <u>portail dédié aux animaux aquatiques</u> du site Web de l'OMSA.

## 1.4.5 Gestion des situations d'urgence et préparation

En 2022, l'OMSA a continué à intégrer la gestion des urgences dans ses activités principales afin d'accroître ses capacités à soutenir les Membres dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Grâce au soutien financier du Programme de réduction de la menace liée aux armes d'Affaires mondiales Canada, l'OMSA a continué à avancer aux côtés d'INTERPOL et de la FAO

dans l'élaboration d'un projet conjoint visant à renforcer la résilience face à l'agro-criminalité et à l'agro-terrorisme. Ce projet a permis d'encourager la coopération entre les autorités policières et les Services vétérinaires à l'interface entre la santé animale et la sécurité, à travers des groupes d'experts et l'organisation de séminaires de formation et d'exercices de simulation.

Pour soutenir ce projet, l'OMSA a créé une <u>page Web dédiée</u> qui décrit les menaces, tout en mettant en avant la coopération entre organisations et la nécessité d'une collaboration intersectorielle face à l'agro-criminalité et à l'agro-terrorisme. Une <u>page</u> Web de portée plus générale insiste sur l'importance de la préparation aux urgences.

En 2022, l'OMSA a commandé une <u>étude universitaire afin d'évaluer les vulnérabilités face à l'agroterrorisme à l'échelle mondiale</u>, que le Centre collaborateur de l'OMSA pour la réduction des menaces biologiques a menée à bien. Un modèle créé dans le cadre de cette étude a fait l'objet de publications détaillées et a été testé en utilisant des données fournies par l'OMSA et d'autres sources publiques afin d'évaluer le risque d'agro-terrorisme.

En juin 2022, l'OMSA, en partenariat avec INTERPOL, a organisé un atelier pour explorer le thème de la désinformation et de la mésinformation dans les situations d'urgence zoosanitaire; elle a également lancé les travaux de préparation de futures lignes directrices sur le sujet, qui pourront être utilisées aussi bien par les Services vétérinaires que par les autorités policières afin de prévenir, détecter et combattre la désinformation et la mésinformation.

En partenariat avec la FAO, INTERPOL, l'EuFMD et l'Institut pour les maladies animales infectieuses, l'OMSA a poursuivi la planification d'un exercice de simulation basé sur un scénario d'agro-terrorisme (« Exercice Phoenix ») qui devrait se dérouler en février 2023. Divers acteurs d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud-Est participeront à cet exercice, au même titre que l'OMSA, la FAO et INTERPOL. Les activités du projet s'achèveront avec la tenue à Paris (France), du 3 au 5 avril 2023, d'une Conférence mondiale sur la gestion des urgences organisée par l'OMSA, qui sera l'occasion de promouvoir une approche tous risques et multisectorielle de la gestion des urgences de santé animale.

L'OMSA a continué à faire entendre sa voix dans le dialogue mondial sur la réduction des menaces biologiques en contribuant activement aux travaux du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (la <u>Partenariat mondial</u>), de la Conférence internationale sur la sécurité sanitaire mondiale et de la 9<sup>e</sup> Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. L'OMSA a établi des liens officiels avec INTERPOL concrétisés par la signature d'un accord de coopération en mars 2022.

Grâce au soutien financier du programme de réduction de la menace liée aux armes d'Affaires mondiales Canada, l'OMSA a rejoint un nouveau projet visant à consolider la résilience institutionnelle face aux menaces biologiques. Ce projet est un élément majeur qui fait suite au Thème technique présenté lors de la 89° Session générale, Engagement de l'Organisation mondiale de la santé animale, des Services vétérinaires et des Services chargés de la santé des animaux aquatiques dans les systèmes de gestion des urgences nationaux, régionaux et mondiaux. Il a pour but de combler les lacunes recensées lors de l'examen après action sur le COVID, en mettant en place un système de gestion des incidents qui permette de coordonner les réponses aux crises sanitaires internationales. En outre, grâce à ce projet, l'OMSA pourra soutenir ses Membres, en particulier en Afrique, pour le renforcement de leurs capacités de gestion des urgences. Cet aspect relève directement de la contribution continue de l'OMSA à l'Initiative « Signature » du Partenariat mondial pour atténuer les menaces biologiques en Afrique.

#### 1.5. COOPERATION INTERNATIONALE

# 1.5.1 Réseaux scientifiques

## 1.5.1.1 Système scientifique de l'OMSA

Le système scientifique de l'OMSA est opérationnel depuis la création de l'Organisation en tant qu'OIE en 1924 et n'a cessé d'évoluer depuis lors. La gouvernance des différents aspects de ce système est prévue dans les *Textes fondamentaux* de l'OMSA. Ces derniers définissent dans leurs grandes lignes la structure et les procédures de l'OMSA, y compris la manière dont les Commissions

spécialisées, les Groupes de travail, les groupes ad hoc et les experts interviennent pour aider l'Organisation à remplir ses mandats. Néanmoins, compte tenu de l'importance de consolider la confiance dans les processus de l'OMSA relatifs à ses principaux mandats, de clarifier la perception que peuvent en avoir aussi bien les Membres que les parties prenantes extérieures, et d'assurer la continuité des opérations au sein de l'OMSA, ce système scientifique doit faire l'objet d'un examen documentaire exhaustif. Cet effort permettra à l'OMSA d'analyser le fonctionnement de son système scientifique afin de s'assurer que ses processus et procédures sont adaptés aux objectifs fixés, conformes aux bonnes pratiques et optimisés pour appuyer les missions de l'OMSA.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants : décrire la structure et le fonctionnement du système scientifique de l'OMSA ; examiner ses performances au regard des priorités stratégiques de l'OMSA ; recenser les possibilités d'amélioration ou de mise en cohérence du système par rapport aux objectifs du septième plan stratégique. La première étape (phase 1) est achevée, comportant notamment l'examen des systèmes scientifiques de plusieurs organisations similaires et une série d'entretiens avec des intervenants internes de l'OMSA. Pour l'instant, les résultats de la phase 1 ont été consignés dans un rapport à usage interne. La deuxième étape (phase 2) a démarré, et comportera d'autres entretiens avec des parties prenantes extérieures. La troisième étape (phase 3) consistera en une série d'ateliers exploratoires sur les aspects qualifiés d'incohérents ou d'imprécis lors des entretiens, afin de veiller à ce que la situation présentée dans le rapport corresponde à une description exacte du système scientifique. Ce travail servira de référence dans le cadre de l'initiative plus large de la Direction générale consistant à soumettre l'intégralité des *Textes fondamentaux* de l'OMSA à un examen externe.

#### 1.5.1.2 Centres collaborateurs

En 2022, l'Assemblée a adopté la désignation de deux Centres collaborateurs, portant le nombre total de Centres collaborateurs de l'OMSA à 68 (Fig. 11).

Les nouveaux Centres collaborateurs de l'OMSA ci-après ont été approuvés :

- Gestion de l'utilisation d'antimicrobiens en aquaculture, Laboratoire de pharmacologie vétérinaire (FARMAVET), Laboratoire de sécurité sanitaire des aliments (LIA) et Centre de recherche et d'innovation en aquaculture (CRIA), Université du Chili, Faculté des sciences vétérinaires et animales, Région métropolitaine, Chili;
- Maladies des camélidés, Agence de l'agriculture et de la sécurité sanitaire des aliments d'Abou Dhabi, P.O. Box 52150, Mohammed Bin Zayed City, Capital Mall, Abou Dhabi, Émirats arabes unis.

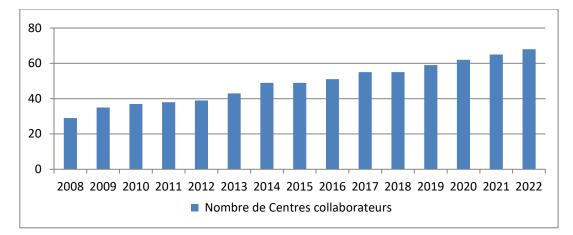


Fig. 11: Nombre de Centres collaborateurs

La <u>liste des Centres collaborateurs de l'OMSA</u> est disponible en ligne.

#### 1.5.1.3 Laboratoires de référence

En 2022, neuf nouvelles demandes de désignation en tant que Laboratoire de référence de l'OMSA ont été acceptées tandis que sept Laboratoires de référence se sont retirés de la liste. Cela porte à 266 le nombre total de Laboratoires de référence de l'OMSA (Fig.12).

Les nouveaux Laboratoires de référence de l'OMSA ci-après ont été approuvés :

- Peste porcine africaine, Centre national des maladies animales exotiques, Agence canadienne d'inspection des aliments, Centre scientifique canadien de santé humaine et animale, Winnipeg, Manitoba, Canada;
- Peste porcine africaine, USDA, APHIS, VS, NVSL, Laboratoire national de diagnostic des maladies exotiques, Centre des maladies animales de Plum Island, P.O. Box 848, Greenport, New York, États-Unis d'Amérique
- Mycoplasmose aviaire (Mycoplasma gallisepticum, M. synoviae), Laboratoire de médecine aviaire, Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie, Buttapietra, Vérone, Italie;
- Tuberculose bovine, Laboratoire des Services vétérinaires nationaux, USDA, APHIS, VS, Ames, Iowa, États-Unis d'Amérique;
- Cachexie chronique, Laboratoire des Services vétérinaires nationaux, USDA, APHIS, VS, Ames, Iowa, États-Unis d'Amérique;
- Myiase à Cochliomyia hominivorax, Commission Panama-États-Unis d'Amérique pour l'éradication et la prévention de la myiase à Cochliomyia hominivorax, Panama, Panama:
- Paratuberculose, Centre de référence national pour la paratuberculose, Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Lombardia e dell'Emilia Romagna, Gariga di Podenzano, Piacenza, Italie;
- Fièvre de la Vallée du Rift, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Campus International de Baillarguet, Montpellier, France;
- Infection par le virus 1 iridescent des décapodes, Laboratoire de médecine aquatique, Division de biologie de l'Institut de recherche en santé animale (AHRI), Conseil de l'Agriculture, Taipei chinois.

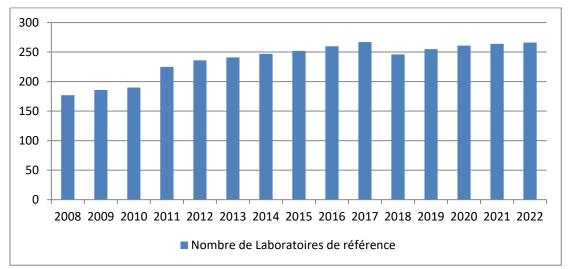


Fig. 12 : Nombre de Laboratoires de référence

Remarque: En 2011, une nouvelle méthode de comptage des Laboratoires de référence a été adoptée par le Siège de l'OMSA. Auparavant, les laboratoires désignés pour un certain nombre de maladies apparentées étaient comptés comme un seul laboratoire; depuis 2011, chaque laboratoire est désigné individuellement pour une seule maladie, ce qui explique en partie la forte augmentation apparente entre 2010 et 2011.

La <u>liste des Laboratoires de référence de l'OMSA</u> est disponible en ligne.

#### 1.5.1.4 STAR-IDAZ IRC

Le Consortium international de recherche sur la santé animale (IRC) des Alliances stratégiques mondiales pour la coordination de la recherche sur les maladies infectieuses majeures des animaux et les zoonoses (STAR-IDAZ) continue à jouer un rôle leader dans la coordination de la recherche à l'échelle mondiale. Le nouveau Secrétariat (SIRCAH2) a été constitué en octobre 2022 et il soutiendra le consortium jusqu'en avril 2026. L'OMSA reste un intervenant actif auprès du STAR-IDAZ IRC en tant que membre de son Comité exécutif et contribue à co-accueillir le secrétariat scientifique (SIRCAH) du Consortium. L'OMSA continue à fournir un soutien scientifique au réseau et à ses différents groupes de travail. En outre, l'OMSA va diriger le module de travail du projet relatif à la sensibilisation et à la mobilisation internationale, dans le but d'accroître la participation des Membres aux activités du Consortium.

En 2022, l'IRC STAR-IDAZ a facilité la mise en réseau de 29 partenaires et soutenu les activités des réseaux régionaux avec la participation d'organismes de recherche de plus de 50 pays du monde entier, à travers 12 réunions en ligne et une réunion présentielle. Trois de ces réunions étaient destinées aux membres du comité exécutif et neuf autres aux membres des réseaux régionaux du STAR-IDAZ (trois en Afrique, une au Moyen-Orient, deux dans les Amériques, deux en Asie et Australasie, et deux en Europe). Ces réunions permettent aux organismes de financement de la recherche et aux concepteurs des programmes de discuter des priorités de la recherche en matière de santé animale et d'examiner les projets de recherche en cours et les actions conjointes. Le STAR-IDAZ accepte volontiers les nouveaux bailleurs de fonds et concepteurs de programmes au sein du réseau.

En outre, le comité scientifique s'est réuni en deux occasions afin d'examiner les activités et les résultats des deux groupes de travail actuellement actifs, qui sont composés d'experts internationaux dont ceux de Centres de référence de l'OMSA.

Les activités actuelles des groupes de travail se concentrent sur le renforcement du travail en réseaux entre experts de premier plan à travers le monde afin de réaliser des analyses des lacunes, d'élaborer des feuilles de route de recherche et de définir les priorités de la recherche dans les domaines suivants: grippes animales, coronavirus, solutions alternatives aux antibiotiques, PPA, fièvre aphteuse, tuberculose bovine, mycoplasmes, maladies à transmission vectorielle, problèmes émergents, vaccinologie et « Une seule santé ».

Parmi les dernières publications du STAR-IDAZ IRC figurent notamment :

- Map Existing Initiatives in Working Group Fields (cartographie des initiatives existantes relevant du champ des groupes de travail)
- Research Roadmap Development for Alternatives to Antibiotics (feuille de route de recherche pour des solutions alternatives aux antibiotiques)
- <u>2022 African Swine Fever Virus Research Review</u> (État des lieux de la recherche sur le virus de la PPA en 2022)
- ASF virus report summary & roadmaps (rapport de synthèse et feuilles de route sur le virus de la PPA)
- Global Veterinary Vaccinology Research and Innovation Landscape Survey Report (Rapport d'enquête sur le paysage mondial de la recherche et de l'innovation en vaccinologie vétérinaire).

#### 1.5.2 Autres réseaux

#### ■ REMESA

La représentation sous-régionale de l'OMSA pour l'Afrique du Nord assure le co-secrétariat du Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) et a facilité la mise en place du Bureau scientifique et technique opérationnel du REMESA (STOR) basé à l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Sicilia, à Palerme (Italie). Le STOR est chargé de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et d'activités techniques. Le programme de travail 2023 du STOR a été présenté lors de la 25° réunion du REMESA en décembre 2022. La vaccination contre l'IAHP, le bien-être des animaux pendant le transport et l'importance de prendre en compte la santé animale dans

l'approche « Une seule santé » lors des négociations du futur traité sur les pandémies ont été les principaux thèmes abordés. L'OMSA continuera à suivre la mise en œuvre du programme de travail du REMESA (STOR) en collaboration avec le co-secrétariat du REMESA.

#### ■ AQMENET

Le Réseau du Moyen-Orient pour les animaux aquatiques de l'OMSA (AQMENET) a été officiellement lancé en Arabie saoudite en novembre 2022. En 2023, le réseau établira ses orientations stratégiques lors de la première réunion de son Comité directeur et élaborera son programme de travail avec le soutien d'un comité technique. AQMENET est un mécanisme important s'inscrivant dans la Stratégie de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques ; il contribuera au développement du secteur aquacole de la région en apportant des connaissances de pointe sur la prévention, la détection précoce, le contrôle, le diagnostic et la surveillance des maladies des animaux aquatiques, ainsi que sur la RAM et l'UAM.

## ■ <u>CAMENET</u>

Le comité directeur du Réseau de laboratoires pour les maladies des camélidés (CAMENET) a tenu sa 4° réunion à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) en novembre 2022. Le comité de pilotage a été réactivé et a adopté une note conceptuelle actualisée ayant pour axe directeur la revitalisation du travail de ce réseau stratégique au Moyen-Orient. Entre autres activités, le réseau veillera à appliquer les recommandations du Groupe ad hoc de l'OMSA sur les maladies des camélidés, notamment concernant la mise au point de tests et de vaccins et la création d'un réseau de laboratoires pour les maladies des camélidés, afin de mieux comprendre et contrôler ces maladies tout en prenant en compte les tendances du marché mondial et la demande de chameaux vivants et de produits camelins, ainsi que les risques de maladies animales transfrontalières et de maladies zoonotiques affectant les camélidés associés à ce commerce. En tant qu'institution hôte, le nouveau Centre collaborateur de l'OMSA pour les maladies des camélidés – Laboratoire de l'Agence de l'agriculture et de la sécurité sanitaire des aliments d'Abou Dhabi (ADAFSA) – jouera un rôle central dans la gestion du CAMENET et dans le soutien apporté aux Membres de l'OMSA.

## • Réseau des Laboratoires de référence OMSA/FAO pour la fièvre aphteuse

Le Réseau des Laboratoires de référence OMSA/FAO pour la fièvre aphteuse a pour finalité de diffuser des informations exactes et actualisées en appui de la surveillance et de la lutte contre la fièvre aphteuse au niveau mondial, en contribuant à la connaissance de la distribution et des profils du virus de la fièvre aphteuse dans le monde (ce qui permet d'identifier les menaces et de formuler des recommandations sur les vaccins), mais aussi en améliorant la qualité des tests de laboratoire et en renforçant les capacités mises au service des programmes régionaux de contrôle de la fièvre aphteuse.

Conformément au mandat qui lui a été confié au sein de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse, le Réseau contribue aux réunions des feuilles de route régionales sur la fièvre aphteuse en diffusant des informations sur l'adéquation et la sélection des souches vaccinales, les programmes d'essais d'aptitude et l'expédition d'échantillons. La Commission scientifique pour les maladies animales de l'OMSA reçoit chaque année ces informations actualisées. Le Réseau se réunit une fois par an. Lors de sa réunion de décembre 2022, il s'est inquiété de la diminution du nombre d'échantillons soumis aux Laboratoires de référence à des fins de diagnostic de la fièvre aphteuse, et fait état des effets négatifs de cette diminution, notamment sur la recherche et la mise au point de vaccins.

## 1.5.3 Partenariats techniques

# Alliance régionale des villes d'Asie et du Pacifique pour la santé et le développement (APCAT)

En 2022, l'OMSA a mis en place une nouvelle collaboration avec l'Alliance régionale des villes d'Asie et du Pacifique pour la santé et le développement (APCAT) dans le but d'accroître la participation et la mobilisation du niveau provincial dans les activités de l'OMSA. Cette perspective est particulièrement pertinente dans le cas de la rage. Le partenariat multisectoriel pour la prévention de la rage dans une perspective « Une seule santé », organisé à Bali (Indonésie) le 7 juillet 2022, a constitué un premier jalon et un point de départ fondamental dans cette nouvelle approche, en s'appuyant sur la collaboration avec les autorités locales.

#### Commission du Codex Alimentarius

L'OMSA et la Commission du Codex Alimentarius participent régulièrement à leurs activités normatives respectives d'intérêt commun, afin de garantir une approche intégrée de l'élaboration des normes couvrant l'intégralité de la chaîne alimentaire. En 2022, l'OMSA a contribué au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, notamment en participant à plusieurs groupes de travail électroniques.

## Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD)

L'OMSA continue à travailler en collaboration avec l'EuFMD pour soutenir les Membres dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse et pour dispenser des formations sur le sujet basées sur la méthode des feuilles de route. En sa qualité d'observateur au sein du Comité exécutif de l'EuFMD, l'OMSA est en mesure de formuler des recommandations concernant le programme de travail de l'EuFMD afin d'en améliorer l'impact et de veiller à ce que les besoins des Membres soient pris en compte. En 2022, cette collaboration s'est vue renforcée par le dispositif des Chargés d'appui à l'Approche progressive de la lutte contre la fièvre aphteuse (PCP-FA) mis en place pour aider les Membres à élaborer leurs plans stratégiques nationaux ; les Membres continueront à bénéficier des atouts communs apportés par l'expertise technique de l'OMSA ainsi que des plateformes d'apprentissage en ligne de l'EuFMD (Centres d'apprentissage virtuels).

# Confédération internationale du cheval de sport

L'OMSA est engagée dans un partenariat public-privé avec la Confédération internationale du cheval de sport (IHSC) afin d'assurer la sécurité des mouvements internationaux des chevaux de sport participant à des compétitions. Plusieurs activités sont menées à bien et concertées dans le cadre de ce partenariat afin de contribuer à l'actualisation des normes pertinentes tout en améliorant la communication et la sensibilisation sur le sujet. En 2022, trois réunions du comité technique OMSA-IHSC ont été organisées pour assurer le suivi des projets en lien avec des maladies équines (consacrées respectivement aux vaccins contre la peste équine, aux vaccins contre les herpèsvirus équins et aux tests de détection de la morve). Des experts des Laboratoires de référence de l'OMSA pour la surra, la dourine et la morve ont également été invités à participer aux réunions du comité technique afin de discuter des capacités de diagnostic, ainsi que des défis et des solutions envisageables pour promouvoir davantage la réalisation d'essais d'aptitude entre les laboratoires nationaux et les Laboratoires de référence de l'OMSA.

En outre, l'OMSA a contribué à l'organisation de réunions entre les représentants de l'IHSC et les Représentations régionales de l'OMSA respectivement pour les Amériques, pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Europe et pour le Moyen-Orient, ainsi qu'avec la Représentation sous-régionale pour l'Afrique australe, afin d'assurer le suivi des activités de mise en œuvre des feuilles de route régionales conjointes OMSA-IHSC ainsi que des outils conçus pour faciliter les mouvements internationaux des chevaux de sport, à savoir le cadre « Chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé » (HHP) et l'approche « Zones indemnes de maladies des équidés » (EDFZ) (par exemple, l'EDFZ mise en place pour les 19e Jeux asiatiques de Hangzhou [République populaire de Chine]).

En outre, deux consultations ont démarré dans le cadre de l'accord de coopération OMSA-IHSC autour d'un projet régional dans les Amériques visant à élaborer un protocole commun pour faciliter les mouvements intrarégionaux des chevaux de compétition et à établir un certificat sanitaire basé sur les dispositions du *Code terrestre*.

Enfin, un projet d'activités de conseil géré par la Représentation régionale de l'OMSA à Tokyo (Japon), a également démarré pour soutenir les activités relatives aux équidés dans la région Asie-Pacifique. Ce projet contribuera aux activités du partenariat visant à faciliter les mouvements intrarégionaux des chevaux de compétition ainsi qu'à mettre en place un mécanisme de coordination régionale entre les Membres et d'autres parties prenantes en matière de préparation et de réponse aux urgences en lien avec des maladies des équidés.

## Organisation mondiale des douanes

L'OMSA a suivi les réunions de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur les sujets d'intérêt commun afin de renforcer la collaboration transfrontalière entre l'OMD et les agences chargées de l'élaboration des normes sanitaires et phytosanitaires aux niveaux international et national. L'OMSA a également collaboré avec l'OMD dans le cadre de son projet sur les produits médicovétérinaires non conformes et falsifiés.

### Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC

En sa qualité d'organisation internationale ayant le statut d'observateur lors des réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 2022 l'OMSA a participé aux 82°, 83° et 84° réunions ordinaires du Comité SPS, ainsi qu'à un Cours des champions de la transparence SPS qui s'est tenu en septembre 2022. L'OMSA a également participé à plusieurs groupes thématiques relevant du programme de travail fixé par la Déclaration SPS lors de la 12° Conférence ministérielle de l'OMC. En sa qualité de partenaire fondateur du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), l'OMSA a participé à deux réunions du Groupe de travail du STDF en 2022, ainsi qu'à un certain nombre de webinaires organisés par le STDF. L'OMSA a également pris part aux travaux du Comité consultatif du STDF sur la certification électronique ainsi qu'à ceux du Groupe de praticiens du STDF sur les partenariats public-privé en 2022.

\*\*\*\*

# 2. PRÉSENTATION DES ACTIVITES ADMINISTRATIVES

## 2.1. GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

#### 2.1.1 Activités des organes statutaires

## 2.1.1.1 Assemblée mondiale des Délégués

La 89<sup>e</sup> Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) s'est tenue du 23 au 26 mai 2022 dans un format hybride. Les éléments clés et les résultats de cette Session générale, y compris le <u>Rapport final</u>, sont disponibles sur le site Web de l'OMSA.

La décision de tenir la Session générale sous une forme principalement virtuelle a été prise par le Conseil de l'OMSA en concertation avec la Directrice générale, dans un contexte où la pandémie de COVID-19 était toujours active. La décision a été facilitée par la <u>Résolution</u> n° 10 que l'Assemblée avait adoptée lors de la 88<sup>e</sup> Session générale. Ainsi, la plupart des participants ont suivi la Session à distance, tandis que les membres du Conseil de l'OMSA, les Présidents des Commissions spécialisées et les Présidents des Commissions régionales de l'OMSA ont été invités à participer sous forme présentielle.

En s'appuyant sur l'expérience acquise lors de la Session générale intégralement virtuelle de 2021, le temps alloué à chaque séance plénière a été optimisé en partageant autant d'informations que possible avec les Membres de l'OMSA en amont de la Session générale. Une série de webinaires de préparation à la Session générale ont été organisés au cours de la semaine débutant le 11 avril 2022 afin d'informer les Membres de l'OMSA sur les textes nouveaux et révisés qui seraient proposés pour adoption. Du 2 au 13 mai 2022, les Délégués de l'OMSA ont pu soumettre leurs commentaires ou les positions des Membres qu'ils représentent concernant un certain nombre de documents de travail de la Session générale, en indiquant à l'avance s'ils souhaitaient prendre la parole pendant la Session générale. Les Délégués ont été invités à le faire via la page réservée aux Délégués du portail Web de la Session générale. Tous les commentaires postés pendant cette période ont été mis à la disposition de l'ensemble des Délégués de l'OMSA.

Comme cela avait été le cas l'année précédente, du 16 au 23 mai 2022 les Délégués de l'OMSA ont été invités à adopter un certain nombre de résolutions administratives et techniques en amont de la Session générale. Un système de vote à distance a été mis en place pour que les Délégués puissent voter par voie électronique en toute sécurité. Les résultats des votes ont été divulgués pendant les séances plénières correspondantes.

Du 23 au 26 mai, les Délégués de 151 Membres ont participé à la Session générale, dont 11 en présentiel. Plusieurs invités d'honneur ont également participé à la séance d'ouverture sous forme de déclarations pré-enregistrées diffusées en vidéo ou d'allocutions en direct.

Outre les rapports des Commissions spécialisées et l'adoption ou la révision de 70 normes internationales, le Dr Matthew Stone (Nouvelle-Zélande) a présenté le Thème technique, qui a donné lieu à l'adoption par l'Assemblée d'une Résolution contenant des orientations à l'intention de l'Organisation et de ses Membres en matière de gestion des urgences de santé animale au niveau national, régional et mondial.

La Session générale a comporté, entre autres, des sessions techniques et administratives au cours desquelles :

 Le budget général 2023 de l'OMSA, dont l'augmentation de 15 % des contributions statutaires, a été adopté par l'Assemblée;

- Une résolution reconnaissant l'importance des Services vétérinaires et plus largement des secteurs de la santé animale dans l'élaboration de l'instrument international « Une seule santé » conçu conjointement avec l'OMS pour la prévention, la préparation et la réponse face aux pandémies a été adoptée;
- L'Assemblée a approuvé l'accord de coopération signé avec le PNUE;
- L'Assemblée a pris acte de la nouvelle charte graphique applicable au logo officiel de l'Organisation et de l'acronyme d'usage OMSA (WOAH en anglais);
- Des élections partielles ont été organisées afin de pourvoir les fonctions vacantes du Conseil et de certaines Commissions régionales, en recourant à un système de vote électronique à distance dédié et sécurisé, supervisé par un expert juridique indépendant.

Grâce à la tenue de la Session générale sous cette forme hybride, l'Organisation a gagné en expérience dans cette modalité d'organisation de réunions institutionnelles d'une telle importance. Les enseignements tirés permettront d'étayer les décisions pour de futurs événements institutionnels.

#### 2.1.1.2 Conseil

Le Conseil s'est réuni trois fois en 2022, sous la présidence du Dr Idoyaga Benítez (Paraguay): du 8 au 10 mars (à distance), les 19 et 20 mai (réunion présentielle à Paris), puis une nouvelle fois à distance du 27 au 29 septembre. La réunion de septembre a été l'occasion de souhaiter la bienvenue à la Docteure Fajer Al Salloom (Bahreïn), membre du Conseil représentant la région Moyen-Orient élu lors des élections partielles tenues pendant de la 89° Session générale. La fonction de membre du Conseil représentant la région des Amériques est vacant depuis la réunion de septembre et sera pourvu lors des élections qui se dérouleront pendant la 90° Session générale en mai 2023.

Lors de la réunion de mars, le Conseil a donné son accord à l'organisation sous forme hybride de la 89° Session générale (2022) ; il a également approuvé son ordre du jour et ses documents de travail administratifs et techniques ainsi que les modalités et les dispositions pratiques destinées à assurer son bon déroulement. Après consultation des Commissions régionales de l'OMSA en janvier 2022, le Conseil a soutenu la proposition de la Directrice générale d'augmenter de 15 % les contributions statutaires des Membres.

Lors de la réunion de mai, le Conseil a travaillé avec la Directrice générale à la finalisation de l'organisation de la Session générale.

La réunion de septembre s'est concentrée sur les initiatives structurantes de l'OMSA, en particulier l'Observatoire, ainsi que sur la mise en œuvre du septième plan stratégique (2021-2025). La question du financement durable du budget général a fait l'objet d'un débat approfondi lors de cette réunion, au-delà de l'adoption de l'augmentation des contributions statutaires. Dans un souci de transparence, le Conseil a approuvé la proposition de la Directrice générale de publier sur le portail des Délégués le procès-verbal complet des réunions du Conseil.

L'OMSA a régulièrement invité les membres du Conseil à dialoguer avec les Membres au niveau régional. Outre leur participation à des événements importants organisés dans leurs régions respectives, la plupart du temps à distance, les membres du Conseil ont été régulièrement en contact avec les Délégués de leur région pour préparer et rendre compte des réunions du Conseil et les consulter sur des questions pertinentes, notamment à l'occasion des réunions des Groupes régionaux restreints (GRR). Ces réunions consultatives renforcent la mise en œuvre de la stratégie de l'OMSA.

De plus amples informations concernant les activités du Conseil de l'OMSA figurent dans le document 89 SG/14.

## 2.1.1.3 Commissions régionales

Les cinq Commissions régionales de l'OMSA sont représentées par leurs Bureaux respectifs, qui sont des organes institutionnels élus et des acteurs essentiels du travail de l'Organisation. Les Bureaux des Commissions régionales assurent la liaison entre l'OMSA et les Membres de leurs régions respectives. Ils exercent un rôle consultatif afin de s'assurer que les besoins régionaux sont portés à la connaissance de l'OMSA et pris en compte par l'Organisation. Leur rôle ainsi que leur règlement intérieur sont décrits dans la page consacrée à leur mandat.

Les Commissions régionales se réunissent tous les deux ans dans le cadre d'une Conférence pour discuter de sujets d'intérêt régional. L'année 2022 a signé la reprise des Conférences régionales sous forme présentielle avec l'organisation de la 30° Conférence de la Commission régionale pour l'Europe qui s'est tenue avec succès à Palerme (Italie). En revanche, la 26° Conférence de la Commission régionale pour les Amériques s'est tenue sous forme virtuelle, décision prise par la Commission régionale compte tenu de la situation délicate dans la région au moment des activités préparatoires.

Les deux Conférences ont connu un excellent niveau de participation avec au total 153 participants en présentiel lors de la conférence pour l'Europe, dont les Délégués et représentants auprès de l'OMSA de 40 Membres de la région et des hauts responsables de 12 organisations régionales et internationales, et 113 participants à distance lors de la Conférence pour les Amériques, dont les représentants de 29 Membres et de 13 organisations régionales et internationales.

Le programme de chacune de ces deux Conférences régionales était riche en contenu et a suscité des discussions entre les participants, ce qui, dans le cas de la Commission régionale pour l'Europe, a permis de préparer deux recommandations qui seront présentées à l'Assemblée mondiale pour adoption (Recommandation n° 1 sur le « transport d'animaux vivants sur de longues distances : normes et meilleures pratiques de l'OMSA, perception sociétale et aspects liés à la communication », et Recommandation n° 2 sur l'IAHP et la vaccination). Dans le cas de la Commission régionale pour les Amériques, aucune recommandation n'a été préparée compte tenu du format virtuel de la Conférence ; toutefois, la région a eu l'occasion de discuter, entre autres, du rôle clé du Bureau lorsque ses interventions permettent d'assurer une liaison entre l'OMSA et les Membres des Amériques. Les Rapports finaux de ces Conférences régionales sont disponibles sur les sites web régionaux respectifs (Europe et Amériques).

Enfin, en 2022 l'OMSA a également organisé les réunions des Commissions régionales pendant la 89° Session générale, comme elle le fait chaque année. Ces réunions, tenues sous forme virtuelle, ont fourni un cadre idoine pour l'examen par les Commissions régionales de diverses questions internes telles que les nominations de candidats aux élections partielles, le choix des thèmes techniques et la planification des activités.

# 2.1.2 Activités des Groupes régionaux restreints

Le premier Groupe régional restreint (GRR) a été mis initialement en place par la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie afin de faciliter la communication au sein de la région et de mieux accompagner le travail de la Commission régionale ; il s'agissait d'un mécanisme de communication et les propositions formulées dans ce cadre pour structurer la communication régionale ont débuté en 2011. La Commission régionale pour l'Europe a ensuite adapté son propre processus de communication interne (initialement nommé Task Force régionale) en suivant une approche similaire et lui a donné également le nom de GRR en 2017. Le GRR d'une région est composé principalement des quatre membres du Bureau de la Commission régionale et du membre du Conseil représentant cette région (dans certaines régions, le GRR peut aussi accueillir d'autres participants en qualité d'observateurs).

En 2018, l'OMSA a élaboré des lignes directrices basées sur les règles internes et les processus opérationnels du GRR pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie et du GRR pour l'Europe. Ces lignes directrices ont servi de référence à l'Afrique pour commencer à élaborer son propre mécanisme de communication en 2018, tandis que le Moyen-Orient a établi son GRR en 2021 et que les Amériques,

après avoir organisé leur communication interne d'une manière similaire, officialisaient à leur tour leur GRR lors de la Conférence régionale de 2022, aboutissant à une harmonisation du concept dans toutes les régions de l'OMSA.

La tâche principale d'un GRR est de mieux relier et coordonner le travail du Bureau, du Conseil et de l'OMSA (au niveau régional et du Siège) afin de répondre plus efficacement aux besoins régionaux et de faciliter la contribution des régions au travail de l'Organisation.

Depuis la mise en place de ce mécanisme, des améliorations ont été constatées en matière de communication intrarégionale, avec la formalisation de la communication interne entre les membres des Bureaux et les membres régionaux du Conseil. Les Membres se sont impliqués de manière plus active dans l'élaboration de l'ordre du jour des réunions de leur Commission régionale respective. La mobilisation des Membres permet de garantir que les sujets prévus à l'ordre du jour sont conformes aux besoins et aux attentes des régions. Ce mécanisme de communication facilite également la hiérarchisation des activités afin de mieux accompagner le travail des Commissions régionales en cohérence avec le septième plan stratégique de l'OMSA et avec les besoins régionaux, y compris en facilitant la mise en œuvre à l'échelle régionale des stratégies mondiales grâce à la prise en compte des particularités de chaque région. Dans cette optique, la région Asie-Pacifique a élaboré un plan de travail régional pour mieux guider le travail de la Commission régionale et sa participation active aux activités de l'OMSA. En outre, les GRR sont devenus un espace de dialogue qui permet aux Commissions régionales de préparer leur participation à des événements importants, en particulier la Session générale ; ils facilitent les discussions sur des sujets d'intérêt régional, notamment les décisions prises au niveau régional et la soumission de propositions, de demandes ou de retours d'information à l'OMSA. Les GRR contribuent également à renforcer les relations inter-régionales, notamment avec les Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA et le Siège, ce qui garantit un travail mieux coordonné et plus inclusif. Ils ont également facilité le dialogue au sein des régions concernant le processus d'élaboration des normes de l'OMSA, ce qui a contribué à encourager les Membres de chaque région à y participer plus activement.

#### 2.1.3 Relations avec les Membres

La reprise progressive de la possibilité de voyager et de se rendre en personne à des réunions a permis d'organiser plusieurs réunions avec des ambassades ainsi qu'avec les ministres et les délégations de haut niveau des Membres en visite à Paris.

Outre les Conférences des Commissions régionales, dont celle pour l'Europe qui s'est tenue en Sardaigne (Italie), la Directrice générale s'est rendue aux Émirats arabes unis à l'occasion du Congrès annuel de l'Association mondiale vétérinaire (WVA), en Arabie saoudite pour le lancement du réseau AQMENET et à Oman pour participer à une réunion ministérielle sur la résistance aux agents antimicrobiens. Elle s'est également rendue à Singapour pour l'ouverture du 7e Congrès mondial « Une seule santé » et en Australie pour rencontrer des autorités de haut niveau et des partenaires de l'OMSA. Enfin, elle s'est rendue au Canada à la fin de l'année à l'occasion de la COP15 de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique et a également tenu des réunions de haut niveau avec les autorités gouvernementales. Pour leur part, les Représentants régionaux et sous-régionaux de l'OMSA ont rencontré les Membres de leurs régions respectives lors d'événements qu'ils ont organisés dans différents pays.

Les appels aux contributions financières statutaires des Membres ont été envoyés ainsi que les rappels aux pays ayant des arriérés, tout en tenant compte des différentes situations des Membres à cet égard. En 2022, un Membre a décidé de contribuer dans la catégorie 3 au lieu de la catégorie 1 et un autre Membre est sorti de la liste des pays les moins avancés établie par le Conseil économique et social des Nations Unies. En 2022, quatre Membres ont versé des contributions dans la catégorie A extraordinaire.

#### 2.1.4 Accords

L'Organisation a conclu des Protocoles d'accord avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et avec le PNUE.

Par ailleurs, les organisations partenaires de la Tripartite et le PNUE ont modifié le Protocole d'accord tripartite conclu en 2018, afin d'accueillir le PNUE en tant que partenaire à part entière au sein de la coopération Quadripartite.

#### 2.2. ADMINISTRATION GENERALE

#### 2.2.1 Ressources humaines

En 2022, des mesures ont été prises pour améliorer la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines fondée sur l'efficacité, l'équité et la diversité, dans le but compter sur un personnel de qualité pour le bon déploiement des activités de l'Organisation.

## ■ <u>Personnel</u>

En septembre 2022, l'Unité des ressources humaines (RH), en collaboration avec l'Unité du budget, a lancé un processus visant à anticiper les besoins en personnel de l'Organisation pour les années 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2022, l'Organisation comptait 255 agents, dont 165 (65 %) travaillaient au Siège et 90 (35 %) dans les Représentations régionales ou sous-régionales. Au total, 73 nationalités étaient représentées parmi le personnel de l'OMSA: 56 au Siège et 35 dans les Représentations régionales et sous-régionales. Les femmes représentaient une légère majorité de l'ensemble du personnel de l'OMSA. Afin de promouvoir l'équité au sein de l'Organisation, un plan pour l'équité de genre a été mis en place avec l'aide du groupe de travail sur le genre.

Concernant les sources de financement du personnel, la situation au 31 décembre 2022 était la suivante : 49 % des membres du personnel étaient financés par le Budget général de l'OMSA, 42 % par le Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux (Fonds mondial) et 9 % étaient directement financés par les Membres dans le cadre d'accords de détachement.

Le nombre d'agents de l'OMSA est ainsi passé de 230 le 31 décembre 2021 à 255 le 31 décembre 2022. Le nombre d'agents financés par le budget général a légèrement diminué, passant de 126 en 2021 à 125 en 2022. En 2022, 55 recrutements ont été effectués. Le taux de rotation du personnel pour l'année 2022 s'élève donc à 18,47 %.

Des réunions avec les représentants du personnel ont été organisées à intervalles réguliers à des fins d'information et de consultation sur plusieurs questions : état d'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'assurance maladie régionale ; adaptation de la politique de télétravail et mesures d'économie d'énergie ; impact de l'inflation et révision des salaires, etc.

## • Gestion des talents

Afin d'optimiser la qualité du capital humain de l'OMSA, plusieurs activités de renforcement des capacités ont été mises en place, couvrant les domaines suivants :

- Renforcement des compétences managériales (avec le démarrage d'un plan pilote auquel participent 50 % des Chefs de service de l'OMSA);
- Amélioration des compétences organisationnelles ;
- Compte tenu de la dimension multiculturelle de l'Organisation : renforcement des connaissances dans les trois langues officielles de l'OMSA;
- Compétences institutionnelles et dans le domaine de la diplomatie : atelier pour les Représentations régionales et sous-régionales (octobre 2022).

# • Qualité de vie professionnelle

Afin de réduire les risques psychosociaux, en 2022 l'OMSA a mis en place un service gratuit de soutien psychologique et d'orientation médicale auquel tout agent peut recourir en cas de nécessité ; ce service est assuré par un prestataire externe via un portail dédié.

Une politique d'accès aux soins est en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022 pour le personnel des Représentations régionales de l'OMSA. Cette politique a pour but de s'assurer que tous les membres du personnel disposent d'une couverture santé et ont accès aux soins, l'Organisation prenant en charge un pourcentage des dépenses y afférentes, avantage jusqu'alors réservé au personnel du Siège.

Suivant une préconisation du vérificateur externe, une étude actuarielle a été entreprise concernant la caisse de retraite du personnel du Siège et des Représentations.- Un appel d'offres a été préparé et publié à la fin de l'année 2022 ; trois prestataires ont présenté une offre. L'étude a été menée au premier trimestre 2023 (ses conclusions ne sont pas connues au moment de la rédaction de ce rapport).

## **2.2.2** Genre

Si le genre est l'une des « valeurs » de l'Organisation mises en avant dans le septième plan stratégique de l'OMSA, il n'existe pas encore de stratégie visant à traduire cette valeur en politiques et en pratiques. Poursuivant son engagement à prendre en compte la dimension du genre dans l'ensemble de ses opérations et programmes, l'OMSA a mis en place un groupe de travail sur le genre (GTG) en octobre 2021. Le GTG a pour mission de superviser la conception de la stratégie de l'OMSA sur le genre qui sera intégrée dans le prochain cycle stratégique de l'Organisation. En définitive, le GTG vise à susciter une prise de conscience et à mettre l'accent sur la pertinence du genre dans le mandat de l'OMSA, tout en accompagnant l'application de cette démarche dans les activités de l'OMSA au-delà de 2025, y compris en termes de politiques, de planification et de pratiques. Si le GTG s'occupe surtout de la dimension du genre dans les projets, les programmes et les activités de soutien aux membres de l'OMSA, il travaille aussi en liaison avec l'Unité des ressources humaines de l'OMSA pour veiller à la cohérence des politiques du personnel en la matière (par exemple le plan d'équité de genre).

Le GTG est composé de 25 membres du personnel de l'OMSA, dont 16 (64 %) issus du Siège et neuf (36 %) des Représentations régionales et sous-régionales. Les membres du GTG étaient tous volontaires pour intégrer le groupe, du fait de leur intérêt pour le sujet et de l'engagement de la Direction à soutenir la participation des membres du personnel. Le GTG est composé de 17 femmes (68 %) et de huit hommes (32 %). Le Groupe tient des réunions plénières trimestrielles tandis que les différentes cellules de travail se réunissent plus souvent afin de planifier et de coordonner les activités thématiques. Le GTG a reçu le soutien en nature de plusieurs experts externes et cherche à s'appuyer sur l'expériences et les éclairages apportés par son réseau de partenaires techniques et de facilitateurs de ressources.

Le GTG a démarré ses activités de 2022 en s'attachant aux points suivants: (i) état des lieux concernant l'intérêt et les connaissances sur les questions de genre chez les membres du personnel et au sein des programmes de l'OMSA, au moyen d'une enquête distribuée à l'ensemble du personnel; (ii) élaboration d'un plan de travail définissant les orientations du GTG autour de sept objectifs; (iii) sensibilisation au moyen de divers supports de communication; (iv) cartographie des initiatives en lien avec le genre menées dans des organisations similaires; (v) recensement des besoins de formation du personnel. L'OMSA a également lancé plusieurs appels à consultation sur différents thèmes (le genre dans les situations d'urgence en santé animale; l'analyse de genre en Asie du Sud-Est; l'analyse de genre en Afrique de l'Ouest), qui devraient apporter de nouveaux éclairages en 2023.

Au cours de l'année à venir, le GTG organisera auprès des Membres des consultations plus proactives sur la question du genre, offrira de nouvelles possibilités de formation destinées au personnel, examinera l'intégration de la dimension du genre dans les données et partagera les enseignements tirés des activités en cours.

#### 2.2.3 Services généraux

L'OMSA apporte un soutien permanent aux équipes du Siège pour le bon déroulement des activités, notamment en veillant à : assurer des conditions de travail sûres et sécurisées pour tous les agents de l'OMSA; assurer l'entretien et la gestion immobilière des deux bâtiments du Siège; assurer le suivi des assurances (hors assurance maladie du personnel); gérer le courrier et les fournitures; faciliter les demandes de visas; assurer l'archivage physique et la numérisation; créer et mettre à jour l'inventaire de l'OMSA (conformément aux préconisations du vérificateur externe).

Compte tenu des politiques de télétravail mises en place et de la croissance continue des effectifs de l'OMSA, l'Organisation a dû relever un nouveau défi, à savoir la réorganisation et l'optimisation des espaces de travail. À cette fin, il a été procédé à une réaffectation des espaces de travail des différents Services et Unités du Siège afin de rationaliser l'utilisation des bureaux et de permettre une meilleure interaction entre les équipes en fonction de leur domaine d'activité. Deux nouvelles salles de réunion ont été aménagées ainsi que 10 cabines de réunion virtuelles.

L'OMSA suit de près l'évaluation d'un projet immobilier et a procédé à une étude de valorisation de ses actifs immobiliers grâce aux fonds alloués par la France en tant que pays hôte du siège de l'Organisation.

L'Organisation travaille également à l'établissement d'un cadre de référence normatif commun en matière de sûreté et de sécurité pour le Siège et les Bureaux régionaux et sous-régionaux. Des procédures visant à assurer la sûreté et la sécurité de ces Bureaux lorsque ceux-ci sont amenés à fonctionner dans un contexte dégradé ont été élaborées et partagées avec les Représentations régionales et sous-régionales, accompagnées d'une formation à la sûreté et à la sécurité et d'une formation aux premiers secours, dont la première a eu lieu à Bamako (Mali).

Compte tenu de la crise énergétique, un plan de réduction des dépenses d'énergie en saison hivernale (électricité et carburant) a été mis en place en décembre 2022 et sera maintenu jusqu'à la fin du mois de mars 2023.

# 2.2.4 Systèmes d'information

En 2022, l'OMSA a procédé à la mise en place de son architecture axée sur les données ; un certain nombre de projets essentiels liés à la transformation numérique de l'Organisation ont été menés à bien et le personnel a continué à bénéficier d'un soutien et de formations de qualité.

Un effort considérable a été déployé pour améliorer la priorisation et planification des projets informatiques (IT) en cohérence avec le septième plan stratégique, en optimisant le processus de gestion du portefeuille de projets IT.

L'OMSA a mis au point deux grands projets dans le cadre du programme de transformation numérique : ANIMUSE, et le nouveau système de Gestion de la relation client (GRC) qui permettra de centraliser l'accès des parties prenantes aux applications de l'OMSA au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe uniques. En outre, le portail des Délégués et celui du GF-TADs ont été finalisés et activés. Des améliorations ont récemment été apportées à la structure des rapports de notification initiale et de suivi dans WAHIS ainsi qu'à l'interface publique du système. Ces innovations en matière de TI ont renforcé les activités tant techniques qu'administratives entre l'OMSA et ses Membres.

L'OMSA met actuellement en place une approche transversale pour définir son modèle d'exécution des projets informatiques (y compris la méthodologie de gestion des projets TI, les nouveaux rôles en appui de la définition des besoins, le développement et la mise en œuvre des projets); son déploiement devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2023.

En outre, des projets techniques ont été mis en œuvre pour contribuer à :

- La nouvelle image institutionnelle de l'Organisation ;
- La création de tableaux de bord complets (déploiement de la plateforme Power BI, utilisée par exemple pour l'élaboration du rapport annuel de l'Observatoire).

Les systèmes de sécurité des TI sont désormais intégralement sous contrôle et aucun incident majeur n'a été signalé en 2022.

#### 2.2.5 Coordination d'événements

Tout en poursuivant les évolutions initiées en 2020 et 2021 pour s'adapter au contexte sanitaire et assurer la tenue d'événements sous une forme totalement virtuelle ou hybride, l'Unité de coordination des événements (qui comprend une cellule Événements et une cellule Voyages) a repris ses activités de soutien à l'organisation d'événements présentiels, en adoptant néanmoins une approche différente de celle qui existait avant la pandémie.

En effet, partant du constat que plus de la moitié des événements organisés par l'OMSA se tiennent sous forme virtuelle et que la plupart sont organisés au niveau régional, il a été décidé de s'appuyer davantage sur les Bureaux régionaux et sous-régionaux, qui disposent désormais d'une plus grande autonomie à cet égard. Cela a permis de continuer à proposer un large éventail d'événements institutionnels, techniques et de renforcement des capacités pour répondre aux besoins des Membres dans toutes les régions.

La 89° Session générale s'est tenue avec succès du 23 au 26 mai 2022, pour la première fois dans un format hybride. L'expérience acquise à cette occasion consolide l'expertise de l'OMSA dans l'organisation d'événements dans tous les formats, d'intégralement présentiel à intégralement virtuel. Les retours reçus concernant la 89° Session générale ont conduit l'Organisation à privilégier un format entièrement présentiel et webcasté pour les futures Sessions générales et à prévoir le recrutement d'un prestataire externe spécialisé dans la coordination d'événements et ayant la capacité d'intégrer les différentes fonctions nécessaires au bon déroulement de ce type d'événement de haut niveau (système de gestion des inscriptions, contrôle technique, mise à disposition de personnel temporaire, soutien logistique pour l'accueil et l'hébergement des participants, etc.).

Pour la cellule Voyages, l'année 2022 a été marquée par une augmentation de l'activité, avec la gestion de près de 1 000 voyages — à comparer aux 2 600 voyages par an avant le début de la pandémie. Des discussions sont en cours pour optimiser la taille de l'équipe, mettre en concurrence les agences de voyage et sélectionner celles qui offrent le meilleur rapport qualité-prix afin de gérer au mieux les dépenses liées aux voyages.

## 2.2.6 Communication

Commencée il y a tout juste deux ans, la mise en œuvre de la nouvelle vision de l'OMSA en matière de communication interne s'est achevée ou est en bonne voie de finalisation dans tous les domaines clés. Le travail accompli se traduit par une refonte importante des activités de communication de l'Organisation.

Les progrès en termes de croissance de l'OMSA et d'interaction avec diverses audiences sont significatifs. En effet, l'année 2022 a été marquée par le succès des actions de sensibilisation menées auprès de divers publics, grâce à l'élaboration et à la diffusion de matériels de communication adaptés sur des sujets prioritaires tels que la RAM, la rage, l'influenza aviaire, parmi d'autres, destinés à des audiences tant techniques que non techniques, avec des fiches d'information, des infographies, des vidéos et d'autres supports visuels. Grâce à des stratégies de diffusion numérique de pointe, les éléments des campagnes et divers contenus ont pu être proposés à des fins d'impression et diffusés en parallèle sur des plateformes numériques ainsi que dans les médias. Par exemple, les travaux et les données de l'Organisation sur l'influenza aviaire ont fait l'objet de plus de 40 articles, notamment dans des journaux prestigieux comme le *Daily Telegraph*, le *Guardian* et le *New York Times* — une première dans l'histoire de l'Organisation, qui a longtemps manqué de reconnaissance et de couverture médiatique, ainsi que l'avait souligné l'analyse des médias conduite en 2019.

La capacité de l'OMSA à toucher de nouveaux segments d'audience a été renforcée en 2022 par la croissance continue (et significative) de sa présence sur les médias sociaux. Par exemple, en deux ans le compte Twitter est passé de 18 000 à 250 000 followers, marquant une nette avancée de l'empreinte médiatique de l'Organisation. En outre, de nouveaux comptes Twitter ont été créés dans chaque région tandis que celui de la Directrice générale continue à voir s'étendre sa portée, puisqu'il est désormais suivi par des pairs et des experts bien au-delà du réseau de l'OMSA. Les chaînes Twitter des Membres sont une source importante d'informations de nature technique, qui sont partagées avec les Délégués et d'autres interlocuteurs techniques. Par rapport à ses pairs, notamment la FAO, le PNUE et l'OMS, l'OMSA a récemment recueilli près d'un quart de la part de voix par sa couverture en ligne des questions de santé animale.

La dimension communicante « Une seule santé » a été systématiquement appliquée aux principales priorités et aux enjeux cruciaux auxquels elle apporte un éclairage pertinent. En conséquence, pendant quelques semaines, la communication numérique « Une seule santé » de l'Organisation a surpassé celle de ses pairs et partenaires comme la FAO, l'OMS et le PNUE. Un temps et des efforts importants ont été consacrés à la coordination des activités de communication de la Quadripartite, en liaison étroite avec ses équipes internes et partenaires.

La nouvelle image institutionnelle de l'Organisation a été introduite de manière cohérente, dans les délais et avec succès dans ses principales composantes, tout en assurant la gestion simultanée de l'ensemble des travaux de communication. Une charte graphique extrêmement précise a été élaborée et des ateliers et réunions dédiées ont été organisés à l'échelle mondiale et régionale en amont et à la suite de la Session générale. Une refonte complète du site Web mondial, des sites régionaux, des chaînes des médias sociaux et des matériels de communication a été réalisée en vue du lancement officiel. Une campagne extensive a été menée pour présenter la nouvelle image de l'OMSA, touchant de nombreux segments d'audience. Le Service Communication a veillé à ce que le message associé à la nouvelle image institutionnelle soit pris en compte dans toutes les thématiques abordées, tout en diversifiant les types de contenus et ce, dès la date du lancement.

Un soin particulier a été consacré à la révision continue des contenus du site Web afin d'accélérer leur mise à jour et la cohérence globale du site.

Un nouveau projet éditorial en ligne a vu le jour en 2022, visant à soutenir l'élaboration de contenus cohérents et conviviaux qui tiennent compte de la narration associée à la nouvelle image institutionnelle de l'OMSA. Il permettra également d'élaborer une nouvelle stratégie éditoriale pour le Web ainsi que des lignes directrices rédactionnelles.

En réponse aux besoins accrus de communication que le changement d'image a suscités au sein de l'Organisation, une démarche transversale a permis de conclure un contrat-cadre auprès de huit prestataires de services afin de faciliter l'acquisition de productions et de produits de communication.

Enfin, la planification du Centième anniversaire de l'Organisation est devenue une priorité qu'il conviendra de traiter en 2023. Un groupe de travail a été constitué et chargé d'élaborer une stratégie inclusive pour préparer la campagne et les divers événements de célébration du Centenaire.

## 2.2.7 Affaires juridiques

L'Unité des Affaires juridiques joue un rôle important en veillant au cadre juridique des opérations de l'OMSA; elle conseille le Bureau de la Directrice générale ainsi que les services/unités du Siège sur un large éventail de questions opérationnelles et de gouvernance, principalement en ce qui concerne les contrats complexes, les litiges, les achats et les relations avec les Membres et les partenaires. L'Unité fournit aussi des conseils juridiques sur les sujets relatifs aux *Textes fondamentaux* de l'Organisation, aux privilèges et immunités et à d'autres questions institutionnelles. Ainsi, l'accord diplomatique concernant l'établissement d'une Représentation de l'OMSA à Abou Dhabi a fait l'objet de plusieurs échanges avec les autorités des Émirats arabes unis en vue de sa finalisation; l'accord devrait être signé en 2023.

L'Unité des affaires juridiques a également contribué à plusieurs questions importantes liées aux événements majeurs de 2022, depuis la gestion des aspects juridiques du changement de l'image institutionnelle de l'OMSA jusqu'à la finalisation des documents nécessaires au lancement de la Plateforme du partenariat sur la résistance aux antimicrobiens. Enfin, en 2022 l'évaluation de l'Organisation au regard des exigences des trois nouveaux piliers de l'Évaluation des piliers de l'UE a été couronnée de succès, en particulier celle du pilier sur la protection des données à caractère personnel pour lequel l'Unité des affaires juridiques de l'OMSA a joué un rôle très actif.

## 2.2.8 Gestion de la performance et contrôle interne

En 2022, l'OMSA a poursuivi la mise en place d'approches visant à améliorer ses performances et à mettre en œuvre des initiatives de maîtrise des risques, tant au niveau opérationnel qu'organisationnel (établissement de rapports harmonisé, processus automatisés/rationalisés, identification et atténuation des risques, et communication interne).

## 2.2.8.1. Gestion des performances

En 2022, l'Organisation a amélioré les modalités générales de suivi du septième plan stratégique et d'établissement de rapports sur sa mise en œuvre, aussi bien au niveau du Siège que des Représentations régionales. Cela s'est traduit par une précision accrue dans la priorisation des activités clés et dans la production de rapports, reflétant la dimension panorganisationnelle du plan stratégique. La section 3 ci-dessous donne de plus amples informations sur les modalités de mise en œuvre du plan stratégique.

#### • <u>Contrôle interne</u>

En 2022, le système de contrôle interne a été réactivé et renforcé :

- actualisation de la cartographie du risque et réévaluation des risques en collaboration avec les équipes concernées;
- réactivation du Comité d'audit en juin 2022 et intégration de nouveaux membres en son sein afin d'étendre son champ d'activité à l'ensemble des principaux processus de l'Organisation;
- définition des six risques prioritaires et conception et suivi des plans d'action pour les maîtriser avec les porteurs de risque;
- mise en place d'un système de notification et de gestion des incidents ;
- mise en œuvre des recommandations de l'audit externe sur la transparence de l'information réalisé en 2021 à la demande de la Commission européenne (exclusions de l'accès au financement, publication de données sur les bénéficiaires des fonds et autres informations, et protection des données à caractère personnel), avec en 2022 :
  - l'acquisition par l'OMSA d'un outil de vérification des soumissionnaires (base de données internationale) pour s'assurer de leur intégrité,
  - o la mise en place d'une formation annuelle et d'un suivi des connaissances de l'ensemble du personnel en matière de protection des données.

## • Gestion du changement et communication interne

Des mécanismes de communication interne et une approche de la gestion du changement de l'environnement professionnel ont été mis en place afin d'apporter un meilleur soutien aux différentes équipes et de réunir les conditions nécessaires à l'amélioration des performances et de la gestion des risques.

Le nouveau portail Intranet accessible au personnel du Siège et des Représentations régionales et sous-régionales permet de renforcer l'environnement de contrôle interne tout en apportant aux différentes équipes les ressources nécessaires pour mieux connaître les règles et les procédures en place. Cela a permis de consolider les équipes et de renforcer la communication interne au niveau du Siège et entre le Siège et les Bureaux régionaux, mais aussi de faciliter la recherche documentaire et de rationaliser la diffusion de l'information.

# Professionnaliser la gestion du changement

Dans le cadre de la mise en œuvre du septième plan stratégique, un séminaire animé par un prestataire externe a été organisé en 2022 pour soutenir les transformations au sein de l'OMSA et améliorer la façon dont le changement est perçu et géré ; des techniques et des conseils spécifiques ont été formulés à cette occasion et seront progressivement intégrés dans les méthodes de travail de l'OMSA.

# Transformation numérique et gestion de la performance et des risques

La numérisation va bien au-delà des outils TI mis à disposition des Membres (WAHIS, ANIMUSE, etc.). En 2022, l'automatisation de certains processus a permis d'améliorer la performance de l'OMSA qui a ainsi gagné en agilité et en efficacité. Par exemple, la validation interne des documents de travail de la Session générale est désormais soutenue par un processus automatisé qui a permis d'améliorer la qualité des rapports fournis aux Membres.

Parallèlement, en avril 2022 l'OMSA s'est dotée d'un outil de signature électronique (Adobe Sign) afin de renforcer la sécurité des documents réglementaires numérisés, en commençant par les contrats d'un montant supérieur à  $100\ 000\ \epsilon$ .

## 2.2.8.2 Modèle opérationnel destiné aux Représentations régionales et sous-régionales

Après la publication de deux documents majeurs concernant: 1) la clarification du mandat des Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA: 2) le mandat des Représentants régionaux et sous-régionaux, la révision du modèle opérationnel des Représentations régionales et sous-régionales s'est poursuivie en 2022 dans le but de mettre en place les meilleures conditions pour optimiser le fonctionnement des Bureaux régionaux. À cet égard, l'une des séances de travail de la réunion annuelle des Représentants régionaux et sous-régionaux a été consacrée à l'examen de l'ensemble des activités afin d'en améliorer la planification stratégique et de s'assurer que l'OMSA répond aux besoins des Membres et à la mission et objectifs de l'Organisation. En outre, une formation sur les compétences institutionnelles et diplomatiques (premier cycle) a été organisée à l'intention des Représentants régionaux et sous-régionaux afin de les aider à exercer efficacement leur rôle et leurs responsabilités.

Enfin, toujours dans le cadre de la révision du modèle opérationnel et pour traiter l'un des principaux risques identifiés par le comité d'audit mis en place à la suite des deux audits internes réalisés en 2019 dans les régions, à savoir la question du non-respect des règles administratives de l'Organisation par les Bureaux régionaux et sous-régionaux, l'OMSA a commencé à réviser le *Manuel de procédures* des Représentations régionales et sous-régionales. À cette fin, en 2002 une cartographie des procédures existantes a été réalisée afin de recenser les domaines pour lesquels il conviendrait de mettre en place de nouvelles procédures ou de réviser celles qui existent déjà.

#### 2.3. GESTION FINANCIERE

# 2.3.1 Gestion budgétaire et financière

En 2022, en collaboration avec le Conseil, l'OMSA a entamé un dialogue sur le budget avec ses Membres pour une meilleure transparence et compréhension par les Membres de sa gestion budgétaire et financière. Dans ce cadre, une note a été diffusée à tous les Membres en janvier (« Demande d'augmentation des contributions statutaires pour un budget général durable et équilibré ») et des réunions ont été organisées avec les Groupes régionaux restreints de l'OMSA pour expliquer la tension budgétaire de l'Organisation, souligner les efforts déployés pour maintenir la discipline budgétaire, et traiter les questions soulevées. Parallèlement, l'OMSA a procédé à une révision approfondie du système de présentation de ses documents financiers (89 SG/4, Rapport financier; 89 SG/5, Budget 2022; 89 SG/6, Programme de travail, prévisions budgétaires et barème de contributions proposé pour 2023). Les principaux changements introduits sont les suivants :

- mise en place d'indicateurs sur les aspects essentiels de la performance financière (Budget général et Fonds mondial);
- granularité accrue et explications plus détaillées de l'utilisation des fonds perçus ;
- révision de la structure budgétaire de l'OMSA (à compter de 2023) afin de l'aligner sur la structure du rapport SG/1;
- élaboration d'un programme de travail chiffré intégrant toutes les sources de revenus.

Ces mesures permettront à l'OMSA et à ses Membres de mieux suivre, contrôler et rendre compte des performances et des tendances financières consolidées, tout en démontrant que les ressources allouées ont été utilisées à bon escient en tenant compte des priorités des Membres et des besoins financiers.

## 2.3.2. Financement et exécution du budget en 2022

L'OMSA consacre à la mise en œuvre de son programme de travail et du septième plan stratégique la totalité des sources de financement constituées par les contributions statutaires des Membres et les contributions volontaires des Membres et d'autres partenaires, ainsi que des sources de revenus supplémentaires.

En 2022, l'architecture budgétaire de l'Organisation avait trois composantes, chacune d'elle disposant d'une structure budgétaire spécifique: Budget général, Estimations du Fonds Mondial pour la santé et le bien-être des animaux, et Estimations des Représentations régionales et sous-régionales. Le Tableau 4 résume la performance financière de l'OMSA en 2022. Le document 90/SG/4 décrit en détail la performance financière de l'Organisation pour l'année 2022, sur la base d'indicateurs établis.

	Budget approuvé / budget prévisionnel	Revenus réels	Dépenses réelles	Répartition du financement
Budget général (BG)	18,48 M€	17,94 M€	17,84 M€	40 %
Fonds mondial (FM)	14,96 M€	24,44 M€	24,44 M€	55 %
Représentations régionales et sous-régionales (hors BG et FM)	2,77 M€	2,19 M€	1,80 M€	5 %

Tableau 4 : Résumé de la performance financière

## Budget général

Le Budget général est principalement alimenté par les contributions statutaires des Membres visant à financer le programme de travail de l'Organisation. Ces fonds constituent le source de financement la plus flexible et prévisible de l'Organisation, dans la mesure où il s'agit de sommes que les Membres se sont engagés à verser. Étant entièrement flexibles, les contributions statutaires peuvent également financer des fonctions d'appui de l'Organisation, qui ne sont généralement pas financées par les partenaires ressources.

En 2021, le taux de recouvrement des contributions statutaires et des arriérés a baissé a baissé par rapport aux années précédentes (90 % en 2022 contre 96 % en 2021 and 92 % en 2020).

En 2022, quatre Membres ont contribué au titre de la catégorie extraordinaire A; aucune contribution n'a été perçue relevant de la catégorie extraordinaire B. Les contributions de catégorie extraordinaire apportent une marge de financement importante permettant à l'Organisation de moins dépendre des contributions volontaires et d'allouer des ressources paramétrées au plus près des activités et des plans stratégiques.

Au 31 décembre 2022, le total des recettes du Budget général s'élevant à 17,94 M $\in$  a été supérieur au total des dépenses qui s'élevait à 17,84 M $\in$ , se traduisant par un solde positif de 105 K $\in$ .

## Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux

Le Fonds mondial est un fonds fiduciaire multi-donateurs par lequel l'Organisation perçoit des contributions volontaires en signant des accords de subvention avec des Membres (en complément de leurs contributions statutaires) ainsi qu'avec des organisations internationales, des fondations philanthropiques, le secteur privé et d'autres sources.

En 2022, les contributions volontaires reçues par l'OMSA par le biais du Fonds mondial se sont élevées à  $30,06~\text{M}\odot$ , ce qui en fait une année record en termes de recettes. En outre, 25 nouvelles subventions ont été signées pour un montant total de  $25,56~\text{M}\odot$ . Le montant total dépensé s'est élevé à  $24,4~\text{M}\odot$ , marquant un retour des activités et des prestations.

Conformément aux *Textes fondamentaux*, pour ce qui a trait à la gestion du Fonds mondial la Directrice générale est assistée par un Comité de gestion et un Comité conseil, qui se réunissent chaque année.

Le Comité de gestion a tenu sa 15e réunion au siège de l'OMSA, le 18 mai 2022. Sous la présidence du Président sortant de l'OMSA, ont participé à la réunion un membre du Conseil, la Directrice générale et plusieurs membres du personnel de l'OMSA. La réunion a examiné la performance financière du Fonds mondial et la durabilité financière de l'OMSA et approuvé la soumission à l'approbation du Conseil des rapports financiers du Fonds inclus dans les documents 89 SG/4 et 89 SG/5 en vue de leur présentation à l'Assemblée mondiale pour adoption (voir 89 SG/4 et 89 SG/5, respectivement).

La 17° réunion du Comité conseil s'est tenue le 26 janvier 2023, présidée par le Dr Hans Wyss, Délégué de la Suisse auprès de l'OMSA. Les participants de cette réunion ont fait le point pour les partenaires ressources sur la performance financière du Fonds mondial et défini les priorités essentielles pour l'avenir nécessitant des investissements.

## 2.3.3 Planification et exécution budgétaire en 2023 et 2024

En 2022, l'OMSA a structuré le processus budgétaire interne pour l'élaboration des documents suivants : 90 SG/5 2023, Budget et 90 SG/6 2024, Programme de travail, prévisions budgétaires et barème des contributions proposé. La nouvelle présentation a pour but de donner à l'Assemblée mondiale une vision plus complète du budget de l'Organisation pour les exercices 2023 et 2024 et du plan de travail qui lui est associé, et de faciliter ainsi l'adoption des résolutions financières.

Le processus budgétaire a été guidé par une note interne décrivant les orientations stratégiques et budgétaires ainsi que par les consignes et le calendrier d'exécution relatifs à l'élaboration d'un programme de travail chiffré, conformément aux chapitres budgétaires révisés de la Résolution n° 6 adoptée par l'Assemblée mondiale lors de la 89<sup>e</sup> Session générale.

Le processus de planification budgétaire a été structuré en tenant compte des objectifs suivants : mieux sensibiliser en interne sur la situation financière de l'Organisation, y compris les limites du budget général et la dépendance croissante à l'égard du Fonds mondial ; améliorer la planification et la coordination entre les équipes de l'OMSA ; établir un processus décisionnel structuré pour les engagements financiers ; faire du suivi et des rapports budgétaires un élément déterminant du contrôle de gestion et du dialogue sur la gestion des performances ; et veiller à ce que les rapports financiers soumis aux Membres soient à la fois complets et présentés dans les délais.

En 2022, l'OMSA a également travaillé à l'amélioration d'un outil financier qui permettra à l'Organisation de suivre et de contrôler son budget consolidé en temps réel.

#### 2.3.4 Mobilisation des ressources

Le programme de travail et les plans stratégiques de l'OMSA sont mis en œuvre grâce aux Membres et aux partenaires ressources qui financent et soutiennent l'Organisation dans la conduite des efforts déployés à l'échelle mondiale pour améliorer la santé et le bien-être des animaux, garantissant ainsi un meilleur avenir pour tous.

Les Membres ont soutenu l'OMSA au-delà de leur engagement annuel en augmentant leurs contributions volontaires par le biais du Fonds mondial et d'autres partenaires ressources. Les contributions volontaires changent chaque année en fonction de l'évolution ou de l'émergence des besoins et des objectifs. Au cours des trois années écoulées, l'OMSA a continué à dépasser les attentes en matière de mobilisation des ressources, ce qui reflète un effort collectif sans précédent, un intérêt croissant pour le travail et le rôle de l'OMSA, et une confiance continue des donateurs. En 2022, 25,3 M€ de contributions volontaires ont été mobilisés pour les activités actuelles et futures, soit une augmentation de 14 % par rapport à la moyenne des cinq années couvertes par le sixième plan stratégique (2016-2020).

L'OMSA remercie ses partenaires ressources pour leurs investissements et leur soutien. Les investisseurs ayant une subvention active avec l'OMSA en 2022 sont mentionnés ci-après (par ordre alphabétique):

- Membres: Allemagne, Australie, Canada, Chine (Rép. pop. de), Colombie, Corée (Rép. de), Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande; Pays-Bas (par le biais du MPTF-RAM), Royaume-Uni, Suède (par le biais du MPTF-RAM), Suisse.
- **Organisations internationales :** Banque mondiale, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union européenne.
- Fondations philanthropiques, associations du secteur privé, organisations non gouvernementales: Coalition internationale pour les équidés de travail, Confédération internationale du cheval de sport, Donkey Sanctuary, Fondation Bill & Melinda Gates, Four Paws, Galvmed, Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria, Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals, St Jude's Hospital.

## 2.3.5 Passation des marchés

La fonction Passation des marchés facilite la mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation avec des objectifs et des cadres opérationnels précis, tout en contribuant à l'optimisation financière des activités et à leur efficacité globale dans le respect des règles et règlements en vigueur. Un juriste principal chargé de la passation des marchés a été recruté en octobre 2022, ce qui porte à deux le nombre de personnes travaillant à temps plein dans le domaine de la passation des marchés.

Les projets suivants ont été lancés et gérés en 2002 :

- 69 projets (contrats et avenants), dont 41 ont été signés pour un montant total de 2,07 M€ (8 contrats ont été signés sans plafond de montant);
- 3 appels d'offres, 1 dialogue compétitif, 1 procédure négociée, 19 consultations de fournisseurs, 40 appels à expression d'intérêt, 2 contrats sans procédure préalable (pour des montants moindres ou des besoins très spécifiques) et 2 avenants.

Les règles de passation des marchés de l'OMSA sont désormais mieux connues au sein de l'Organisation et ont été mieux appliquées en 2022 par les services prescripteurs, grâce à la mise à jour continue du Portail interne de l'OMSA dédié à la passation des marchés (disponible dans les trois langues officielles de l'OMSA et contenant les formulaires-types dédiés). Deux nouvelles procédures ont été mises en œuvre pour répondre aux besoins de l'Organisation (Procédure négociée et Dialogue compétitif).

La publication en ligne de la majeure partie des consultations de l'OMSA en matière de passation de marchés a permis à l'Organisation de gagner en transparence et en visibilité auprès des soumissionnaires.

Compte tenu du nombre croissant d'activités de passation de marchés et afin d'accélérer ces activités, l'OMSA renforcera en 2023 les effectifs dédiés à ces activités.

\*\*\*\*

# 3. MISE EN ŒUVRE DU SEPTIEME PLAN STRATEGIQUE EN 2022

# 3.1. Introduction

Le septième plan stratégique a été adopté par les Membres lors de la 88° Session générale. Le plan stratégique fixe des objectifs pour moderniser l'Organisation, lui permettre de mieux remplir son mandat et structurer ses activités pour la période 2021-2025. Dans la continuité des intentions formulées pour l'année 2021 (voir Fig. 13), l'année 2022 (« Donner forme ») s'est concentrée sur la mise en valeur des fondamentaux de l'Organisation, en mettant l'accent sur l'amélioration des services rendus aux Membres.

Se relever de la Mettre en œuvre Systématiser les Affiner et ajuster S'appuyer sur les connaissances situation de les grands projets efforts et en fonction des crise/post-crise. fondamentaux renforcer la enseignements acquises pour Continuer sur transversalité tirés préparer le 8<sup>e</sup> Plan cette lancée et se stratégique concentrer sur les gains rapides / projets lancés en 2020 DONNER FORME CONSOLIDER RENFORCER ADAPTER **FINALISER** ANNÉE 5 ANNÉE 1 ANNÉE 2 ANNÉE 3 ANNÉE 4 2021 2022 2023 2024 2025

Fig. 13. Intentions annuelles dans le cadre du septième plan stratégique

# 3.2 Principaux accomplissements

Trois accomplissements principaux se dégagent en 2022 :

Un meilleur positionnement politique international, qui s'est appuyé sur les réalisations de 2021. Cela a permis à l'OMSA de faire entendre sa voix et d'en maintenir la pertinence dans les principaux forums internationaux, tels que les <u>plateformes du G7 et du G20</u>. L'OMSA a également joué un rôle majeur dans la mise en place des activités de la Quadripartite et dans la constitution du groupe des « Amis Une seule santé ». Plus généralement, cela a permis de mieux faire entendre la voix de l'OMSA et de promouvoir ses travaux (normes, statuts, santé et bien-être animal), tout en soulignant la valeur ajoutée de l'expertise vétérinaire dans la gouvernance de la santé mondiale.

Au-delà du niveau élevé de mobilisation dans les initiatives en lien avec « Une seule santé », l'OMSA a démontré son engagement à **améliorer ses prestations concernant les activités de santé animale relevant de son mandat**. À cet égard, des progrès significatifs ont été accomplis dans l'exécution opérationnelle de projets et de programmes majeurs, en particulier la fourniture du prototype de l'<u>Observatoire</u> et de son premier rapport annuel, le plan d'action du <u>Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage</u> et l'achèvement des premiers projets connexes, ainsi que les accomplissements en lien avec les stratégies mondiales pour les maladies animales transfrontalières.

Enfin, la transition numérique de l'Organisation s'est poursuivie à grand pas afin de fournir aux Membres des informations fiables et déterminantes. Des jalons essentiels ont été franchis sous cet aspect, avec le <u>lancement d'ANIMUSE</u> et l'amélioration apportée aux <u>notifications initiales et de suivi</u> dans <u>WAHIS</u> ainsi qu'aux modules qui leur sont associés. Des projets généraux tels que la base de données PVS et la <u>Plateforme des statuts</u> ont été lancés avec succès, ce qui a donné lieu à d'importantes avancées en termes de suivi et de développement en 2023.

#### 3.3 Initiatives par objectifs et engagements stratégiques

Au-delà de ces trois avancées majeures, chacun des cinq objectifs stratégiques ont fait l'objet de l'attention requise. Déjà en 2021, plus de 30 initiatives ont été concrétisées en lien avec le plan stratégique; leur nombre en 2022 est équivalent.

En 2021, le rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OMSA (89 SG1) avait souligné que certaines initiatives prévues n'étaient pas terminées à la fin de la première année. Ce même rapport avait annoncé une série de projets prévus en 2022. La Figure 14 permet de suivre chacun de ces engagements ; 70 % d'entre eux sont achevés (signalés par l'icône ) tandis que les 30 % restants sont en cours de réalisation (signalés par l'icône ). Ces derniers correspondant à des projets dont il a été constaté qu'ils nécessitent des efforts supplémentaires, en raison de leur caractère transversal ou des changements intervenus dans le contexte, les besoins et/ou leur portée. Tous ces projets sont en cours de mise en œuvre, certains dans un cadre plus large qui a été mis au premier plan (voir la section suivante sur les initiatives de premier plan). Les détails des réalisations liées à ces initiatives font l'objet de renvois aux sections correspondantes du présent rapport.



Fig. 14. Avancées et réalisations parmi les activités menées en 2021 et en 2022

## 3.4 Évolution du système d'établissement de rapports et priorisation des actions stratégiques

Le suivi du plan stratégique repose sur un processus structuré d'établissement de rapports parallèlement à un examen régulier des priorités et à une gestion souple des différents domaines d'activité de l'Organisation ainsi que des initiatives de transformation visant à améliorer l'ensemble de ses performances.

En 2022, le cadre interne d'établissement de rapports pour le septième plan stratégique a été amélioré sous deux aspects majeurs: la définition des initiatives de premier plan et une plus grande prise en compte de la contribution des régions à la mise en œuvre du plan par le biais d'initiatives transrégionales.

## 3.4.1 Initiatives de premier plan

Le retour d'information interne sur la première année de mise en œuvre du plan stratégique a mis en évidence la nécessité de porter une attention plus soutenue à certains domaines d'activité critiques pour la réalisation des objectifs du septième plan stratégique. Compte tenu de cet enseignement, certaines initiatives ont été identifiées comme étant « de premier plan » (IPP) et ont fait l'objet d'une plus grande attention en termes de suivi et d'établissement de rapports. Relèvent de la catégorie des IPP des activités individuelles ou des groupes d'activités reliées entre elles que la direction exécutive de l'OMSA a identifiées et classées par ordre de priorité en raison de leur caractère indispensable aux avancées de la réalisation du septième plan stratégique. Les activités considérées comme relevant de cette catégorie doivent être clairement définies et avoir un objectif précis ; les résultats attendus doivent pouvoir être réalisés au cours de l'année de référence.

Grâce à ce mécanisme de priorisation, l'OMSA a pu :

- Recenser clairement et sur un mode transversal les priorités organisationnelles ;
- Mettre en cohérence le travail des équipes et mieux coordonner la coopération transversale;
- Renforcer la vérifiabilité des activités de l'OMSA en améliorant les processus et en renforçant la gestion des risques.

Les thèmes suivants ont été dégagés des IPP identifiées pour 2022 :

- Définition du programme de travail de la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques;
- Définition du plan d'action du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage;
- Définition de la portée d'un outil de navigation destiné aux normes, afin de numériser et faciliter l'accès et l'utilisation des normes de l'OMSA (anciennement Text to Data);
- Acquisition de connaissances et application concrète des méthodes de prospective;
- Consolidation de l'Observatoire et publication de son premier rapport annuel;
- Examen de l'ensemble des données relatives au Système scientifique de l'OMSA;
- Version pilote d'un Outil de commentaires en ligne ;
- Définition du périmètre de l'architecture axée sur les données et préparation du cadre de gouvernance des données de l'Organisation;
- Soutien à la mise en place de la Quadripartite ;
- Numérisation progressive du Processus PVS, avec pour première phase le lancement de la base de données du système d'évaluations PVS.

En outre, compte tenu de l'importance des processus internes pour l'amélioration de l'Organisation, certains domaines de soutien ont également été caractérisés comme étant des IPP en 2022 :

- Amélioration des procédures de passation des marchés;
- Renforcement de la gestion des ressources humaines ;
- Amélioration de la gestion et de la planification budgétaire et financière ;
- Soutien à la transformation numérique grâce à l'automatisation des processus ;
- Soutien aux changements organisationnels en cours en s'appuyant sur la communication interne et les meilleures pratiques.

À l'issue de cette première année, l'analyse des IPP en tant que mécanisme pilote a permis de constater des progrès évidents, le taux de réalisation des objectifs fixés au début de l'année étant satisfaisant (pour un taux de progression moyen s'élevant à plus de 60 %). Ce résultat est encourageant compte tenu de la nature complexe des tâches envisagées et de l'interconnexion croissantes des activités de l'OMSA.

#### 3.4.2 Initiatives transrégionales (ITR)

La mise en œuvre du plan stratégique ne serait pas envisageable sans une participation forte et active des régions. Depuis le lancement du plan, les Représentations régionales et sous-régionales ont été étroitement associées à plusieurs initiatives d'appui à sa mise en œuvre. En s'appuyant sur la révision du modèle opérationnel des Représentations régionales et sous-régionales, en 2022 une attention particulière a été accordée à l'élaboration de projets visant à mieux coordonner le travail entre les régions et, plus spécifiquement, à assurer la mise en œuvre des objectifs du plan stratégique relatifs aux principaux aspects de l'activité régionale de l'OMSA. Cinq initiatives ont ainsi été élaborées pour et par les régions. Ces initiatives transrégionales (ITR) sont décrites ci-après.

- ITR 1 : Programme de collaboration ciblée de l'OMSA; vise à soutenir les Délégués en leur apportant des conseils ciblés et une définition réaliste des étapes qui peuvent les aider à améliorer leur participation aux activités de l'OMSA.
- ITR 2 : Optimiser la coordination du réseau de Centres de référence ; vise à mieux faire connaître et comprendre les activités des Centres de référence afin de les rationaliser et de mieux soutenir les Membres.
- ITR 3 : Harmonisation du recours au secrétariat de la Quadripartite ; vise à faciliter le travail de la Quadripartite en recensant et en soutenant les meilleures pratiques.
- ITR 4 : Harmonisation du concept de Groupe régional restreint ; vise à rationaliser le mécanisme et à améliorer la communication et la coordination entre les acteurs concernés des Groupes régionaux restreints.
- ITR 5 : Harmonisation des processus du Secrétariat du GF-TADs à l'échelle régionale ; vise à documenter et à améliorer les processus essentiels relevant des activités du GF-TADs.

La mise en œuvre de ces cinq initiatives a déjà commencé. Elles figurent dans le cadre général d'établissement de rapports du plan stratégique.

\*\*\*\*